

POUR CONSULTATION
SUR PLACE SEULEMENT



Section gestion des documents
et des archives

Centre de documentation

BIBLIOTHÈQUE DE HULL

RESERVE (HULL)

BIBLIOTHÈQUE DE HULL



3 2152 00175 8003

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL

ANNÉE 1902

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville, de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le cinquième jour de janvier, mil neuf cent trois, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Walker, Wright, Burns, Fortin, Thibault, Savard, Gagnon, Labelle et Dupuis formant quorum du dit conseil.

Minutes

1. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Labelle:

Que les minutes du 21 et 24 novembre et du 1er décembre qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

Communications & comptes

2. Proposé par l'échevin Burns, secondé par l'échevin Wright:

Que les comptes et communications qui viennent d'être déposés sur le bureau du conseil soient déferrés à leurs comités respectifs à l'exception des comptes de MM. Charlebois, Lafrance, et ceux concernant la construction de l'Hôtel de Ville, ainsi que les demandes de changement au rôle.

Adopté.

Changements au rôle & liste.

3. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Dupuis:

Que les changements au rôle et à la liste électorale qui viennent d'être demandées par lettres lues, soient faits.

Adopté.

Comptes H.V.

4. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Wright:

Que les comptes suivants, concernant l'Hôtel de Ville et approuvés en comité, soient payés comme suit:

<i>Paie-listes Nos. 9 et 17</i>	\$ 249 78
<i>O. Archambault</i>	179 45
<i>W.C. Edward & co</i>	259 24
<i>Omer Besse</i>	107 94
<i>Caron et Frère</i>	49 90
<i>F. Gratton</i>	20 80
<i>Ant. Parent</i>	20 00
<i>F. Barette</i>	6 79
<i>A.J. Kelly</i>	4 65
<i>Eucher Caron</i>	4 50

Chèque remis

Et, que le chèque de M. Archambault lui soit remis, vu qu'il a accompli son contrat à la satisfaction du comité.

Adopté.

Compte.

5. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le compte de M. H. Charlebois, se montant à la somme de \$39.25 tel que produit, soit payé.

Adopté.

Compte

6. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Fortin:

Que le compte de M. Lafrance qui a tremplacé M. Ferdinand Trudel, soit payé, pourvu qu'il soit approuvé par M. Nolan, l'électricien.

Adopté.

L'échevin Walker se retire.

Pres. d'E.

7. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gagnon:

Que l'échevin Wright agisse en sa qualité de président des élections générales, aussi comme président de l'élection partielle occasionné par la démission de l'ex-échevin Gendron.

Adopté.

Bureau d'enregistrement

8. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Dupuis:

Que l'offre fait par le conseil du comté de Wright à la ville de Hull, de payer un tiers du coût du bureau d'enregistrement au lieu de la proportion suivant l'évaluation, soit accepté. Et que le conseil de comté soit averti de cette acceptation. Le conseil de la cité de Hull remerciant le conseil du comté de Wright de s'être rendu à sa juste demande.

Adopté.

Bibliothèque - Carnagie

9. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Thibault:

Qu'un comité composé de MM. les échevins Wright, Fortin, Burns et du moteur soit nommé pour considérer la lettre de M. Galespie, concernant celle de M. Carnagie, à propos de l'établissement d'une bibliothèque, dans cette ville, et d'en faire rapport.

Adopté.

Liste E. M.

10. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Dupuis:

Que la liste électorale municipale de cette année, soit déclarée close et complète, en y ajoutant les demandes approuvées ce jour.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Labelle:

Que ce conseil ajourne à vendredi prochain, le 9 courant, à l'heure ordinaire.

Adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 7 JANVIER 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, mardi, (hier étant la fête de l'Epiphanie,) le septième jour de janvier mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins B. Carrière Desmarais, Walsh, Dupuis, Thibault, Burns, D'Amour, Gagnon, Walker, Thomas, Coursol et E. Carrière formant quorum du dit conseil.

1. *Proposé par l'échevin Walsh, secondé par l'échevin Thomas:*

Que les minutes du 21 novembre et du 2 et 6 décembre derniers qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. *Proposé par l'échevin Walsh, secondé par l'échevin Coursol:*

Que les communications que viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Jacques, Fortin & Sauvé et McDougall.

Adopté.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Les rapports suivants sont soumis:

LE 150ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Votre Comité des Finances dûment assemblée au bureau de votre Greffier, vendredi, le 3ème jour de janvier 1902, à laquelle assemblé sont présents: L'échevin B. Carrière président au fauteuil et les échevins Thomas, D'Amour, Dupuis et Coursol, Son Honneur le Maire était aussi présent prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été déférés et recommande le paiement des comptes suivants:

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 520 15
<i>Joseph Bourque</i>	129 80
<i>Mortimer & Co. Ltd</i>	62 00
<i>Holland & Bros</i>	30 74
<i>The Bell Telephone Co</i>	27 50
<i>G.E. Gauvin</i>	21 60
<i>I. D'Aoust</i>	9 10
<i>B. Carrière</i>	6 62
<i>Gouvernement Provincial</i>	6 45
<i>W.J. Carson</i>	5 00
<i>The Ottawa Electric Co</i>	4 67
<i>Cyrille Charron</i>	1 25
<i>Louis Raymond</i>	1 20

COMPTE DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

<i>Paie-listes Nos. 4, 5, 6, 24, 25 et H</i>	\$ 895 69
<i>F. Barette</i>	20 76
<i>A.P. Mutchmore</i>	1 45
<i>I. Paquin</i>	6 60
<i>B. Carrière</i>	3 70
<i>P. D'Aoust</i>	36

COMPTE DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 1235 27
<i>D. Dupuis</i>	20 46
<i>J.J. Racette</i>	64 00
<i>P. D'Aoust</i>	53 28
<i>Lorrain & Patry</i>	27 65
<i>The Bell Telephone Co</i>	27 50
<i>Alexander Thomson</i>	18 00
<i>P.A. Meilleur</i>	15 68
<i>Mag. Dupuis</i>	13 50
<i>E. Bolduc</i>	13 50
<i>B. Carrière</i>	11 80
<i>A. D. Trudel</i>	8 06
<i>E.A. Muir</i>	7 45
<i>Clifford & Seask</i>	5 80
<i>P.H. Durocher</i>	5 50
<i>L. Genest</i>	4 20

COMPTE DU COMITÉ DE L'EAU.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 560 01
<i>" " Nos. 16, 17, 18 et 25</i>	2672 76
<i>Jos. Lemieux</i>	489 75
<i>Omer Bessé</i>	225 00
<i>Powers & Co.</i>	129 81
<i>J.R. Booth</i>	168 21
<i>W.J. Campbell</i>	72 00
<i>F. Barette</i>	91 13
<i>The Hull Electric Co</i>	62 50
<i>The Ottawa & Hull Power & Mfg. Co</i>	45 20
<i>The Queen City Oil Co</i>	33 15
<i>W.J. Campbell</i>	28 80
<i>Hull Coal Co</i>	20 21
<i>E.A. Muir</i>	19 54
<i>F.X. St-Jacques</i>	17 20
<i>A.J. Kelly</i>	14 88
<i>B. Carrière</i>	8 95
<i>A. Allard & Fils</i>	8 20
<i>Christie Lynott</i>	6 00
<i>C.M. D'Amour</i>	5 36
<i>John McDougall</i>	4 03
<i>Albert Laroche</i>	1 90
<i>Adrien Deslauriers</i>	90
<i>P.A. Meilleur</i>	20

Votre Comité recommande: 1o Que la demande de M. Dolphis Charron pour une remise de licence d'hôtel, pour être appliquée sur ses taxes, lui soit accordée, vue que le dit hôtel a été fermé pendant ce temps.

2o Que la demande de M. J.B. Laroche pour une remise d'escompte sur ses taxes, jusqu'à concurrence du montant que cette Corporation lui devait avant le 1er décembre dernier, lui soit accordée.

30 Que les demandes de MM. Filteau et Monk de l'intérêt et de l'escompte, depuis la date de l'expropriation de leurs terrains, soit accordée.

40 Que les noms de Janet Louisa Scott, John Scott et Louis Scott soient substitués à celui de défunte Dame John Scott au rôle d'évaluation de la Cité.

Le Comité de l'Eau recommande: 1o Que la taxe de l'eau soit remise à Joseph Turcotte rue Queen.

20 Qu'un service d'eau chacun, soit retranché à MM. T. St-Jean et N.A. Bisson.

30 Ce recommande aussi, qu'un règlement pour émettre des débentures pour le montant de \$24,000 afin de compléter les travaux d'aqueduc tel que la schedule ci-annexée soit préparé et annexé et soumis.

Le Comité de Police, Feu et Lumière, recommande qu'un règlement pour emprunter le montant de \$19,000 soit préparé et soumis, afin de compléter les ouvrages nécessaires à l'éclairage, tel que la schédule ci-annexée.

(Signé) *Eus. Carrière, Président*
A. Coursol
Jas. Thomas
C.M. D'Amour
Chs. Desmarais

3 Proposé par l'échevin Walsh, secondé par l'échevin E. Carrière:

Que le 150ème rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté, les échevins Thomas et Dupuis dissidents.

Les rapports du Trésorier, du Percepteur de l'aqueduc et du chef de Police, pour l'année 1901 sont soumis.

4 Proposé par l'échevin Walsh, secondé par l'échevin B. Carrière:

Que l'état financier de la Corporation ainsi que l'état financier de l'aqueduc qui viennent d'être lues soient adoptés et publiés suivant la loi.

Adopté.

5 Proposé par l'échevin B. Carrière, secondé par l'échevin Burns:

Que la somme de \$50 soit votée au constable D'Aoust pour services extra rendus au Comité de Santé en agissant comme son Inspecteur.

Adopté.

6 *Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin B. Carrière:*

Que la demande de M. Jacques pour se faire inscrire au rôle soit acceptée.

Adopté.

7 *Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Walsh:*

Que le Comité déjà formé par résolution de ce conseil concernant la vente des débentures de cette Corporation soit autorisé avec l'assistance du Trésorier et de l'aviseur légal, d'adopter sans délai, les mesures nécessaires pour disposer des dites débentures dans les meilleurs intérêts de la cité.

Adopté.

8 *Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Walsh:*

Qu'un règlement pour être soumis au contribuables, du montant de \$22,000, soit préparé afin de construire les travaux de l'aqueduc.

Proposé en amendement par l'échevin Dupuis secondé par l'échevin Gagnon:

Que cette question d'emprunt reste sur la table.

Pour l'amendement: les échevins Thomas, Walker, D'Amour, Dupuis, Coursol, Gagnon et E. Carrière -- 7.

Contre: Les échevins Burns, Thibault, B. Carrière, Walsh et Desmarais -- 5.

9 *Proposé par l'échevin E. Carrière, secondé par l'échevin Desmarais:*

Que l'aviseur légal soit autorisé à adopter les procédures requises pour porter devant la Cour Suprême du Canada, la cause de cette Cité contre les héritiers Scott.

Adopté, les échevins Walker et Thomas dissidents.

10 *Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Desmarais:*

Que l'Ingénieur fasse rapport en détail, pour la prochaine assemblée, des argents dépensés à la construction de la nouvelle aqueduc.

Adopté.

11 *Proposé par l'échevin Coursol, secondé par l'échevin B. Carrière:*

Que ce conseil ajourne à samedi le 11 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 9 JANVIER 1902.

A Une assemblée spéciale du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, jeudi, le neuvième jour de janvier, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins B. Carrière, Desmarais, D'Amour, Thibault, Walker, Burns, Gagnon Thomas, Coursol et Dupuis formant quorum du dit conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée spéciale est lu et déposé sur le bureau du conseil.

1 Proposé par l'échevin B. Carrière, secondé par l'échevin Desmarais:

Que ce conseil siège en comité général afin de reviser la liste électorale municipale.

Adopté.

La liste contenant 2200 noms est examinée.

2 Proposé par l'échevin B. Carrière, secondé par l'échevin Coursol:

Que ce Comité lève séance rapporte progrès et que le conseil rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

3 Proposé par l'échevin Coursol, secondé par l'échevin Dupuis:

Que la liste électorale municipale préparée par le Greffier, ayant été examinée soit déclarée dûment révisée en y faisant les changements suivants:

Au quartier No. 1, changer le nom de Guilbault à Thibault. Ajoutez les noms de Madame Nathan Butler rue Front, Mad. Henry Walters chemin de la Gatineau et Léon Labelle Tétreauville.

Au quartier No. 2, changer le nom de Paul Desjardins à celui de Mad. Paul Desjardins.

Au quartier No. 3a ajoutez Aldama Labelle rue St-Hyacinthe, et Eugène Gratton rue Adélaïde.

Au quartier No. 4, changer le nom de Samuel Richer à celui de J. B. Jacques, celui de d'Onésiphore à Onézime Charbonneau. Ajoutez Urbain Viau rue Albion.

Au quartier No. 5, changer le nom d'Elizabeth Beauchamp à celui d'Alexandre St-Martin, et celui de Mme Vve. Tremblay à celui de Adolphe Guitard.

Aux quartiers Nos. 1, 2, 3, 3a, 4 et 5 ajoutez les noms de Janet Louisa Scott et John Scott.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 11 JANVIER 1902.

A Une assemblée ajournée du Conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, samedi, le onzième jour de janvier, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins B. Carrière, Walsh, Thibault, Burns, D'Amour, Gagnon, Walker, Thomas, E. Carrière, Coursol, Dupuis et Desmarais formant quorum du dit conseil.

Le rapport de l'Ingénieur RÉ dépenses au pouvoir d'eau, le rapport annuel du chef du feu et le rapport annuel de l'électricien sont lus et soumis.

1 Proposé par l'échevin E. Carrière, secondé par l'échevin Desmarais:

Que tous les employés, jusqu'à nouvel ordre, soient considérés comme non réengagés.

Adopté.

2 Proposé par l'échevin E. Carrière, secondé par l'échevin Coursol:

Que les comptes des auditores, MM. Sabourin et Nesbitt, au montant de \$200 chacun soient payés.

Adopté.

3 Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin B. Carrière:

Que M. Noé Paradis soit exempter de payer l'eau jusqu'à nouvel ordre pourvu qu'il laisse ses voisins qui en sont dépourvus en prendre chez lui.

Adopté.

4 Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin B. Carrière:

Que le rapport de l'Ingénieur qui a été soumis qu'en langue anglaise, soit imprimé en français, afin de donner plus de satisfaction au conseil.

Adopté.

5 Proposé par l'échevin B. Carrière, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le président de l'Aqueduc soit autorisé d'acheter le bois nécessaire afin de continuer les travaux au Château d'Eau.

Adopté.

6 Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin B. Carrière:

Qu'un vote de remerciement soit offert à Son Honneur le Maire et aux divers présidents des divers comités, pour la manière habile avec laquelle ils ont conduits les affaires du conseil et de leurs comités respectifs, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler.

Adopté.

7 Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gagnon:

Que ce Conseil accepte l'offre de M. le Gérant de la Banque des Marchands d'avancer les fonds nécessaires à cette Corporation, jusqu'à concurrence, de 10,000.

Adopté, les échevins Walker et Thomas dissidents.

Le Conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 24 JANVIER 1902.

A Une assemblée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de l'acte 56 Victoria, Chapitre 52, Section 29, à l'Hôtel de ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, vendredi, le vingt-quatrième jour de janvier, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présent: Le président de l'élection l'échevin B. Carrière, Son Honneur le Maire, réélu, V.O. Falardeau, les échevins Walker, D'Amour, Thibault, Gagnon et Desmarais, les échevins réélus, Thomas, Burns et Dupuis et les échevins élus, Fortin, Savard et Gendron formant quorum du dit conseil.

Les avis de convocation de cette assemblée et les serments d'office de Son Honneur le Maire et les échevins élus à la dernière élection sont produits.

Le président de l'élection, l'échevin B. Carrière, soumet son rapport comme suit:

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Je, Basile Carrière, président de l'élection, déclare et fait rapport que ce treizième jour de janvier, mil neuf cent deux, à dix heures de l'avant-midi, en vertu des pouvoirs à moi conférés par mon office, j'ai ouvert dans la salle de l'hôtel de Ville, en la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, une assemblée publique telle que convoquée par l'avis ci-joint et aux fins de recevoir la mise en nomination, des candidats à la charge de maire et d'échevins pour représenter les différents quartiers de la cité de Hull dans le conseil d'icelle, au nombre d'un dans chacun des dits quartiers. Que j'ai tenu la dite assemblée ouverte jusqu'à onze heures du dit jour et que pendant cette intervalle, j'ai reçu et mis devant le public en la manière ordinaire les bulletins de nomination suivants:

Pour Maire, V.O. Falardeau, maître boulanger.

Pour échevins dans le quartier No. 1: Emile J. H. Tréau, Ingénieur. James Thomas, Toll collector.

Pour le quartier No. 2: Michael Burns, Machiniste. Clovis Poirier, Epicier.

Pour le quartier No. 3: Jos. N. Fortin, Marchand.

Pour le quartier No. 3a: André Coursolle, Electricien. Dolphis Savard, Epicier.

Pour le quartier No. 4: Ferdinand Gendron, Agent des terres de la Couronne, Eustache Carrière, Agent d'Assurance.

Pour le quartier No. 5: Hormidas Dupuis, Commerçant. Napoléon Tessier, Contre-maître, James Walsh, Machiniste.

Et qu'à onze heures du dit jour, treize janvier, mil neuf cent deux M. V.O. Falardeau, sus-nominé, étant le seul nommé à la charge de Maire, M. Jos. Fortin seul nommé à la charge d'échevin pour le quartier No. 3. J'ai déclaré comme par les présentes je déclare le dit V.O. Falardeau dûment élu par acclamation maire pour la ville de Hull et Jos. N. Fortin, échevin pour le quartier No. 3, pour le prochain terme d'office. Je déclare de plus que j'ai annoncé et ordonné qu'un poll serait tenu au temps et lieux indiqués à l'avis ci-joint dans et pour les quartiers Nos. 1, 2, 3, 3a, 4 et 5 l'élection des candidats.

Donné en la cité de Hull, ce 25ème jour de janvier 1902.

*(Signé) BASILE CARRIÈRE,
Président d'élection.*

JANVIER 20 1902.

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Je, Basile Carrière, président de l'élection fait rapport que conformément à la loi et à l'avis ci-contre, un poll a été tenu pour l'élection d'un échevin dans chacun des quartiers Nos. 1, 2, 3, 3a, 4 et 5 de la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, le 20ème jour de janvier, mil neuf cent deux, aux endroits indiqués aux dits avis et qu'après avoir reçu les rapports des officiers qui ont présidés aux bureaux de votation dans les sus-dits quartiers en présence de : John F. Boult, H.O. Boult, H. Dupuis et autres témoins, j'ai procédé à la manière ordinaire au dépouillement des scrutins avec le résultat suivant:

QUARTIER NO. 1.

		TOTAL
<i>James Thomas</i>		<i>84 votes</i>
<i>J.H. Tréau</i>		<i>53 "</i>

QUARTIER NO. 2.

	POLL A	POLL L	TOTAL
<i>M. Burns</i>	64	65	129
<i>C. Poirier</i>	53	68	121

QUARTIER NO. 3A.

	POLL A	POLL L	TOTAL
<i>A. Coursolle</i>	77	85	162
<i>D. Savard</i>	96	112	202

QUARTIER NO. 4.

	POLL A	POLL L	TOTAL
<i>E. Carrière</i>	34	35	69
<i>F. Gendron</i>	106	124	230

QUARTIER NO. 5.

	POLL A	POLL L	TOTAL
<i>H. Dupuis</i>	122	157	279
<i>N. Tessier</i>	52	54	106

En conséquence j'ai déclaré et proclamé comme je déclare pour les présentes dûment élu échevins pour la cité de Hull, sus-dit pour le prochain terme d'office.

Pour le quartier No. 1, James Thomas avec une majorité de 31 votes.

Pour le quartier No. 2, M. Burns avec une majorité de 8 votes

Pour le quartier No. 3a, Dol. Savard avec une majorité de 46 votes

Pour le quartier No. 4, F. Gendron avec une majorité de 161 votes

Pour le quartier No. 5, H. Dupuis avec une majorité de 173 votes.

M. Jas. Walsh ayant donné sa résignation le 13 courant aucun vote n'a été demandé pour lui.

Donné ce 24ème jour de janvier 1902.

*(Signé) BASILE CARIÈRRE,
Président de l'élection.*

1. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le rapport du Président de l'élection soit adopté,

Adopté.

Le Président laisse le fauteuil et invite Son Honneur le Maire à le prendre pour procéder aux affaires du conseil.

2. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Carrière:

Que ce conseil se forme en comité général afin de former les comités permanents pour l'année courante.

Adopté.

Cette formation est discutée.

3. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Thomas:

Que ce Comité lève séance rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin D'Amour:

Que les Comités permanents de ce conseil, pour l'année courante soient composés comme suit:

Finances: L'échevin Fortin président et les échevins Thomas, Burns, Savard, Gendron et Dupuis.

Rues et Améliorations: L'échevin Dupuis président et les échevins Thomas, Burns, Fortin, Savard et Gendron.

Eau: L'échevin Thibault, président et les échevins Walker, D'Amour, Gagnon, Carrière et Desmarais.

5. *Proposé par l'échevin Burns, secondé par l'échevin Thibault:*

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs Comités respectifs à l'exception de celles de M. O'Connor et la question des machines pour pouvoir électrique.

Adopté.

6. *Moved by Alderman Thomas, seconded by Alderman Carrière:*

That the request of Israel Durocher for the transfer of his hotel licence to Charles O'Connor be granted.

Adopté.

7. *Proposé par l'échevin D'Amour secondé par l'échevin burns:*

Que Son Honneur le Maire, le Président du Comité des Finances, le proposeur et l'Aviseur légal, soient un Comité pour s'entendre auprès de la Banque Ottawa, à propos des débentures.

8. *Proposé pr l'échevin Gendron, secondé par l'échevin D'Amour:*

Que Son Honneur le Maire, le Président du Comité des Finances, le proposeur et l'Aviseur légal, soient un Comité pour s'entendre auprès de la Banque Ottawa, à propos des débentures.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 28 JANVIER 1902.

À Une assemblée spéciale du Conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, mardi, le vingt-huitième jour de janvier, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Carrière, Burns, D'Amour, Savard, Thomas, Walker, Gendron, Fortin, Dupuis et Thibault formant quorum du dit conseil.

L'Avis de convocation de cette assemblée spéciale est déposé sur le bureau du conseil.

LE 151ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, lundi, le 27 janvier, 1902, à laquelle assemblée sont présents: L'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Dupuis, Gendron, Thomas et Savard, Son Honneur le Maire, l'échevin Thibault et l'aviseur Légal étant aussi présents, prie de faire rapport et recommande:

Que M. L. N. Champagne fasse les demandes nécessaires à propos du bill à être introduit devant la Législature concernant les débentures, et que les offres faites à ce sujet par le gérant de la Banque d'Ottawa, dans sa lettre de ce jour, 27 janvier 1902, soient acceptées.

<i>(Signé)</i>	<i>J.N. Fortin, Président.</i>
	<i>F.A. Gendron</i>
	<i>A.D. Savard</i>
	<i>Jas. Thomas</i>
	<i>M. Burns</i>

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que le 151ème rapport du Comité des finances soit adopté.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Carrière:

Que ce conseil siège en comité général afin de discuter ce qui se rattache aux amendements à la charte.

Adopté.

L'avis devant être publié concernant les amendements est lu discuté.

3. *Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Carrière:*

Que ce comité lève séance, rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1902.

À Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, lundi, le troisième jour de février, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Carrière, Desmarais, Dupuis, Thibault, Gagnon, Burns, D'Amour, Savard, Thomas, Walker, Gendron et Fortin formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Burns:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déferées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Dagenais, Valiquette, Whitehall, Cousineau et les offres de service pour auditeurs.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis:

LE 158ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 31 janvier 1902, à laquelle assemblée sont présents: L'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Thomas, Burns, Savard et Gendron, Son Honneur le Maire Falardeau était aussi présent ainsi que les autres membres des autres comités, à l'exception de l'échevin Desmarais, prie de faire rapport qu'il a examiné et étudié avec soin, les estimés préparés, qui nous sont soumis avec ce rapport accompagné des listes des employés avec leurs salaires, pour l'année courante 1902, lesquels estimés et listes. Votre Comité recommande d'adopter, à l'exception de ce qui concerne les engagements de MM. I. Trudel, Paul Miron, Frs. Bélanger, Felix Larose et John Bertrand, qui doivent être réengagés qu'au mois et Ferdinand Trudel à la journée; et qu'il soit entendu que le salaire du Dr Jos. Beaudin est aussi, pour tous les extras en rapport avec sa charge.

Vu l'état des finances de la ville, votre Comité regrette d'avoir à recommander, que M. Geo. F. Benoit soit remercié de ses services immédiatement, que les services de M. R. W. Farley ne soient plus requis après le 15 avril prochain et que le Greffier soit chargé d'en avertir ces messieurs.

<i>(Signé)</i>	<i>Jos N. Fortin Président.</i>
	<i>F.A. Gendron.</i>
	<i>H. Dupuis.</i>
	<i>D. Savard.</i>
	<i>M. Burns.</i>
	<i>Jas. Thomas.</i>

2. *Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Carrière:*

Que ce conseil siège en comité général afin de considérer les estimés et les offres de services, et pour cette fin, que le rapport du comité des finances reste sur la table pour le présent.

Adopté.

Les offres de services sont lues.

3. *Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Thibault:*

Que ce Comité lève séance rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

4. *Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:*

Que le 158ème rapport du Comité des Finances soit adopté.

Moved by Alderman Thomas, seconded by Alderman Walker:

That in amendment, to that report, everything concerning the chief of the fire brigade be struck out, to be replaced by the following words: That Chief Benoit be reengaged for this year at the same salary.

Pour le sous-amendement: Les échevins Thomas et Walker -- 2.

Contre: Les échevins Burns, D'Amour, Fortin, Thibault, Savard, Gagnon, Gendron, Carrière, Dupuis et Desmarais -- 10.

L'amendement est perdu et la motion adoptée.

5. *Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Gendron:*

Que la somme de \$30 soit votée pour être distribuée entre les reporters des quatre journaux qui s'occupent des affaires de ce conseil.

Adopté.

6. *Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Burns:*

Que l'échevin Desmarais soit nommé Pro-maire, pour le terme courant.

Adopté.

7. *Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Desmarais:*

Que les échevins Dupuis, Gendron et Thomas soient un comité pour surveiller les travaux de l'hôtel de ville.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin D'Amour:

Qu'une licence d'hôtel soit accordée à M. Marcel Dagenais, pour commercer au premier mars prochain, et que pour cette fin, la résolution concernant les licences passées le printemps dernier.

Pour: Les échevins D'Amour, Savard, Gagnon, Gendron, Carrière, Dupuis et Desmarais -- 7.

Contre: Les échevins Thomas, Walker, Burns, Fortin et Thibault -- 5.

Adopté.

L'échevin Thomas donne avis, qu'il demandera la reconsideration de cette motion, à la prochaine assemblée mensuelle.

9. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Carrière:

Que le conseil ajourne à lundi, le dix courant, à l'heure ordinaire.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, lundi, le dixième jour de février, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Carrière, Desmarais, Dupuis, Thibault, Burns, D'Amour, Savard, Thomas, Gendron, Gagnon et Fortin formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Dupuis:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau du ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. D. Charron, P. Dubois et "The John McDougall Co." ainsi que les requêtes des bouchers et requête concernant la lampe sur la rue Cuthbert.

Adopté.

La déclaration de l'échevin Savard concernant son éligibilité comme échevin est produite.

LE 17éme RAPPORT DU COMITE DE FEU POLICE & LUMIÈRE.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité de Police, Feu & Lumière, dûment assemblé au bureau de votre Greffier, mercredi, le 5ème jour de février 1902 à laquelle assemblée sont présents: L'échevin D'Amour, président au fauteuil et les échevins Walker, Thibault, Gagnon, Carrière et Desmarais, "l'échevin" Dupuis étant aussi présent, prie de faire rapport et recommande, que le Chef de Police, M. L. Genest, soit aussi Chef de la brigade du "feu" en remplacement de l'ex-chef Benoit, sans déranger le titre et les "devoirs" du Capitaine Tessier, et sans changement de salaires pour chacun d'eux plus, les hommes de police seront aussi pompiers, en même temps "qu'Homme" de police.

Votre Comité recommande aussi, que la somme de \$35 soit "remise" aussi à la disposition de votre Comité, pour faire des réparations urgentes aux stations de Police et de Feu.

(Signé) *C.M. D'Amour, Président.*
B. Carrière
Chas. Desmarais
Thomas Gagnon

2. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le 17ème rapport du Comité de Police, Feu et Lumière soit adopté.

Proposé en amendement par l'échevin Burns, secondé par l'échevin Thomas:

Que le rapport soit amendé en ce qui regarde l'engagement d'un chef de pompier, comme suit, que le Capitaine Tessier soit chef de pompier, au lieu du chef Genest, et, qu'ainsi amendé le rapport soit adopté.

Pour: Les échevins Thomas et Burns -- 2.

Contre: Les échevins D'Amour, Fortin, Thibault, Savard, Gagnon, Gendron, Carrière, Dupuis et Desmarais -- 9.

L'amendement est perdu et la motion principale remportée.

3. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Burns:

Que la licence d'hôtel de M. D. Charron, soit transférée au coin des rues Wall et du Pont.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin D'Amour:

Que la licence de M. Marcel Dagenais soit prise en considération.

Adopté, l'échevin Thomas dissident.

5. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que la demande de licence d'hôtel, faite par M. Marcel Dagenais adopté.

Adopté, les échevins Thibault, Fortin, Burns et Thomas dissidents.

6. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que M.R. W Farley, Ingénieur de la cité, soit remercié de ses services.

Proposé en amandement par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Carrière.

Que cette question soit renvoyée au Comité des Finances pour en faire rapport à la prochaine assemblée.

Pour l'amendement: Les échevins Thomas, Burns, D'Amour, Fortin, Thibault, Gendron, Carrière, Dupuis, et Desmarais --9.

Contre: Les échevins Savard et Gagnon -- 2.

7, Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Desmarais:

Que la demande de M. Pierre Dubois, pour une licence de boucher, soit accordée.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Carrière:

Que MM. Sarazin et Chénier soient autorisés à remédier au trouble occasionné par l'eau, à la propriété de M. Marcotte coin des rues Albion et Alfred, et, d'ouvrir les rues Albion, St-Hyacinthe et Chaudières, bloquées par la neige.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Thibault:

Qu'un comité composé des échevins Dupuis, Gendron et Burns soit nommé pour s'entendre, avec les bouchers et d'en faire rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Gagnon:

Que les hommes qui travaillent actuellement à la construction de l'Hôtel de Ville pour MM. Fortin et Sauvé soient avertis, que la cité ne sera pas responsable des salaires ni des autres comptes devant ce conseil après ce jour, et, que Son Honneur le Maire et le Président du Comité des Finances soient chargés de trouver l'argent nécessaire, pour payer les salaires des hommes, dont les comptes sont devant ce conseil.

Adopté.

Son Honneur le Maire laisse le fauteuil et est remplacé par le pro-maire, C. Desmarais.

11. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin D'Amour:

Que le Greffier soit autorisé d'écrire à la "The John McDougall Iron Work Co," pour lui dire, qu'il est impossible de recevoir à présent les machines qu'elle a en main pour cette Corporotion, que cette dernière paiera l'intérêt qu'elle est tenue de payer par son contrat et que d'ici à quelques temps, le conseil verra aux moyens à prendre, pour continuer ses travaux et de donner aucune autres explications nécessaires sous les circonstances.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Desmarais:

Qu'un comité soit formé, composé de Son Honneur le Maire et du Président du Comité des Finances afin de surveiller le bon fonctionnement de l'école des Arts & Métiers.

Adopté.

Les échevins Carrière et Thibault laissent la salle.

13. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que MM. T.P. Sabourin et R. G. Nesbitt soient réengagés auditeurs pour l'année courante, à raison de \$100 par an chacun.

Adopté.

L'échevin Thibault reprend son siège.

14. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que ce conseil ajourne.

Adoptée.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1902.

A Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, vendredi, le quatorzième jour de février, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honnur le Maire V. O. Falardeau au fauteuil et les échevins Desmarais, Dupuis, Thibault, Gagnon, Burns, D'Amour, Savard, Thomas, Gendron, Fortin, Carrière & Walker formant quorum du dit conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée spéciale, est lu et déposé sur le bureau du conseil.

1. Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Desmarais:

Que vu la lettre de M. Taché adressée à l'échevin Gendron concernant le pouvoir d'eau du Brewery Creek et dans laquelle le gouvernement de Québec se prétend propriétaire du dit pouvoir d'eau, qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, l'échevin Gendron et l'aviseur légal, soit formé, aux fins de prendre de plus amples informations et de savoir, si le gouvernement est disposé à intervenir dans la cause pendante, entre les héritiers Scott et cette corporation, ou à faire tout autres arrangements qui seront jugés convenables, dans les intérêts de cette cité, en rapport avec cette question, et faire rapport à ce conseil.

Que les dépenses et démarches jugés à propos soient faits en conséquence, et que M. Major, député du Comité à Québec, soit prié à donner son assistance aux membres du dit Comité.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Gagnon:

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier, soient autorisés à signer un billet à quatre mois, pour la somme de \$12,000 et de l'escampter à une banque pour payer les comptes en souffrances et passés par ce conseil et payer les hommes qui ont travaillé à la construction de l'Hôtel de Ville, ainsi que pour payer des ouvrages très urgents, concernant le pouvoir d'eau et de l'aqueduc.

Adopté, l'échevin Thomas dissident.,

Le conseil s'ajourne.

John F. Boult
Greffier

V.O. Falardeau
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1902.

A Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, mercredi, le ving-sixième jour de février mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Carrière, Thibault, Burns, Savard, Thomas, Walker, Gendron, Fortin, Dupuis, D'Amour et Gagnon formant quorum du dit conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée spéciale est lu et déposé sur le bureau du conseil.

Le 159ème rapport du Comité des Finances est soumis.

LE 159ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, mardi, le 25ème jour de février, 1902, à laquelle assemblée sont présents: L'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Thomas, Burns, Savard, Gendron et Dupuis prie de faire rapport qu'il a examiné les paie-listes et les bons donnés aux hommes employés à la construction de l'Hôtel de ville, par les contracteurs Fortin & Sauvé ainsi que les comptes dus par les mêmes, pour matériaux fournis à la dite construction, et recommande, que ces bons et comptes soient payés, tels que par eux approuvés, et d'en retenir le montant, sur le contrat des dits contracteurs, suivant la liste qui vous est ici soumise.

(Signé)

J.N. Fortin Président.

F.A. Gendron

A. D. Savard

Jas. Thomas

M. Burns.

H. Dupuis.

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le 159ème rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Carrière:

Que le comité général nommé pour surveiller les travaux de l'Hôtel de ville, soit chargé de voir l'Aviseur légal, à propos des moyens à prendre, pour faire abandonner le contrat de la construction de l'Hôtel de Ville et d'en faire rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 3 MARS 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, lundi, le troisième jour de mars, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Carrière, Dupuis, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Walker, Gendron, Fortin, Thibault, Thomas et Desmarais formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Walker:

Que les minutes du 27 décembre, du 7, 9, 11, 24 et 28 janvier et du 10, 14 et 26 février derniers qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Hadrill, Foran & Champagne, J.M. McDougall RÉ, Benoit et Beauchamp, Trump Co., demandes de licences d'affaires, Sauvé et les applications des évaluateurs.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis:

Au Conseil de la Cité de Hull.

LE 160ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 28 de février 1902, à laquelle assemblée sont présents: L'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Burns, Savard, Gendron et Dupuis prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes, les communications et les rapports des Comités qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants:

<i>Paie-listes des employés</i>	<i>\$ 692 48</i>
" " élections	<i>94 00</i>
<i>Le Spectateur</i>	<i>125 00</i>
<i>Foran & Champagne</i>	<i>105 60</i>
<i>G.E. Gauvin</i>	<i>50 10</i>
<i>Gouvernement Provincial</i>	<i>18 15</i>
<i>M. J. Laverdure</i>	<i>12 56</i>
<i>F.F. Desjardins</i>	<i>15 00</i>
<i>The Mortimer Co</i>	<i>8 75</i>
<i>Edmond Moquin</i>	<i>7 00</i>
<i>J.B. L. Charlebois</i>	<i>6 00</i>
<i>The Ottawa Electric Co</i>	<i>5 30</i>
<i>Frs. Manceau</i>	<i>1 00</i>

COMPTES DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

<i>Paie-liste No. 35</i>	\$ 52 38
<i>A. Gratton</i>	31 50
<i>G. Charlebois</i>	1 35
<i>P. Leroux</i>	3 50
<i>Frk. Bowers</i>	75

COMPTES DU COMITÉ DE POLICE, FEU & LUMIÈRE.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 1257 70
<i>Frank O'Reilly</i>	344 85
<i>The Ottawa Electric co</i>	539 19
<i>Garioch, Godard & Co</i>	73 70
<i>A. Gratton</i>	39 00
<i>M. J. Laverdure</i>	27 40
<i>Ahearn & Soper</i>	14 77
<i>Caron & Frère</i>	10 50
<i>A. D. Trudel</i>	9 09
<i>I. Paquin</i>	7 35
<i>Jos. Lafrance</i>	4 00
<i>J.P. & F.W. Esmonds</i>	3 50
<i>The Canadian Rubber Mfg Co.</i>	2 00
<i>R.J. Devlin</i>	1 75

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 560 01
" Nos. 31, 33 à 39 inclusivement	564 83
<i>Thos. Lawson</i>	397 00
<i>Mde. Jos. Lemieux</i>	374 50
<i>Hamilton Powder Co.</i>	232 95
<i>Wright & Co.</i>	233 19
<i>The Ottawa Electric co.</i>	265 00
<i>Jos. Leduc</i>	200 00
<i>Powers & Co.</i>	168 48
<i>Jérémie Gingras</i>	51 73
<i>M. J. Laverdure</i>	26 25
<i>Belhouse, Dillon & Co.</i>	20 00
<i>Hull Coal Co.</i>	13 43
<i>E.B. Eddy Co.</i>	13 41
<i>H. Boisvert</i>	7 73
<i>J.J. Arbique</i>	4 23
<i>A. Roy</i>	2 15
<i>C. Charette</i>	30 00

Votre Comité recommande: Qu'un vote de remerciements soit offert à M. Basile Carrière, pour la manière efficace avec laquelle il a conduit les élections municipales en janvier dernier.

Qu'un règlement pour émettre des débentures au montant de \$30,000, portant 5% d'intérêt et payable dans 25 ans, soit préparé par l'aviseur légal, afin de relever les débentures de cette cité qui viendront échues le 1er mai prochain, qui ont été émises en vertu du règlement No. 17 il y a 25 ans.

Que la somme de 48 centins soit remise à Mr Wm. Monroe, étant surplus de taxes payées.

Que la somme de \$300.00 soit payée pour l'entrée du bill des amendements à la charte et pour son impression.

Que le Trésorier soit chargé de percevoir ce qui est dû à la Corporation, de l'enclos public, tenu par L. Gratton, Avenue Laurier.

Que le rôle soit corrigé, à la demande de la succession de feu Dme Carrière, comme suit: Ajoutez les lots 160 et 102 omis, changer lot No. 189 à 89 et biffer un des lots Nos. 92 entré deux fois dans le quartier No. 4.

Le Comité des Rues & Améliorations, recommande: Que les travaux nécessaires pour ouvrir le canal à Eddyville et le canal de la continuation de la rue Inkerman, afin d'éviter des dommages par l'eau, soient faits immédiatement.

Le Comité de Police, Feu et Lumière, recommande: que 2 douzaines de globes de lampes, 1 grosse de globes intérieur et divers autres morceaux pour le réparage des lampes à Arc en usage, soient achetés.

Le Comité de l'Eau recommande: Que la pétition des employés de la E.B. Eddy Co. demandant un tuyau d'eau suffisant à l'abreuvement soit accordée.

Que la taxe de l'eau soit remise à Vve Paul Desjardins, Dme Narcisse Coté, Vve X. Larouche, Vve, D. Major, Vve. L. Guay, Dme R. Charron, Dme Jos. Albert, Vve. Edm. Tremblay et Jos. Bastien et, que la moitié de cette taxe soit remise à Dme Sayer et à Dme McCarthy.

Que la soumission de la Ottawa Boiler Works pour fournir les tuyaux de 30" nécessaires au nouveau Château d'Eau, soit acceptée à raison de \$3.50 le pieds.

<i>(Signé)</i>	<i>Jos. N. Fortin Président.</i>
	<i>F. A. Gendron.</i>
	<i>H. Dupuis.</i>
	<i>D. Savard.</i>
	<i>M. Burns.</i>
	<i>Jas. Thomas.</i>

3. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que le 160ème rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité spécial, chargé de s'entendre avec les bouchers RÉ leur pétition.

Au Conseil de la Cité de Hull:

Votre Comité spécial, chargé de s'entendre avec les bouchers de la cité, sur les griefs tels qu'émis dans leur pétition à votre conseil, ayant appelé une assemblée de ces messieurs à l'hôtel de ville, jeudi, le 27 février 1902, à laquelle sont présents un bon nombre d'entre eux, ainsi que les échevins Gendron et Dupuis, prie de faire rapport, qu'après avoir entendu les explications de ces messieurs, croit se rendre à leurs désirs, en recommandant, que M. Bernard Simard soit nommé inspecteur des

viandes tel que voulu par le règlement No. 59 concernant les marchés publics, avec plein pouvoir de mettre à exécution le dit règlement et pour remplir "tons" les fonctions attribuées à cette charge, et, comme compensation, pour remplir la dite charge à la satisfaction de votre conseil, votre comité recommande, que M Bernard Simard soit permis de tenir un étal de boucher sans paiement de taxes d'affaires exigible en tel cas.

*(Signé) H. Dupuis, Président.
F.A. Gendron.
M. Burns.*

4. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gendron:

Que le rapport du Comité spécial, nommé pour s'entendre avec les bouchers, soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Fortin:

Que le président du Comité de Police, Feu & Lumière, soit chargé de s'entendre avec le chef Genest pour faire un estimé des articles et ouvrages requis à la station de feu, pour la prochaine assemblée.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Burns, secondé par l'échevin Fortin:

Que les subdivisions de la ville pour les fins électorales de la Législature, soient comme suit:

Poll No. 1 -- Pas de changement.

Poll No. 2 -- Cette partie du quartier No. 2 à l'ouest et au sud d'une ligne partant de la rue Chaudière et passant par les rues Rock à Ravine et le long de cette dernière vers le nord jusqu'au Creek Brewery.

Poll No. 3 -- Cette partie des quartiers No 2, au nord et à l'est du Poll No. 2.

Poll No. 4 -- Toute cette partie des Nos. 3 et 4 compris comme suit: Partant sur la rue chaude à la rue Albert, le long de cette dernière, jusqu'à la rue Church, de là à la rue Wright, puis à la ruelle Charles, jusqu'à la rue Main, le long de cette dernière à la ligne entre les quartiers 3 et 4, de là, en faisant le tour de la partie sud du dit quartier No. 3 au point de partance.

Poll No. 5 -- Cette partie du quartier No. 3 compris par la description suivante: Partant sur la rue Lac à la rue Wright vers le nord jusqu'à la rue Charles de là, à la rue Church, de là à la rue Wright et le long de cette dernière au point de partance.

Poll No. 6 -- Comprend cette partie du quartier No. 3 désigné par une ligne commençant à un point sur la rue Chaudière à la rue Philémon vers l'est jusqu'à la rue Church, de là à la rue Charles, de là à la rue Lac, le long de cette dernière à la rue Wall, quartier No. 3a, de là à la rue Chaudière et de ce point vers le sud au point de partance.

Poll No. 7 -- Comprend cette partie du quartier No. 3a entre les rues Wall et Queen, plus cette partie entre les rues Chaudière et St-Henri, au nord de la rue St-Etienne.

Poll No. 8 -- Toute cette partie du quartier No. 3a nord de la subdivision No. 7.

Poll No. 9 -- Comprend cette partie du quartier No. 4, sud de la rue Victoria, moins cette partie entre les rues Lac et Main et nord de la ruelle Charles.

Polls Nos. 10, 11, 12 et 13 -- Comprennent les mêmes polls sous les Nos. 9, 10, 11 et 12, sur la dernière liste électorale.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que les travaux du nouveau Chateau d'Eau soient discontinués, et que M. Eucher Caron soit remercié de ses services, pour le présent.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Thibault secondé par l'échevin Desmarais:

Que le Comité des Finances soit chargé d'établir le montant nécessaire pour terminer les travaux déjà commencés, ainsi ce qu'il faut pour les besoins de l'année, et, qu'un règlement soit préparé et passé en même temps, que celui pourvu par le 160ème rapport du Comité des finances adopté à cette assemblée.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Burns:

Que les lettres de M. J. M. McDougall, RÉ Benoit et Beauchamp, soient renvoyées à l'aviseur légal.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Gendron:

Que la somme de \$600 soit mise à la disposition des aviseurs légaux pour les fins exprimées dans leur lettre.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Burns, secondé par l'échevin Walker:

Que des licences de boucher soient accordées à MM. Isidore Desrosiers et Groulx ainsi que permis de colporter l'huile de charbon, à M. Joseph Tremblay suivant leurs demandes.

Adopté.

12. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Thomas:

That the applications for the position of valuators be laid on the table until the next meeting.

Proposé en amendement par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que MM. Chs. Campagna, André Landry et Jarvis Mullen, soient engagés comme évaluateurs pour l'année courante.

Pour l'amendement: Les échevins Burns, D'Amour, Fortin, Savard, Thibault, Gagnon, Gendron et Carrière -- 8.

Contre: Les échevins Thomas, Walker, Dupuis et Desmarais -- 4.

13. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que ce vote soit reconcidéré.

Pour: Les échevins Thomas, Burns, D'Amour, Fortin, Thibault, Savard, Gagnon, Gendron et Carrière -- 9.

Contre: Les échevins Desmarais, Walker et Dupuis -- 3.

La reconcidération est remportée.

14. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Walker:

Que les applications de MM. Campagna et Landry comme évaluateurs soient acceptées, mais que celle de M. Jarvis Mullen soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

Proposé en amendement par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Burns:

Que l'application de M. Jarvis Mullen comme évaluateur, soit acceptée comme celles de MM. Campagna et Landry.

Pour l'amendement: Les échevins Burns, D'Amour, Fortin, Thibault, Savard, Gagnon, Gendron et Desmarais -- 9.

Contre: Les échevins Thomas, Walker et Dupuis -- 3.

L'amendement est remporté.

15. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Savard:

Que M. Honoré Richer soit nommé Greffier des évaluateurs pour l'année courante.

Adopté, l'échevin Thomas dissident.

16. Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Dupuis:

Que ce conseil siège en comité général afin de considérer le bill, devant la Législature, avec le pro-maire au fauteuil.

Adopté.

La copie du bill devant la Législature, pour amender de nouveau la charte de la cité de Hull, est étudiée.

17. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que ce comité lève séance, que son Honneur le Maire reprenne le fauteuil et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que le bill, tel que préparé et examiné, soit approuvé.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le Trésorier soit autorisé à payer l'argent nécessaire à la délégation devant aller à Québec, composé de MM. l'échevin Gendron, l'Aviseur légal et le Trésorier RÉ les amendements à la charte.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que l'architecte Brodeur soit tenu de faire son devoir vis-à-vis les contracteurs de l'hôtel de ville, suivant le contrat pour la construction de la dite bâtisse.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Desmarais:

Que ce conseil ajourne à lundi, le dix courant, à l'heure ordinaire.

Adopté.

John F. Boult
Greffier

V.O. Falardeau
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 10 MARS 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances à sept heures et demie du soir, lundi, le dixième jour de mars, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Desmarais, Thibault, Burns, Dupuis, D'Amour, Gagnon, Thomas, Fortin et Carrière, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Dupuis:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil, soient déférées à leurs comités respectifs, à l'exception de celles de MM. Labelle, Leduc, Vézina, Desjardins et Goyette.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis:

L'Ingénieur fait rapport pour attirer l'attention du conseil, sur les dommages qui peut s'en suivre en arrêtant complètement les travaux au nouveau Château d'Eau.

2. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Carrière:

Que le président du comité de l'Eau soit autorisé à faire continuer les travaux recommandés par l'Ingénieur comme étant les plus urgents, au Château d'Eau, et que le dégeler soit employé à dégeler les services dans des cas très urgents.

Adopté.

A Son Honneur le Maire et Messieurs Les Echevins de la cité de Hull.

MESSIEURS:

Monsieur le Président D'Amour et moi-même, font rapport à votre Conseil concernant le coût des effets et réparations nécessaires et urgentes pour le département du feu, comme suit:

1 porte de communications entre les stations	\$ 20 00
4 paires de bottes en rubber à \$4.50	18 00
4 coats en rubber à \$5	20 00
Pontage neuf pour chevaux	5 00
Réparations en ciment à l'écurie	7 00
300 pieds de boyaux pour pompe, Tétreauville	150 00
Pontage de puit de Tétreauville	12 00
 TOTAL	 \$ 232 00

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre dévoué serviteur

*L. GENEST,
Chef.*

Hull, 10 mars 1902.

3. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le rapport du chef Genest et du Président du Comité de Police, Feu et Lumière, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin D'Amour:

Que la somme de \$300 et les frais soit remis à M. Victor Tellier, RÉ sa réclamation contre cette Coaporation.

Adopté.

5, Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Desmarais:

Que l'avis de M. H.A. Goyette soit renvoyé aux aviseurs légaux.

Adopté.

Le Comité des Finances produit une liste des sommes nécessaires pour compléter les travaux commencés et pour couvrir l'excédent des dépenses sur les revenus pour 1902 et certaines dettes contractées en 1901.

6. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le règlement devant être préparé par les aviseurs légaux, tel que prévue par la résolution No. 8, de la dernière assemblée, soit pour le montant établi par le Comité des Finances.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le compte de M. J.B. Labelle, se montant à \$60.60 pour matériaux et ouvrage à l'Hôtel de Ville, soit payé sur son contrat avec Fortin & Sauvé pour règlement final.

Adopté.

8. *Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Desmarais:*

Que le comité nommé pour surveiller les travaux de l'Hotel de Ville soit autorisé à faire terminer les travaux en bois, nécessaires à la couverture de cette bâtisse.

Adopté, l'échevin Gagnon dissident.

9. *Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Dupuis:*

Que l'action servi à M. Eucher Caron dans l'affaire de Louis Vézina vs E. Caron soit renvoyé aux aviseurs légaux pour mettre une défense.

Adopté.

10. *Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin D'Amour:*

Que ce conseil ajourne à vendredi, le 14 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE OF QUEBEC,

District of Ottawa.

CITY OF HULL

BY-LAW No. 85.

At a regular adjourned meeting of the Council of the City of Hull, held in the City Hall, at 8 o'clock in the evening, on the 18th day of March, 1902, at which meeting were present: His Worship the mayor, V.O. Falardeau, in the chair, and Aldermen Desmarais, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Dupuis, Thibault, Fortin and Gendron, forming a quorum of the said Council.

BY-LAW No. 85.

CONCERNING the issue of debentures to the amount of \$30,000.00, for the purpose of redeeming and paying debentures issued for a like amount, under By-Law No. 17 of this Council, of date the 7th day of May, 1877.

It is ordered, resolved and enacted, by By-Law of the Council of the City of Hull, as follows, that is to say:--

WHEREAS, by By-Law No. 17 of this Council, of date the 7th of May 1877, and adopted by the majority of the electors of the City of Hull, who are proprietors, debentures or Bonds to the amount of \$30,000.00 were issued for the purposes mentioned in the said By-Law, being among others the following:--

To make certain works and sewers; To macadamize and otherwise improve the streets and the sidewalks and to construct the bridges of this city; To place the city of Hull in a position to pay its legitimate debts, to construct a public market within the limits of the city of Hull, and to improve and complete the Fire Department.

WHEREAS by the said By-Law No. 17, the said debentures were made payable in 25 years, to be computed from the date of their issue, namely, from the first day of May, 1877, and will, in consequence, become due and accrue the first day of May next, 1902.

WHEREAS, the said debentures bear interest at the rate of 6 % per annum, payable half yearly.

WHEREAS, the city of Hull negotiated and sold the said debentures after their issue and employed the proceeds thereof for the purposes mentioned in the said By-Law No. 17.

It is in consequence ordained, resolved and enacted by the present By-Law, which however shall have no force or effect until it shall have been approved by the majority of the electors who are proprietors, in the manner and according to the provisions of the Act of incorporation of the city of Hull, and its amendments, that is to say:--

In order to obtain the sum of \$30,000.00 for the purposes above mentioned and set forth, the Council of the city of Hull, is by the present By-Law authorized to issue, sell and dispose of debentures or bonds, for an amount of \$30,000.00, for and in the name of the said City.

The said debentures shall be of the denomination of \$1,000.00 each, and shall bear interest at the rate of 5% per annum, payable semi annually.

The said debentures shall, when so issued, be signed by the Mayor of the city of Hull, and countersigned by the clerk of the said city, and shall bear the seal of the said city of Hull.

The said debentures shall be made payable to the bearer thereof, 25 years from the date of their issue, at the office of the Treasurer of the city of Hull, and the interest herein above mentioned, shall be payable semi annually, that is to say, the first day of the months of May and November of such year after their issue.

There shall be annexed to each of the said debentures, coupons for the amount of the said half-yearly interest, which coupons shall be signed by the Mayor of the city of Hull and countersigned by the Clerk of the said city of Hull, but such signatures may be lithographed on the said coupons, and they shall be payable to the bearer thereof, upon the said semi annual interest mentioned in the said debentures becoming due, and shall be on payment thereof remitted to the Treasurer of the said city of Hull.

There shall be levied annually upon the ratepayers of the city of Hull, and under the present By-Law, a sum of \$1,500.00 set apart, out of the revenues of the said City, to provide for the payment of the interest of said debentures, during each and every year to be computed from and after the issue thereof, and until the time they shall become due.

There shall be and there is by the present By-Law created and established for the purpose of redeeming the said debentures when due, out of the revenues of the city of Hull, a sinking fund of \$600.00 per annum, which sum shall be annually paid into the hands of the Treasurer of the Province of Quebec, or deposited in an incorporated Bank, as provided by-law, and shall so remain deposited in the hands of the Treasurer of the Province of Quebec or in such incorporated Bank with the interest to accrue theron, until the sum so annually paid shall have equalled an amount of \$30,000.00 currency.

The issue of the said debentures in capital and interest, and the sinking fund above mentioned, shall be and are by the present By-Law, guaranteed and secured by the general funds of the city of Hull and of the Corporation of the said city of Hull.

The registration of the present By-Law and of the debentures to be issued thereunder is authorized and may be made at the Registry office of the County of Wright according to the provisions of the Law.

The Registrar of this County shall enter and enregister upon the demand of the original holder or of any subsequent transferee, the name of such original holder or transferee, and the person whose name is entered last in the Register shall PRIMA FACIE be reputed the proprietor and legal holder of any debentures so enregistered.

Given under the Seal of the city of Hull, the day and year above firstly mentioned.

JOHN F. BOULT
City Clerk.

V.O. FALARDEAU,
Mayor.

PROVINCE DE QUÉBEC,

CITÉ DE HULL

District d'Ottawa

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville, à huit heures du soir, le dix-huitième jour de mars 1902, et à laquelle assemblée étaient présents: Son Honneur le Maire, V. Ovide Falardeau au fauteuil, et les échevins Desmaraïs, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Dupuis, Thibault, Fortin, Carrière et Gendron, formant quorum du dit conseil.

REGLEMENT No. 85.

**CONCERNANT l'émission de débentures au montant de \$30,000.00,
pour le rachat et paiement de débentures émises
pour un égal montant en vertu du règlement
No. 17, de ce Conseil, en date du
septième jour de mai, 1877:--**

*Il et ordonné, résolu et statué par règlement du conseil de la cité de Hull,
comme suit, savoir:--*

**ATTENDU que par le règlement No 17 de ce conseil, en date du 7 mai 1877,
et adopté par la majorité des électeurs propriétaires de la cité de Hull, des débentures
ou obligations au montant de \$30,000, ont été émises pour les fins mentionnées au
dit règlement, pour entr'autres les suivantes:--**

*Pour faire certains travaux et égouts; pour macadamiser et autrement améliorer
les rues et les trottoirs et construire les ponts de cette Cité; pour mettre la cité de Hull
en position de payer ses dettes légitimes; pour construire un marché public dans les
limites de la cité de Hull; et pour améliorer et perfectionner le département du feu.*

**ATTENDU que par le dit règlement No. 17, ces dites débentures ont été faites
payables dans vingt-cinq ans, à compter de la date de leur émission, savoir à compter
du premier mai 1877, et qu'en conséquence, elles deviennent dues et échues, le
premier jour de mai prochain, 1902.**

**ATTENDU que ces dites débentures portent intérêt à un taux de 6% par an,
payable semi-annuellement.**

**ATTENDU que la cité de Hull, a vendu et négocié les dites débentures après leur
émission et qu'elle en a employé le produit pour les fins mentionnées dans le dit
règlement No. 17.**

**ATTENDU que le conseil de la cité de Hull, doit se procurer les fonds
nécessaires pour rencontrer le paiement des dites débentures, qui deviendront dues
et échues le premier jour de mai prochain et quelle peut se les procurer par voie
d'émission de débentures, pour pareil montant, à un taux d'intérêt moins élevé.**

**Il est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent règlement,
lequel cependant n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par la majorité des
électeurs propriétaires, de la manière et ainsi que pourvu par l'acte d'incorporation de
la cité de Hull et ses amendements, savoir;**

Afin de procurer la somme de \$30,000. pour les fins ci-dessus énoncées et énumérées, le Conseil de la cité de Hull, est par le présent règlement, autorisé à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la dite cité, les débentures ou obligations, pour un montant de \$30,000.

Les dites débentures seront de la dénomination de \$1,000 chacune, et porteront intérêt au taux de 5% par an, payable semi annuellement.

Les dites débentures lorsque ainsi émise, seront signé par le Maire de la cité de Hull, et contresigné par le Greffier de la dite cité et porteront le sceau de la dite cité de Hull.

Les dites débentures seront payables aux porteurs d'icelles, vingt-cinq ans à compter de la date de leur émission, au bureau du Trésorier de la cité de Hull, et l'intérêt ci-dessus mentionné sera payable semi-annuellement, à savoir: les premiers jours des mois de mai et de novembre de chaque année après leur émission.

Il sera annexé à chacune des dites débentures, des coupons pour le montant du dit intérêt semi-annuel, lesquels coupons seront signés par le Maire de la cité de Hull, et contresignés par le greffier de la dite cité de Hull, mais ces signatures pourront être lithographiées sur les dits coupons, lesquelles seront payables au porteur d'iceux, lors de l'échéance de l'intérêt semi-annuel, mentionné aux dites débentures, et seront remis sur paiement, au Trésorier de la dité de Hull.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la cité de Hull, et par le présent règlement, une somme de \$1,500, est affectée sur les revenus de la dite Cité, pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dites débentures, durant toutes et chacune des années, à compter de, et après l'émission d'icelles, et jusqu'à leur pleine échéance.

Il sera, et il est par le présent règlement, créé et établi, aux fins de racheter les dites débentures, à leur échéance, sur les revenus de la cité de Hull, un fonds d'amortissement de \$600.00 par année, laquelle somme sera annuellement payée entre les mains du Trésorier de la province de Québec ou déposée dans une banque incorporée, ainsi que pourvu par la loi, et restera ainsi déposé entre les mains du Trésorier de la province de Québec ou dans telle banque incorporée, avec l'intérêt qui accroîtra sur icelles, jusqu'à ce que telles sommes ainsi payées annuellement auront atteint un montant de \$30,000.00 courant.

L'émission des dites débentures en capital et intérêt, et le fonds d'amortissement ci-haut mentionné seront, et sont par le présent règlement, garantis et assurés sur les fonds généraux de la cité de Hull, et de la Corporation de la dite cité de Hull.

L'enregistrement du présent règlement et des débentures à être ainsi émises sur icelui, est autorisé et pourra être fait au bureau d'enregistrement du comté de Wright, suivant les dispositions de la loi. Le régistrateur de ce comté fera entrer et enregistrer, à la demande des porteurs originaires ou de tout cessionnaire postérieur, le nom de ce porteur original ou cessionnaire, et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement sera, PRIMA FACIE, réputé propriétaire et possesseur légal de toute débenture ainsi enregistrée.

*Donné sous le sceau de la cité de Hull, les jours et an ci-dessus et en premier
lieu mentionnés.*

JOHN F. BOULT,
Greffier

V.O. FALARDEAU,
Maire.

PROVINCE OF QUEBEC,

District of Ottawa.

CITY OF HULL

BY-LAW No. 86.

At a regular ajourned meeting of the Council of the City of Hull, held in the City Hall, at 8 o'clock in the evening, on Tuesday the 18th day of March 1902, and at which meeting were present: His Worship the Mayor V.O. Falardeau, in the Chair, and Aldermen Desmarais, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Dupuis, Thibault, Fortin, Carrière & Gendron, forming a quorum of the said Council.

BY-LAW No. 86.

CONCERNING the issue of debentures to the amonnt of \$73,000.00, to complete certain works begun and not finished, and to cover the excess of expenditure over the revenues of the year 1901, and to meet divers obligations contracted in 1901 as enumerated hereinafter:

WHEREAS, it is desirable and even necessary, in the interests of the City of Hull, to effect a loan by means of the issue of debentures, on the credit of the said City, to the amonnt of \$73,000.00 or the following purposes, namely: --

<i>To pay different accounts of the year 1901, approved but remaining unpaid, on the 1st January 1902</i>	<i>\$ 5,550 00</i>
<i>To balance due on expropriations</i>	<i>875 00</i>
<i>Amount required to pay the balance of works to be done under by-law No. 6 of this Council</i>	<i>2,032 00</i>
<i>Amount required to pay the balance of Works under by-law No. 7 of this Council</i>	<i>1,921 96</i>
<i>Amount required to pay the balance of works to be done under by-law No. 8 of this Council</i>	<i>2,774 20</i>
<i>Amount required to pay the balance of works to be done under by-law No. 9 of this Council</i>	<i>1,093 40</i>
<i>Amount required to complete the City Hall</i>	<i>4,877 44</i>
<i>Amount required to complete the Pump House and other works</i>	<i>19,227 00</i>
<i>Amount required to complete the instalment of Electric Power</i>	<i>20,350 00</i>
<i>To amount required to cover the deficit of the current year</i>	<i>8,544 00</i>
<i>Amount required for unforeseen expenses being 5% of the revenues of the preceding year</i>	<i>3 250 00</i>
<i>Amount required for the purchase of the water Power of Brewery Creek</i>	<i>1 000 00</i>
<i>Amount required to furnish the City Hall</i>	<i>1 500 00</i>
TOTAL	\$ 73,000 00

AND WHEREAS, the said sum of \$73,000.00 to be so borrowed under the present By-Law, and all other sums already borrowed by the City since its incorporation, do not amount to a sum representing the one fourth of the value of the immovables situated within the limits of the said City according to the valuation roll actually in force.

It is in consequence ordained, resolved and enacted by the present By-Law, which however shall have no force or effect until it shall have been approved by the majority of the electors who are proprietors, in the manner and according to the provisions of the Act of incorporation of the city of Hull, and its amendments, that is to say:--

In order to obtain the sum of \$73,000.00 for the purposes above mentioned and set forth, the Council of the city of Hull, is by the present By-Law authorized to issue, sell and dispose of debentures or bonds, for an amount of \$73,000.00, for and in the name of the said City.

The said debentures shall be of the denomination of \$1,000.00 each, and shall bear interest at the rate of 5% per annum, payable semi annually.

The said debentures shall, when so issued, be signed by the Mayor of the city of Hull, and countersigned by the Clerk of the said city, and shall bear the seal of the said city of Hull.

The said debentures shall be made payable to the bearer thereof, 25 years from the date of their issue, at the office of the Treasurer of the city of Hull, and the interest herein above mentioned, shall be payable semi annually, that is to say, the first day of the months of May and November of such year after their issue.

There shall be annexed to such of the said debentures, coupons for the amount of the said half-yearly interest, which coupons shall be signed by the Mayor of the city of Hull and countersigned by the Clerk of the said City of Hull, but such signatures may be lithographed on the said coupons, and they shall be payable to the bearer thereof, upon the said semi annual interest mentioned in the said debentures becoming due, and shall be on payment thereof remitted to the Treasurer of the said city of Hull.

There shall be levied annually upon the ratepayers of the city of Hull, and under the present by-law, a sum of \$3,650. is set apart, out of the revenues of the said City, to provide for the payment of the interest of said debentures, during each and every year to be computed from and after the issue thereof, and until the time they shall become due.

There shall be and there is, by the present by-law, created and established, for the purpose of redeeming the said debentures, when due, out of the revenues of the city of Hull, a sinking fund of \$1,460 per annum which sum shall be annually paid into the hands of the Treasurer of the Province of Quebec, or deposited in an incorporated Bank, as provided by-law, and shall so remain deposited in the hands of the Treasurer of the Province of Quebec, or in such incorporated Bank with the interest to accrue thereon, until the sum so annually paid shall have equalled an amount of \$73,000.00 currency.

The issue of the said debentures in capital and interest, til the sinking fund above mentioned, shall be and are by the present by-law guaranteed and secured by the general funds of the city of Hull and of the Corporation of the said city of Hull.

The registration of the present by-law and of the debentures to be issued thereunder is authorized and may be made at the Registry office of the County of Wright according to the provision of the Law.

The Registrar of this County shall enter and enregister upon the demand of the original holder or of any subsequent transferee, the name of such original holder or transferee, and the person whose name is entered last in the Register, shall PRIMA FACIE be reputed the proprietor and legal holder of any debentures so registered.

Given under the Seal of the city of Hull, the day and year above firstly mentioned.

*JOHN F. BOULT,
City Clerk.*

*V.O. FALARDEAU,
Mayor.*

PROVINCE OF QUEBEC,

District d'Ottawa.

CITY OF HULL

REGLEMENT NO. 86.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull tenue à l'Hôtel de Ville, à huit heures du soir, mardi, le dix-huitième jour de mars, 1902, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil, et les échevins Desmarais, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Dupuis, Thibault, Fortin, Carrière et Gendron, formant quorum du dit conseil.

REGLEMENT NO. 86.

CONCERNANT l'émission de débentures au montant de \$73,000.00, pour compléter certains travaux commencés et non terminés, et pour couvrir l'excédant les dépenses sur l'année 1902, et rencontrer diverses obligations contractées en 1901, ainsi que ci-après énuméré: --

Il est ordonné, résolu et statué, par règlement du Conseil de la cité de Hull, comme suit, savoir;

ATTENDU qu'il est désirable, et même nécessaire, dans l'intérêt de la cité de Hull, d'effectuer un emprunt par voie d'émission de débentures, sur le crédit de la dite cité, au montant de \$73,000.00 pour les objets suivants savoir:

<i>Pour acquitter divers comptes de l'année 1901, approuvés et non payés, au premier janvier 1902</i>	<i>\$ 5,550 00</i>
<i>Pour balance due sur expropriations</i>	<i>375 00</i>
<i>Pour montant requis pour payer la balance des travaux à faire, en vertu du règlement No. 6 de ce conseil</i>	<i>2,032 00</i>
<i>Pour montant requis pour payer la balance des travaux à faire en vertu du règlement No. 7 de ce Conseil</i>	<i>1,921 96</i>
<i>Pour montant requis pour payer la balance des travaux à faire en vertu du règlement No. 8 de ce Conseil</i>	<i>2,774 20</i>
<i>Pour montant requis pour payer la balance des travaux à faire en vertu du règlement No. 9 de ce Conseil</i>	<i>1,098 40</i>
<i>Pour montant requis pour compléter l'Hôtel de Ville</i>	<i>4,877 44</i>
<i>Pour montant requis pour compléter le pouvoir d'eau</i>	<i>19,227 00</i>
<i>Pour montant requis pour compléter le pouvoir électrique</i>	<i>20,350 00</i>
<i>Pour montant requis pour couvrir le déficit de l'année courante</i>	<i>8,544 00</i>
<i>Pour montant requis pour les dépenses imprévues, étant 5% des revenus de l'année précédente</i>	<i>3,250 00</i>
<i>Pour montant requis pour l'achat du pouvoir d'eau de la Crique "Brewery"</i>	<i>1,000 00</i>
<i>Pour montant requis pour l'ameublement de l'Hôtel de Ville</i>	<i>1,500 00</i>
<i>Total</i>	<i>\$ 73,000 00</i>

ET ATTENDU que cette somme de \$73,000.00 à être ainsi empruntée, en vertu du présent règlement, de même que toutes autres sommes déjà empruntées par la cité depuis son incorporation, ne s'élève pas à un montant représentant un quart (1/4) de la valeur des immeubles situés dans les limites de la dite cité, d'après son rôle d'évaluation actuellement en vigueur: --

IL est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent règlement, lequel cependant n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par la majorité des électeurs propriétaires, de la manière et ainsi que pourvu par l'Acte d'incorporation de la cité de Hull, et ses amendements, comme suit, savoir:--

AFIN DE SE PROCURER la somme de \$73,000.00, pour les fins ci-dessus énoncées et énumérées, le Conseil de la cité de Hull, est, par le présent règlement, autorisé à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la dite cité, des débentures ou obligations, pour un montant de \$73,000.00.

Les dites débentures seront de la dénomination de \$1,000.00 chacune, et porteront intérêt au taux de 5% par an, payable semi-annuellement.

Les dites débentures lorsque ainsi émises, seront signées par le Maire de la Cité de Hull, et contre-signées par le Greffier de la dite cité de Hull et porteront le sceau de la dite cité.

Les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles, vingt-cinq ans à compter de la date de leur émission, au bureau du Trésorier de la cité de Hull, et l'intérêt ci-dessus mentionné sera payable semi-annuellement, à savoir, les premier jour des mois de Mai et de Novembre de chaque année après leur émission.

Il sera annexé à chacune des dites débentures, des coupons pour le montant du dit intérêt semi-annuel, lesquels coupons seront signés par le Maire de la cité de Hull, et contre-signés par le Greffier de la dite cité de Hull, mais ces signatures pourront être lithographiées sur les dits coupons, lesquels seront payables au porteur d'iceux, lors de l'échéance de l'intérêt semi-annuel mentionné aux dites débentures, et seront remis sur paiement, au Trésorier de la Cité de Hull.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la cité de Hull, et par le présent règlement, une somme de \$3,650, est affectée sur les revenus de la dite cité, pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dites débentures, durant toute et chacune des années, à compter de et après l'émission d'icelles, et jusqu'à leur pleine échéance.

Il sera, et il par le présent règlement créé et établi, aux fins de racheter les dites débentures à leur échéance, sur les revenus de la cité de Hull, un fonds d'amortissement de \$1,460 par année, laquelle somme sera annuellement payée entre les mains du Trésorier de la province de Québec, ou déposée dans une banque incorporée, ainsi que pourvu par la loi, et restera ainsi déposée, entre les mains du Trésorier de la province de Québec, ou dans telle Banque incorporée, avec l'intérêt qui accroîtra sur icelle, jusqu'à ce que telles sommes ainsi payées annuellement auront atteint un montant de \$73,000 courant.

L'émission des dites débentures, en capital et intérêt, et le fonds d'amortissement ci-haut mentionné, seront, et sont par le présent règlement, garantis et assurés sur les fonds généraux de la cité de Hull, et de la Corporation de la dite cité de Hull.

L'ENREGISTREMENT du présent règlement et des débentures à être ainsi émises sur icelui, est autorisé, et pourra être fait au bureau d'enregistrement du comté de Wright, suivant les dispositions de la loi. Le Régistrateur de ce comté fera entrer et enrégistrer, à la demande des porteurs originaires ou de tout cessionnaire postérieur, le nom de ce porteur original ou cessionnaire et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement, sera, PRIMA FACIE, réputé propriétaire et possesseur légal de toute débenture ainsi enrégistrée.

DONNÉ sous le sceau de la cité de Hull, les jour et an ci-dessus et en premier lieu mentionnés.

JOHN F. BOULT,
Greffier.

V.O. FALARDEAU,
Maire.

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 14 MARS 1902.

À Une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances à sept heures et demie du soir, vendredi, le quatorzième jour de mars, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Carrière, Burns, D'Amour, Thomas, Dupuis, Thibault, Gagnon, Savard, Walker, Gendron, Fortin et Desmarais formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Carrière:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Leamy, Barré, Capital Power Co., et le Tièrs saisis.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le Greffier, John F. Boult, soit autorisé à faire la déclaration requis et suivant les faits, dans les tiers-saisis, en cour de Circuit, de Miss F. A. Wright et AL ES QUAL plaignante vs. Adolphe Cyr et Lucien Leduc défendeurs et la Cité Tiers-Saisi.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Fortin:

Que la somme de \$400 recommandée par l'architecte Brodeur, soit payée à M. Joseph Leduc, sur son sous-contrat avec Fortin & Sauvé.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Walker, secondé par l'échevin Gendron:

Que le Greffier soit chargé de demander des soumissions pour l'arrosage des rues, pour être ouverte le 26 courant.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par tous les échevins:

Que des remerciements soient votés à M.C.B. Major, M.P.P., pour le trouble qu'il s'est imposé, afin de faciliter le travail des délégués de ce conseil, à la Législature de Québec, concernant les amendements à la charte, et pour l'aide qu'il a prêté à cette délégation dans son travail difficile, et, que copie de cette résolution soit tramise à M. Major.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Thibault, secondés par tous les échevins présents:

Que, vu les grandes dépenses encourus par cette corporation pour l'achat du pouvoir d'eau de la crique Brewery.

Vu les argents dépensés, pour l'amélioration de ce pouvoir d'eau, pour le plus grand avantage de cette corporation.

Vu surtout, les litiges dispendieux, entre la succession Scott et cette Corporation, concernant le pouvoir d'eau.

Et vu l'importance des moyens, que vient de prendre le Gouvernement de la province de Québec, en s'instituant le propriétaire de ce pouvoir d'eau, ce qui, pourrait mettre fin à ces litiges et assurer des titres incontestables du dit pouvoir d'eau, à cette corporation, à très peu de frais.

Ce conseil vote avec plaisir, des remerciements à M. L'échevin F.A. Gendron, comme étant le promoteur et celui qui a le plus contribué à mener à bonne fin, cette transaction avantageuse, à cette Corporation, à tant de titres.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Carrière:

Que le comité autorisé, pour surveiller les amendements à la charte et pour l'achat du pouvoir d'eau, ayant fait rapport verbalement, que le Trésorier soit autorisé à payer le montant de \$1,000, le prix convenu, avec le Gouvernement de la Province de Québec, pour le pouvoir d'eau.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Gagnon:

Que la porte de communication déjà ordonné pour la station de Police, soit faite immédiatement, sous la surveillance du président du Comité de Police, Feu & Lumière.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Desmarais:

Qu'un Comité composé de Son Honneur le Maire, des échevins et du Trésorier, soit nommé afin de prendre les moyens, par publication ou autrement, d'expliquer la position financière de la ville, en vue de faire adopter les règlements dont ce conseil se propose de soumettre aux contribuables.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Dupuis:

Que ce conseil ajourne à mardi, le 18 courant, à huit heures et demie du soir.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 18 MARS 1902.

À Une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à huit heures et demie du soir, mardi, le dix-huitième jour de mars, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Desmarais, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Dupuis, Thibault, Carrière et Gendron formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le règlement No. 85, concernant l'émission de débentures au montant de \$30,000, pour le rachat et paiement de débentures émises par le règlement No. 17, ayant été lu trois fois, soit adopté et publié suivant la loi, et, que les contribuables soient appelés à voter sur ce règlement, le 7ème jour d'avril prochain.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le règlement No 86, concernant l'émission de débentures, au montant de \$73,000, pour compléter certains travaux commencés et non commencés etc., ayant été lu trois fois, soit adopté et publié suivant la loi, et que les contribuables soient appelés à voter sur ce règlement le 7ème jour d'avril prochain.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

John F. Boult
Greffier

V.O. Falardeau
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 7 AVRIL 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, sept heures et demie du soir, lundi, le septième jour d'avril mil neuf cent deux, à laquelle assemblée étaient présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Thibault, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Walker, Gendron, Fortin, Dupuis et Desmarais formant quorum du dit conseil.

1. *Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Dupuis:*

Que les minutes du 3 et 10 mars dernier qui viennent d'être lues soient approuvés.

Adopté.

2. *Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:*

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de la requête RÉ barrière du chemin d'Aylmer et celles de MM Brodeur, Canadian rubber Mfg Co., N. Tétreau, B. Carrière, Caron & Carrière et pétition RÉ rue Lac.

Adopté.

L'ordre de procédure est suspendu pour introduire la motion suivante:

3. *Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Gendron:*

That the following members of this council, form a committee to meet the directors of the Aylmer Macadamized road and make the best arrangements in regard to tolls collected from ratepayers living in Tetreauville and report at next meeting; Alderman Dupuis, Fortin and the Mover.

Proposé en amendement par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Savard:

Que cette question soit renvoyé à plus tard.

Pour l'amendement: Les échevins Burns, D'Amour, Thibault, Savard, Gagnon, Dupuis et Desmarais -- 7.

Contre: Les échevins Walker, Fortin et Gendron -- 3.

L'amendement est remporté.

Les rapports suivants sont soumis:

Au Conseil de la Cité de Hull.

LE 161ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 4ème jour d'avril 1902, à laquelle assemblée sont présents: L'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Thomas, Burns, Savard, Gendron et Dupuis prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été déferés et recommande le paiement des suivants:

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 338 59
<i>"Le Spectateur"</i>	147 84
<i>G.E. Gauvin</i>	88 00
<i>Mortimer & Co.</i>	26 00
<i>L'Hospice St-Charles</i>	18 75
<i>H.H. Lapierre</i>	15 18
<i>Gouvernement Provincial</i>	8 40
<i>"Hull City Advance"</i>	10 00
<i>The Ottawa Electric Co.</i>	4 50
<i>Louis Vézina</i>	55

COMPTE DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

<i>Paie-listes Nos. 42 et 45</i>	\$ 12 50
<i>Victor Thibodeau</i>	12 50
<i>"Le Temps"</i>	3 45
<i>A. Labelle</i>	85

COMPTE DU COMITÉ DE POLICE, FEU & LUMIÈRE.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 1202 25
<i>O. Archambault</i>	114 68
<i>The Adams-Bagnall electric Co.</i>	82 30
<i>A. Gratton</i>	39 75
<i>The Hull Electric Co.</i>	35 77
<i>H. Boisvert</i>	21 98
<i>D. Dupuis</i>	13 60
<i>A. Labelle</i>	10 88
<i>M. Charbonneau</i>	7 50
<i>The Canadian Rubber Co.</i>	7 05
<i>Clifford & Seask</i>	5 00
<i>P. Leroux</i>	5 00
<i>L. Genest</i>	3 93
<i>Jacques Léonard</i>	2 50
<i>Caron & Frère</i>	1 47
<i>The Bell Telephone Co.</i>	1 20

COMPTE DU COMITÉ DE L'EAU.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 560 01
<i>Paie-listes Nos. 40, 41, 43, 44, 46, 47 et 48</i>	757 64
<i>Mde Jos. Lemieux</i>	297 50
<i>C. Charette</i>	24 50
<i>Hull Coal Co.</i>	23 39
<i>James Hay</i>	10 00
<i>A.J. Kelly</i>	9 17
<i>F. Barette</i>	10

Votre Comité recommande, que les gardiens d'enclos soient autorisés à charger que 50 cents au lieu d'une piastres d'amende pour les animaux amenés à leur enclos, et, que la moitié des dites amendes avec un rapport soit remis à la Corporation tous les mois.

Que le nom de M. Alfred Roy, soit substitué à celui de M. Pierre Desrochers au rôle d'évaluation.

Le Comité de l'Eau recommande, que vu l'avis qui a été donné à l'Ingénieur par le Comité des finances, pour le remercier de ses services après le 15 courant, qu'un Ingénieur soit nommé pour continuer les travaux requis.

Que l'eau soit remise aux suivants: Joseph Bériault, Alexis Tremblay, Vve David Bastien, Vve E. Bissonnette et Vve Cléophas Bélanger.

Le Comité des rues et Améliorations, recommande, que la soumissions de M. Thomas Pilon pour l'arrosage des rues soient acceptées, à raison de 5½ cents du pied courant, pourvu qu'il signe un contrat avec le président du Comité des rues & Améliorations.

*(Signé) Jos. N. Fortin Président
M. Burns
D. Savard*

4. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Thibault:

Que le 161ème rapport du Comité des Finances soit adopté.

Proposé en amendement par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gagnon:

Que l'adoption de ce rapport soit renvoyée à la prochaine assemblée.

Pour l'amendement: les échevins Gagnon, Gendron et Dupuis -- 3.

Contre: Les échevins Walker, Burns, D'Amour, Fortin, Thibault, Savard et Desmarais -- 7.

L'amendement est perdu et la motion principale remportée, sur la même division renversée.

PROVINCE DE QUEBEC,

Cité de Hull.

A Une assemblée publique des contribuables de la Cité de Hull, habiles à voter sur les règlements Nos. 85 et 86 de la corporation de la dite Cité de Hull, concernant l'émission de débentures au montant de trente mille piastres pour le rachat et paiement de débentures émises pour un égal montant, en vertu du règlement No. 17 en date du 7 mai 1877 et pour l'émission de débentures au montant de \$73,000 pour compléter certains travaux commencés et non terminés etc., respectivement tenue suivant les avis à cet effet, à l'Hôtel de ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le septième jour d'avril 1902, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et Messieurs N. Tétreau, Aug Thibault, Geo. Millen, Thos. Birks, G.E. Gauvin, N. Pagé et autres, une heure s'étant écoulée sans aucune objection contre le règlement No. 85 plus haut mentionné, le président V.O. Falardeau le déclare adopté à l'unanimité.

Tant qu'au règlement No. 86, un vote ayant été demandé et la votation accordée sur ce règlement, le rapport sur le résultat de la dite votation, a été remis à plus tard, afin de faire le décompte nécessaire.

Donné à Hull, ce 7 avril 1902.

(Signé) **V.O. FALARDEAU,**
Maire.

JOHN F. BOULT,
Greffier de la Cité.

5. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le rapport du Maire et du Greffier, concernant le règlement No. 85, qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gendron:

Que la somme de \$200 soit payée à M. Chs. Brodeur en accompte sur les plans de l'Hôtel de Ville et que cette somme soit prise sur le montant qui devra être versé par M. F. Bernier, comme dépôt sur sa licence d'hôtel.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Savard:

Que les travaux au nouveau Château d'Eau soit discontinué jusqu'à nouvel ordre.

Adopté.

L'échevin Desmarais donne avis, qu'à la prochaine assemblée, il proposera que la Ottawa Electric Co., soit avertie, que le courant électrique, pour l'éclairage des rues, ne sera plus requis.

8. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Dupuis:

Que les demandes et certificats de licences, soit pris en considération, par ce conseil, à l'assemblée du 18 courant.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Gendron:

Que le président du Comité des Rues & Améliorations soit autorisé à réparer la rue du Lac d'une manière passable.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que la résignation de l'échevin B. Carrière soit acceptée.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Walker:

Que ce conseil ajourne à vendredi, le 11 courant.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 11 AVRIL 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, vendredi, le onzième jour d'avril mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Thibault, D'Amour, Gagnon, Savard, Thomas, Gendron, Fortin et Dupuis formant quorum du dit conseil.

1. *Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Fortin:*

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de M. M. Dion et "The McDougall Iron Works Co.".

Adopté.

Le rapport suivant est soumis:

Au Conseil de la Cité de Hull.

PROVINCE DE QUEBEC,

Cité de Hull.

A Une assemblée publique des contribuables de la Cité de Hull, habiles à voter sur les règlements No. 86 pour l'émission de débentures au montant \$73,000 pour compléter certains travaux commencés et non terminés et pour couvrir l'excédant des dépenses sur les revenus pour l'année 1902 et rencontrer diverses obligations contractées en 1901, tenue suivant les avis à cet effet, à l'Hôtel de ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le septième jour d'avril 1902, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil, John F. Boult, Greffier de la cité agissant comme secrétaire et Messieurs N. Tétreau, Aug Thibault, Geo. Millen, Thos. Birks, G.E. Gauvin, N. Pagé et autres, un poll ayant été demandé, la votation fut accordée et se continua jusqu'à cinq heures de l'après-midi avec le résultat suivant: 418 contribuables habiles à voter votèrent Oui et 247 contribuables

habiles à voter Oui et 247 contribuables habiles à voter votèrent Non, représentant les dits 418 contribuables qui ont voté Oui, la somme de \$322,869 en valeurs cotisées et représentant les dits contribuables qui ont votés Non, la somme de \$638,038 en valeur cotisées, sur le rôle d'évaluation en force.

En conséquence, vu que la majorité des votes sont cotisés au tiers et plus de la somme votée, \$960,907, le dit règlement No. 86 est déclaré remporté.

Donné à Hull, ce 11 avril 1902.

*(Signé) V.O. FALARDEAU,
Maire.*

JOHN F. BOULT,
Greffier de la Cité.

2. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gendron:

Que le rapport du Maire et du Greffier, concernant la votation sur le règlement No. 86, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gendron:

Que l'élection d'un échevin pour représenter le quartier No. 4 en remplacement de l'ex-échevin B. Carrière résigné, soit tenue lundi, le 25 courant, et, que l'échevin Augustin Thibault soit nommé président de la dite élection.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Savard:

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet à quatre mois, en faveur de la "The John McDougall Caledonian Iron Works Co., Limited" de Montréal, pour le montant qui est dû à la dite Compagnie, suivant le contrat avec cette corporation, pourvu que l'aviseur légal juge que ce billet est légal.

Adopté, les échevins Dupuis et Thomas dissidents.

5. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin D'Amour:

Que la paie-liste No. 49 du règlement No. 77, soit payée.

Adoptée.

6. Proposé par l'échevin fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que des soumissions, pour la vente des débentures, soient demandées pour le 5 mai prochain par les journaux, "Le Moniteur du Commerce", "La Gazette" et "La Presse", de Montréal, "Le Globe", de Toronto et le "Citizen" d'Ottawa à deux insertions par semaine.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que ce conseil ajourne à vendredi le 18 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 18 AVRIL 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, vendredi, le dix-huitième jour d'avril, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Desmarais, Thibault, Burns, D'Amour, Savard, Thomas, Walker, Gendron, Fortin, Gagnon et Dupuis formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau du conseil soient déférées, à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Pelletier, Renaud, Normand & Cosset, Courval & Gavard.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Gendron:

Attendu que par un Acte passé par la Législature de Québec, à sa dernière session, (1902), et intitulé, "Loi amendant la Charte de la Cité de Hull", et étant le Chapitre 52 du Statut 2 Edouard VII, certaines débentures émises par la Cité de Hull, au montant de \$193,000 et les règlements les autorisant, ont été, par la section 1 de la dite loi, ratifiés, confirmés et déclarés valides à toutes fins quelconques.

Attendu que par la Section 2 de la dite loi, Statut 2, Edouard VII, chap. 52, il a été décreté qu'il serait loisible au Conseil de cette Cité, durant l'année 1902, d'émettre par résolution, et sans qu'il soit nécessaire de soumettre telle résolution à l'approbation des électeurs propriétaires, des obligations ou débentures de la cité de Hull, pour un montant additionnel n'excédant pas \$18,000, aux fins de couvrir la différence probable entre la somme totale des obligations mentionnées dans la Section 1 de la dite Loi, et le montant net que produirait la vente de ces dites obligations ainsi mentionnées et énumérées dans la dite section 1 de la dite loi.

Attendu qu'il est nécessaire d'émettre des débentures ou obligations de la cité de Hull, au montant de \$18,000 pour les fins susdites, et sous l'autorité du dit acte de la Législature de Québec.

Il est en conséquence ordonné, résolu comme suit, savoir:

Afin de se procurer la somme de \$18,000 pour les fins ci-dessus mentionnées, et dans la Section 2 du chapitre 52, de la "Loi 2 Edouard VII", que des débentures ou obligations, pour et au nom de la cité de Hull, soient émises et négociés, pour la dite somme de \$18,000, aux termes ci-après mentionnés.

Les dites débentures seront de la dénomination de \$1,000 chacune, et porteront intérêt au taux de 5% par an, payable semi-annuellement.

Les dites débentures lorsque ainsi émises, seront signées par le Maire et contresignées par le Greffier de la dite Cité, et porteront le sceau commun de la dite cité.

Les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles, vingt-cinq ans à compter de la date de leur émission, au bureau du Trésorier de la cité de Hull, et l'intérêt ci-dessus mentionné sera payable semi-annuellement, à savoir, les premier jour des mois de mai et de novembre de chaque année après leur émissions.

Il sera annexé à chacune des dites débentures, des coupons pour le montant du dit intérêt semi-annuel, lesquels coupons seront signés par le Maire, de la cité de Hull, et contresignés par le Greffier de la dite Cité de Hull, mais ces signatures pourront être lithographiés sur les dits coupons, lesquels seront payables au porteur d'iceux, lors de l'échéance de l'intérêt semi-annuel mentionné aux dites débentures, et seront remis sur paiement, au Trésorier de la dite cité de Hull.

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la cité de Hull et par les présentes, une somme de \$900 est affectée sur les revenus de la dite Cité, pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dites débentures, durant toute et chacune des années, à compter de et après l'émission d'icelles, et jusqu'à leur pleine échéance.

Il sera, et il est par les présentes, créé et établi, aux fins de racheter les dites débentures à leur échéance, sur les revenus de la cité de Hull, un fonds d'amortissement de \$360 par année, laquelle somme sera annuellement payée entre les mains du Trésorier de la province de Québec, ou déposée dans une banque incorporée, ainsi que pourvu par la loi, et restera ainsi déposée, entre les mains du Trésorier de la Province de Québec, ou dans telle banque incorporée, avec l'intérêt qui accroîtra sur icelles, jusqu'à ce que telle somme ainsi payée annuellement auront atteint un montant de \$18,000 courant.

L'émission des dites débentures, en capital et intérêt, et le fonds d'amortissement ci-haut mentionné, seront et sont par les présentes, garantis et assurés sur les fonds généraux de la Cité de Hull.

L'enregistrement de la présente résolution, et des débentures à être ainsi émises sur icelle, est autorisé et pourra être fait au bureau d'enregistrement du Comté de Wright, suivant les dispositions de la loi. Le régistrateur de ce comté fera entrer et enregistrer, à la demande des porteurs originaires ou cessionnaires ou de tout cessionnaire postérieur, le nom de ce porteur original ou cessionnaire, et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement, sera, PRIMA FACIE, réputé propriétaire et possesseur légal de toute débenture ainsi enregistrée.

Donné sous le sceau de la cité de Hull, les jour et an ci-dessus et en premier lieu mentionnés.

Adoptée.

3. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thibault:

Que le Trésorier soit autorisé à faire imprimer les débentures en rapport avec le règlement No. 86 et la résolution No. 2 de cette assemblée pour \$18,000.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Savard:

Que le compte de M. Jacques Renaud se montant à \$19.50, soit payé.

5. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Fortin:

Que le président du Comité des rues & Améliorations accompagné des échevins du quartier No. 3, soit autorisé à examiner l'ouvrage à faire, demandé par les contribuables de la rue Church, et d'en faire rapport.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Fortin:

Vu, que la Compagnie E.B. Eddy, n'a pas fait les travaux nécessaires, requis par leur engagement du 12 mai 1898 pour le raccordement de leur système d'aqueduc à celui de cette cité.

Qu'il soit et il est par la présente résolution, que la résolution No. 6, de l'assemblée du 4 juillet 1898 concernant le dit raccordement, soit rescindée, et, que copie de cette résolution soit transmise à la dite compagnie.

Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Thomas:

That a committee composed of Aldermen Gendron, Fortin and Thibault be appointed to interview "The E.B. Eddy Co." in the matter and make the best arrangement possible with the said company, and report to this council at its next meeting,

Pour l'amendement: les échevins Thomas, Walker et Burns -- 3.

Contre: Les échevins D'Amour, Fortin, Thibault, Savard, Gagnon, Gendron, Dupuis et Desmarais -- 8.

L'amendement est perdu et la motion remportée sur la même division renversée.

7. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que la liste électorale de la Législature, telle que préparée par le Greffier, soit approuvée, en insérant les noms de Alfred Roy, J. Alfred Bernier et John A. Jackson.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Desmarais:

Que l'échevin Gendron soit autorisé à faire des arrangements avec quelque propriétaire de terrain, propice à l'enfouissement des déchets des bouchers.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Thomas:

Que le conseil siège à huis clos, afin de considérer les certificats de licence.

Adopté.

Le conseil siège à huis-clos.

10. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Gagnon:

Que les licences pour la vente des liqueurs soient accordées comme suit:

<i>Quartier No. 1.</i>	<i>Wilfrid Gratton,</i>	<i>Hotel.</i>
<i>Quartier No. 2.</i>	<i>F.X. Lamothe,</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Frs. Gauthier,</i>	<i>Restaurant.</i>
<i>Quartier No. 3.</i>	<i>F.X. Filteau,</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Ludger Vézina</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Alexandre Proulx</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Christopher Wright</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>A.Z. Trudel</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>F. A. Gauthier</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>N.A. Bisson</i>	<i>Hotel.</i>
<i>"</i>	<i>Adélard Latour</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Chs. O'Connor</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>F. Bernier</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Magloire De Repentigny</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Omer Lemieux</i>	<i>Magasin.</i>
<i>"</i>	<i>D.A. Décosse</i>	<i>"</i>
<i>Quartier No. 3A.</i>	<i>Wm. McEwen, Jr.</i>	<i>Restaurant</i>
<i>"</i>	<i>Dolphis Charron</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Eugène Doucet</i>	<i>Hotel.</i>
<i>"</i>	<i>M. Dagenais</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Wm. Scott</i>	<i>"</i>
<i>Quartier No. 4.</i>	<i>Normand Tellier</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Jacques Goyette</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Joseph Duguay</i>	<i>Restaurant.</i>
<i>"</i>	<i>Mde Vve. F. Blais</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Damase Corbeil</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Moïse J. Laverdure</i>	<i>Magasin.</i>
<i>Quartier No. 5.</i>	<i>Nap. Parent</i>	<i>Hotel.</i>
<i>"</i>	<i>Auguste D'Amour</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Israël Durocher</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>P.H. Durocher</i>	<i>"</i>
<i>"</i>	<i>Ovila Chenier</i>	<i>Restaurant</i>
<i>"</i>	<i>Dame Anthime Carrière</i>	<i>"</i>
<i>Dans la cité.</i>	<i>H.F. Brading</i>	<i>Pour vendre la bière.</i>
<i>"</i>	<i>The Capital Brewing Co.</i>	<i>" " "</i>
<i>"</i>	<i>The Carling Brewing & Malting Co.</i>	<i>" " "</i>

11. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Gendron:

"Pas d'autres licences"

Que ce conseil s'engage à ne donner aucune autre licence pour l'année courante, après cette date.

Adopté, les échevins Thomas & Burns dissidents.

"Dépôts en garantie"

12. Proposé par l'échevin Desmaraîs, secondé par l'échevin Gendron:

Que M.C.B. Major, M.P.P. soit autorisé à retirer les montants que ce conseil a déposé avec le gouvernement de Québec lors de la passation des bills pour les amendements à la charte de la Cité de Hull.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V. O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 30 AVRIL 1902.

À Une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à huit heures du soir, mercredi, le trentième jour d'avril mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: les échevins Dupuis, Burns, D'Amour, Savard, Gagnon, Thomas et Fortin formant quorum du dit conseil.

En l'absence du Maire et du pro-maire, le Greffier ouvre la séance en demandant au conseil de vouloir se nommer un président pour remplacer le maire au fauteuil.

Président

1. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Fortin:

Que l'échevin Gendron préside cette assemblée en l'absence du Maire et du pro-maire.

Adopté.

L'avis de convocation de cette assemblée est lu et déposé sur le bureau du conseil.

2. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Fortin:

Communications

Que les communications qui viennent d'être lues soient déferées à leurs comités respectifs à l'exception des demandes pour licences et celles de MM. Ouellette, Richer et Talbot.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin D'Amour:

Rapport du chef

Que le rapport du chef Genest qui vient d'être lu concernant l'incendie chez feu Thomas Hill, est satisfaisant à ce conseil.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Burns:

Motion suspendue

Que la motion No. 11 passée à l'assemblée du 13 courant soit suspendue pour cette assemblée.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Burns:

"Licences accordées"

Que les applications pour licences de Patrick Barnes, The Sleeman B. & M. Co., John Labatt et The Canadian B. & M. Co., soient accordées.

Adopté.

"Greffier des Evaluateurs"

6. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Dupuis:

Que la résignation de M. Honoré Richer soit acceptée et que M. Joseph Chénier soit nommé pour le remplacer comme Greffier des évaluateurs, sous le contrôle des dits évaluateurs, mais que la rédaction du rôle soit sous la surveillance du Greffier de la cité.

"Amendement"

Proposé en amendement par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que M. Herménégilde Savard soit engagé, au lieu de M. Joseph Chénier.

Pour l'amendement: Les échevins D'Amour, Savard et Gagnon -- 3.

Contre: Les échevins Thomas, Burns, Fortin et Dupuis -- 4.

L'amendement est perdu et la motion remportée sur la même division renversée.

"Offre Courcelle acceptée"

7. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Fortin:

Que l'offre d'un terrain, pour recevoir les débris des boucheries et les déchets de la ville, ainsi que les animaux morts, faite par M. Courcelle, à raison de \$60 par an, soit acceptée, pourvu qu'il enterre à ses frais les dits déchets et débris. Le tout sous la surveillance de l'Inspecteur de Santé.

Adopté.

"Gardien d'enclos retiennent"

8. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gagnon:

Que cette partie du 161ème rapport du Comité des Finances se relatant aux enclos publics, soit rescindé et amendé de sorte, que la somme de 50 cents, là mentionnée, reste complètement aux gardiens d'enclos.

Adopté, l'échevin Thomas dissident.

"Comité"

9. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin D'Amour:

Que ce conseil se forme en comité général afin de s'entendre avec les évaluateurs.

Adopté.

Son Honneur le Maire et l'échevin Thibault arrivent et prennent leur siège.

L'échevin Fortin laisse la salle.

Le mode d'évaluation est discuté avec les évaluateurs.

10. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Dupuis:

"Lève séance"

Que ce comité lève séance rapporte progrès et que ce conseil procède aux affaires.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin D'Amour:

"Évaluation"

Qu'un comité composé des échevins de ce conseil soit formé, pour examiner et surveiller l'ouvrage des évaluateurs, avec qui, ce comité devra se réunir tous les mercredis soir, durant l'évaluation.

Adopté.

"Paie ou gages des journaliers"

12. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Dupuis:

Que les journaliers soient payés comme par le passé, sans que les liste soient certifiées par un ingénieur, jusqu'à nouvel ordre.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC

Cité de Hull

SÉANCE DU 5 MAI 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, lundi, le cinquième jour de mai, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire C. Desmarais au fauteuil et les échevins Burns, Thibault, Gagnon, D'Amour, Thomas, Gendron, Fortin Savard et Dupuis, formant quorum du dit conseil.

Le rapport suivant est soumis:

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ÉLECTION DU 28 AVRIL 1902.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Je, Augustin Thibault, président de l'élection d'un échevin, pour le quartier No. 4 en remplacement de l'ex-échevin B. Carrière, résigné, déclare et fait rapport, que le vingt-huitième jour d'avril, mil neuf cent deux, à dix heures de l'avant-midi, en vertu des pouvoirs à moi conférés par mon office, j'ai ouvert dans la salle de l'Hotel de Ville, en la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, une assemblée publique, telle que convoquée par avis public et aux fins de recevoir la mise en nomination des candidats à la charge d'échevin pour représenter le dit quartier No. 4 plus haut mentionné, de la cité de Hull, dans le conseil d'icelle. que j'ai tenue la dite assemblée ouverte, jusqu'à onze heures du dit jour et que pendant cette intervalle, j'ai reçu et mis devant le public en la manière ordinaire les bulletins de nomination suivants: François Albert Labelle, Notaire public, et Edouard Mousseau, Mécanicien.

Et, qu'à onze heures du dit jour, vingt-huit avril mil neuf cent deux j'ai annoncé et ordonné qu'un poll serait tenu le 5 mai suivant et aux lieux indiqués à l'avis plus haut mentionné.

Je, de plus, et je fais rapport, que conformément à la loi, un poll a été tenu pour la dite élection, dans le dit quartier No. 4, de la cité de Hull, dans le dit district d'Ottawa, le 5ème jour de mai, mil neuf cent deux, aux endroits indiqués aux dits avis, et qu'après avoir reçu les rapports des officiers qui ont présidés aux bureaux de votation dans le susdit quartier en présence de John F. Boult, C. Desmarais, H. Pitre, M. Martel, A. Sarrasin et autres témoins, J'ai procédé en la manière ordinaire au dépouillement des scrutins avec le résultat suivant:

*F.A. Labelle, au poll A, a eu 71 voix, poll L, 95 voix.
E. Mousseau, " A 70 " " 79 "*

*Total pour F.A. Labelle, 166 voix.
Total pour E. Mousseau, 149 voix.*

En conséquence j'ai déclaré et proclamé comme je déclare par le présent, dûment élu échevin pour la cité de Hull, sus-dit pour le terme, pour lequel l'ex échevin B. Carrière avait été élu, suivant la loi, F.A. Labelle avec une majorité de 17 voix.

Donné ce cinquième jour de Mai 1902.

*(Signé) AUG. THIBAULT,
Président de l'élection.*

"Rapport"

1. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le rapport du Président de l'élection qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

"Minutes"

2. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Dupuis:

Que les minutes du 14 et 18 mars et celles du 7, 11 et 18 avril dernier qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

"Communications"

3. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Gendron:

Que les communications qui viennent d'être lues et déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de la Ottawa Power Co. et Normand & Cossette.

Adopté.

Son Honneur le Maire prend le fauteuil et l'échevin Desmarais reprend son siège.

Le rapport suivant du Comité des Finances est soumis.

"Rapport"

LE 162ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 2ème jour de mai 1902, à laquelle assemblée sont présents: L'échevin Fortin, président au fauteuil et les échevins Thomas, Burns, Savard, Cendron et Dupuis prie de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants:

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 307 09
<i>Paie-listes Nos. 51 et 52</i>	49 90
<i>Gouvernement Provincial</i>	1109 38
<i>Foran & Champagne</i>	236 35
<i>Jos. Leduc</i>	82 50
<i>J.G. Faulkner</i>	39 20
<i>"Le Spectateur"</i>	46 00
<i>"The Bell Telephone Co."</i>	29 00
<i>"Globe Printing Co."</i>	16 20
<i>C.M. Wright</i>	13 75
<i>"The Ottawa Citizen Co"</i>	11 50
<i>Henry Blackney</i>	7 00

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 342 09
<i>Paie-listes Nos. 49 et 50</i>	171 50
<i>Mde Jos. Lemieux</i>	535 50
<i>D. Dupuis</i>	72 93
<i>F. Barette</i>	46 15
<i>C. Charette</i>	45 65
<i>"The John McDougall C.I.W. Co."</i>	35 10
<i>J. Gingras</i>	4 65
<i>T.N. Barré</i>	3 25
<i>J.B. Bessette</i>	2 00

"Normand & Cossette"

Votre Comité recommande, que des arrangements devraient être pris avec MM. Normand & Cossette RÉ contrat à l'Hotel de Ville.

"Pelouse sur la rue Langevin"

Le Comité des rues & Améliorations recommande que la pétition des propriétaires de la rue Langevin demandant un espace de 4 pieds chaque côté de la rue, pour une pelouse, soit accordée, mais pas pour d'autres fins.

(Signé) *J.N. Fortin* *Président.*
F.A. Gendron
A.D. Savard
Jas. Thomas
M. Burns
H. Dupuis

"Rapport"

4. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que le 162ème rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

"Licence boulanger"

5. Moved by Alderman Thomas, seconded by Alderman Dupuis

That Mr T. J. Warnock's demand for a baker's license to sell bread in Hull, be granted.

Carried.

"Comptes"

6. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin D'Amour:

Que la liste des comptes approuvés par le Comité de l'Eau, qui vient d'être lue, soit ajoutée au rapport du Comité des finances.

Adopté.

"Gardien d'enclos"

7. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que M. Jérémie Dufresne soit nommé gardien d'enclos, pour le quartier No. 3A.

Adopté.

"Hôtel de Ville"

8. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le Comité déjà nommé pour surveiller les travaux de l'Hôtel de Ville soit chargé de faire examiner l'ouvrage fait par MM. Normand et Cossette et d'en faire rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

"Avis"

L'échevin Thomas donne avis, qu'à la prochaine assemblée, il proposera qu'un tiers des taxes payées pour les propriétés situées en dehors des barrières de péages, soient remises.

"Huis clos"

9. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Desmarais:

Que ce conseil siège à huis clos, afin d'ouvrir les soumissions pour débentures.

Adopté.

"Offres pour débentures"

Les offres sont comme suit:

Jose, Parker & Co. 107.46.

The Legal & Financial Exchange 101.

The Dominion Securities Corporation \$30,200.

Le Séminaire de St-Sulpice 104.

H.E. Smith 101.46.

"Offre Parker acceptée"

10. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Gendron:

Que l'offre de MM. Jose, Parker & Co. de 107.46, pour les débentures de \$30,000 offertes en vente par ce conseil, soit acceptée.

Adopté.

"Soumissions pour débentures"

11. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que des soumissions pour la vente des débentures au montant de \$73,000 et \$18,000 soient demandées par le Greffier, par la voie des mêmes journaux, que ceux qui ont annoncés celles de \$30,000, plus le Contract Record et le Financial News, pour être ouvertes les dites soumissions, le 19 courant.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Thomas, secondé par l'échevin Desmarais:

Que ce conseil ajourne à lundi, le 19 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUEBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 19 MAI 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi, le dix-neuvième jour de mai, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le pro-maire au fauteuil et les échevins Dupuis, Thibault, Burns, Gagnon, Savard, Thomas, Walker, Gendron, Fortin, Labelle et D'Amour formant quorum du dit conseil.

"Communications"

1. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Gendron:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Jos. Leduc, Tétreau, Dumontier, Rev. P. Mangin, C. Morin, Eyre, Plamondon, Mathews et lettres des bouchers.

Adopté.

"Suspension de l'ordre du jour"

Le Maire arrive, prend le fauteuil, et l'échevin Desmaraïs son siège.

Sur consentement unanime, l'ordre du jour est suspendu afin d'ouvrir les soumissions pour débentures.

Adopté.

"Huis-clos"

2. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Desmaraïs:

Que ce conseil siège à huis clos afin d'examiner les soumissions pour débentures.

Adopté.

"Offre Parker & Co."

3. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Desmaraïs:

Que l'offre de MM. Jose Parker & Co. pour les débentures de la cité de Hull, autorisées par le règlement No. 86 et la résolution No. 2 de l'assemblée du 18 avril dernier se montant en tout à \$91,000 soit acceptée à 104.91 par cent.

Adopté.

L'ordre de procédure est repris et les rapport suivants sont soumis:

LE 1er RAPPORT DU COMITÉ DE L'HOTEL DE VILLE.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité pour surveiller les travaux de l'Hotel de ville réuni le 9 mai 1902 auquel étaient présents: Les échevins Gendron et Dupuis de faire rapport, que suivant la résolution de votre conseil, votre comité a examiné la réclame de MM. Normand & Cossette, ces messieurs ont consentis d'accepter la somme de \$200 en acquit de tous comptes, en remettant 350 pieds de tuyaux, qui n'est pas de la dimension voulue pour le dit système. Ce que votre comité recommande d'accepter en payant le montant ci-dessus, dans 30 jours afin d'en finir avec cette affaire.

*(Signé) F. A. Gendron, Président.
Jas. Thomas
H. Dupuis*

4. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le 1er rapport du Comité de l'Hotel de Ville soit adopté.

Adopté.

**RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES RUES ET AMÉLIORATIONS**

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre président du Comité des Rues et Améliorations chargé de prendre les arrangements nécessaires pour l'arrosage des rues de la cité, avec M. Thomas Pilon, dont la soumission a été acceptée, prie de faire rapport qu'il a passé un contrat avec le dit M. Pilon tel que voulu par votre conseil en date du 12 courant que je soumets avec ce rapport et recommande à votre honorable conseil de bien vouloir l'accepter.

Comme il est impossible, pour le dit arroseur, de faire son ouvrage avec efficacité, dans l'état actuel des appareils à l'aprovisionnement de l'eau, je recommande, que les appareils sur les rues Britannia, Wellington et Duke, soient arrangés, de manière à fournir l'eau plus vite qu'actuellement.

Daté à Hull, ce 19 mai 1902.

*(Signé) H. DUPUIS,
Président.*

"Arrosage etc."

5. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le rapport de l'échevin Dupuis RÉ l'arrosage des rues, qui vient d'être lu, soit adopté, et, que les travaux mentionnés au dit rapport soient faits sous la surveillance du président du Comité de l'Aqueduc.

Adopté.

Un rapport de M. Alphonse Sarrasin est lu.

"Enlèvement du trottoir rue Albert etc."

6. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

Que le président du Comité des Rues et Améliorations soit autorisé à faire enlever le trottoir de la rue Albert, de l'avenue Laurier, à la rivière, et faire servir ce bois aux réparages des trottoirs qui sont dans un état dangereux, dans toutes les parties de la ville, et à faire réparer les rues pour le parcours de la prochaine procession.

Que le trottoir de la rue Kent soit reconstruit, que le canal de l'Avenue Laurier soit débouché et que le gouvernement fédéral soit averti que le pont Pond Creek est dans un état dangereux.

Adopté.

"Quai et rue Ste Elizabeth etc."

7. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thibault:

10. que ce conseil constate avec plaisir que les travaux de construction du quai de Hull seront bientôt terminés et il profite de l'occasion pour remercier de nouveau l'Honorable Ministre des Travaux Publics, ainsi que le député du Comté d'Ottawa, M. L. N. Champagne, pour, cette construction qui est sans contredit, l'une des plus belles du genre dans le pays.

2. Que l'Honorable Ministre des Travaux Publics à Ottawa, soit respectueusement prié de faire exécuter le plus tôt possible les travaux d'approche au quai de Hull, sur la rue Ste-Elisabeth à partir de l'Avenue Laurier jusqu'au dit quai. La cité transférant au Gouvernement, pour les fins de tels travaux tous ses droits sur la dite rue Ste-Elisabeth.

Ce conseil désire attirer l'attention de l'Honorable Ministre sur l'urgence de ses travaux, vu que le quai en question, sera complété, et qu'il faut de toutes nécessité un chemin convenable pour s'y rendre.

Il est entendu que la corporation entretiendra cette dite rue lorsqu'elle aura été ainsi mise, par le gouvernement, dans un état convenable.

Adopté.

"Réparations"

8. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Labelle:

Que le président du Comité des rues & améliorations soit autorisé à faire réparer tous les places dangereuses, dans les rues de cette ville.

Adopté.

"Services d'eau"

9, *Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Desmarais:*

Que le Président du Comité de l'Aqueduc soit autorisé à faire poser des services d'eau à ceux qui en feront la demande et d'employer assez d'hommes pour faire cet ouvrage.

Adopté.

"Taxes en dehors des barrières"

10. *Moved by Alderman Thomas, seconded by Alderman Walker:*

That the Treasurer be and is hereby authorized by this Council.

That in the case of those properties that are situated outside of the toll-gate, a deduction of one third shall be made in the amount of taxes on such properties.

"Amendement"

Moved in amendment by Alderman D'Amour, seconded by Alderman Dupuis:

That this question be laid on the table until later on.

For the amendment: Aldermen Burns, D'Amour, Fortin, Savard, Labelle, Dupuis et Desmarais -- 7.

Against: Aldermen Thomas, Walker et Thibault -- 3.

Amendment Carried.

"Poteaux"

11. *Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Labelle:*

Que l'aviseur légal soit chargé d'avertir qui de droit, de transporter certains poteaux nuisibles.

Adopté.

"Comptes"

12. *Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Walker:*

Que le compte de M.J.W. Eyre se montant à \$108 soit payé.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUEBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 2 JUIN 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demi du soir, lundi, le deuxième jour de juin, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Le pro-maire C. Desmarais au fauteuil et les échevins Labelle, Burns, Thibault, Gagnon, Savard, Walker, Fortin, Thomas et Dupuis formant quorum du dit conseil.

"Minutes"

1. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Fortin:

Que les minutes du 30 avril, 5 et 19 mai dernier qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

Son Honneur le maire prend le fauteuil et les échevins Desmarais et D'Amour prennent leur siège.

"Communications"

2. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Desmarais:

Que les communications qui viennent d'être lues et déposées sur le bureau du conseil, soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Gendron, Boucher, McDougall, Feeley, Coulombe, Blackburn et Contribuables de la rue St-Omer.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis:

"Rapport"

LE 163ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, jeudi, le vingt-neuvième jour de Mai 1902, à laquelle assemblée sont présents: L'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Gendron et Dupuis, Son Honneur le Maire étant aussi présent, prie de faire rapport et recommande le paiement des comptes suivants:

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 134 17
<i>Paie-liste No. 53</i>	44 45
<i>Globe Printing Co.</i>	27 45
<i>Gouvernement Provincial</i>	22 05
<i>L. Duhamel</i>	20 70
<i>M. Charbonneau</i>	42 00
<i>Wright Co.</i>	15 88
<i>Hospice St-Charles</i>	18 75
<i>"Le Moniteur du Commerce"</i>	12 50
<i>"La Presse"</i>	12 00
<i>F.F. Desjardins</i>	10 00
<i>"The Gazette Printing Co."</i>	10 00
<i>J. Renaud</i>	9 80
<i>"Daily Financial News"</i>	6 40
<i>James Hope & Sons</i>	7 65
<i>"Le Temps"</i>	5 95
<i>"Canadian Architect & Builder"</i>	2 40
<i>Antoine St Denis</i>	1 25
<i>I. Laffèche & Fils</i>	80
<i>The Ottawa Electric Co</i>	1 75

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 155 42
<i>Paie-liste No. 54</i>	58 86
<i>Ovide Ouellette</i>	31 25
<i>Mde Jos. Lemieux</i>	222 25
<i>C. Charette</i>	67 85
<i>Alex. Fleck</i>	5 20
<i>Jules Gratton</i>	4 69
<i>Albert Laroche</i>	1 00

Tiers saisie Lester

RÉ Tiers-saisie après jugement du Dr. C. E. Graham vs R. Lester et cette Corporation tiers-saisie pour \$251.65. Votre Comité recommande le paiement sans intérêt, pourvu que le Dr Graham promette par écrit de tenir la corporation indemne de toute réclamation qui pourrait être faite contre la cité par R. Lester, cette offre étant faite sans préjudice au cas où elle ne sera pas acceptée.

Billet

Votre Comité recommande aussi, qu'un billet à trois mois soit passé à M. C. D'Amour pour la somme de \$400 en acompte sur les effets en bois fournis au compte de Fortin & Sauvé, pour l'Hôtel de ville.

Copiege des roles

Que le Greffier soit autorisé à copier le rôle tout comme les années précédentes.

Taxe locataire

Que la taxe de locataire dont se plaint M. Arthur Plamondon, lui soit remise.

Le Comité de l'Eau recommande:

"Compte"

Que la somme de \$4.75 soit payée à M. l'Avocat Ste-Marie RÉ F. Barette.

"Eau remise"

Que la taxe de l'eau soit remise à Dme Vve. Dompierre, à Vve John Dann et un quartier à M. Mathias Desrosiers.

"Services retranchés"

Qu'un service soit retranché à chacun des suivants: MM. Pilon, Dubois, Lalonde et Sabourin et deux services à M. Joseph Duguay.

"Eau gelée"

Que l'eau gelé soit remise aux personnes mentionnées à la liste ci-annexée, pour le temps y mentionné.

(Signé) *J.N. Fortin Président.*
A. D. Savard
Jas. Thomas
M. Burns
H. Dupuis

"Rapport"

3. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Burns:

Que le 163ème rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

"Afin de négocier les débentures"

4. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, des échevins Fortin et Labelle, de l'Aviseur légal et du Trésorier soit nommé afin de mettre la banque d'Ottawa en demeure d'avoir à clore la transaction concernant la vente de débentures de cette Corporation, et dont elle est en possession, sous huit jours et à défaut de ce faire, ce conseil se réserve le droit de disposer des dites débentures et se réserve, en même temps, tout recours en dommage, contre la dite banque, ainsi que pour dépens encourus.

Adopté.

"Paie-liste"

5. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Fortin:

Que la paie-liste No. 55, pour réparages des rues et se montant à 489.32 soit payée.

Adopté.

"Compte"

6. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le compte des évaluateurs se montant à la somme de \$273.00 soit payé.

Adopté.

"Terrain à déchets"

7. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Savard:

Que la succession Scott soit avertie, que cette corporation lui remet le terrain qu'elle employait pour déposer les déchets de la ville.

Adopté.

"Représentation"

8. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Desmarais:

Que l'échevin Walker soit nommé pour représenter la cité à l'assemblée de la compagnie du chemin, "Hull & Wakefield Macadamise or Gravel Road Co.," qui sera tenue le 9 juin courant, et que l'échevin Thomas soit nommé pour l'accompagner.

Adopté.

"Arrangements avec banque pour travaux d'aqueduc"

9. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Savard:

Que le comité nommé pour se rendre auprès de la banque RÉ les débentures, soit aussi chargé à s'entendre, avec les autorités de la dite Banque, afin d'avoir l'avance des fonds nécessaires pour faire continuer les travaux de l'aqueduc et d'en faire rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

"Frais des procès pouvoir d'eau"

10. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Fortin:

Que l'aviseur légal soit autorisé à s'entendre avec les avocats de la succession de Dame Nancy Louisa Wright, pour régler les frais en rapport avec le procès relativement au pouvoir d'eau.

"Gouvernement"

Et que l'aviseur légal soit aussi autorisé à mettre le gouvernement de Québec en demeure de donner possession à la corporation, du pouvoir d'eau, qui lui a été vendu récemment par Lettres Patentées.

Adopté.

Son Honneur le Maire se retire et le pro-maire Desmarais prend le fauteuil.

"L'achat du terrain Scott pour Aqueduc"

11. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Labelle:

Qu'un comité composé du Maire Falardeau, des échevins Fortin et Thibault et de l'aviseur légal, soit chargé de s'entendre avec la succession Scott, pour l'achat du terrain utilisé par la corporation, aux fins de la confection de l'aqueduc, et étant, le dit terrain composé de la partie Est du lot No. 95, du quartier No. 2, le tout sans préjudice aux droits de cette corporation.

Adopté.

"Rue Ste Elisabeth"

12. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin D'Amour:

Que la motion de l'échevin F.A. Gendron passée à la dernière séance régulière de ce conseil relativement au quai et de la rue dite Ste-Elisabeth soit en partie rescindée en retranchant du deuxième paragraphe de la dite motion la phrase suivante: "La cite transportant au Gouvernement, pour les fins de tels travaux, tous ses droits sur la dite rue Ste-Elisabeth.

Et que la dite motion soit considérée comme si la dite phrase n'y avait jamais été incluse.

Adopté.

"Canal Dumais"

13. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le propriétaire du canal partant de l'Avenue Laurier et allant aboutir à la rue Inkerman, en arrière de la propriété de M. Dumais, soit averti de fermer ce canal, attendu qu'il conduit des eaux impures qui vont se répandre dans la rue Inkerman.

Et attendu de plus, que les propriétaires qui utilisent ce canal en ont un qui passe sur la rue Laurier en face de leur propriété.

Adopté.

"Appropriations de quartiers"

14. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Desmarais:

That this council appropriates fifty dollars (\$50.00) for each ward making three hundred dollars in all, to make the necessary repairs on sidewalks and streets, immediately, under the supervision of the Chairman of the Streets and Improvements Committee, and that the money for the sand work be taken out of the new hotel licences.

Carried, Alderman Fortin dissenting.

"Le coût"

16. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Thomas:

That the sum of \$50 for the repairs mentioned in the preceding resolution be taken out from the new hotel licences.

For: Alderman Thomas, Walker, Burns et Dupuis -- 4.

Against: Alderman D'Amour, Fortin, Thibault, Savard et Gagnon -- 5.

Motion lost.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 14 JUIN 1902.

A Une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à huit heures du soir, samedi, le quatorzième jour de juin, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Burns, Gagnon, Savard, Walker, Gendron, Labelle, Dupuis, Desmarais et Thibault formant quorum du dit dit conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée spéciale avec son certificat de service à chacun des échevins, est produit et déposé sur le bureau du conseil.

"Billets"

1. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

Qu'en attendant que les débentures émises en vertu du règlement No. 85, se montant à \$30,000 soient négociées, Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets à quatre mois, jusqu'à concurrence de la dite somme, si nécessaire.

Adopté.

"Billets"

2. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets à quatre mois, pour renouveler le billet de \$1,200 qui viendra dû le 21 courant à la banque Ottawa.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, lundi, le septième jour de juillet, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau, au fauteuil et les échevins Labelle, Desmarais, Dupuis, Burns, Walker, Gendron, Fortin, Savard, Thomas, D'amour, Thibault et Gagnon formant quorum du dit conseil.

"Communications"

1. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Hurtibise, Scott, Faulkner & Co., la pétition rue Chamberlain, comptes des aviseurs légaux et des évaluateurs.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis:

"Rapport"

LE 164ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finance dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 4ème jour de juillet 1902, à laquelle assemblée sont présents: l'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Thomas, Burns, Savard, Gendron et Dupuis, Son Honneur le Maire étant au présent, prie de faire rapport et recommande le paiement des comptes suivants:

<i>Paie-listes des employés</i>	<i>\$ 417 76</i>
<i>Ayllen & Duclos</i>	<i>1195 10</i>
<i>The Mortimer Co.</i>	<i>140 00</i>
<i>Le Gouvernement Provincial</i>	<i>30 75</i>
<i>G.E. Gauvin</i>	<i>39 50</i>
<i>The Bell Telephone Co.</i>	<i>27 50</i>
<i>L'Hospice St-Charles</i>	<i>18 75</i>
<i>"La Presse"</i>	<i>11 20</i>
<i>The Gazette Printing Co.</i>	<i>6 80</i>
<i>Jacques Renaud</i>	<i>8 20</i>
<i>Geo. Bristow</i>	<i>75</i>

"Arrangement avec l'Hospice St-Charles"

Votre Comité recommande que l'Hospice St-Charles ayant offert par l'entremise du Revérend Père Valiquette, de recevoir les pauvres de la Cité à raison de dix cents par jour, recommande que cette offre soit acceptée, pourvu qu'aucune de ces pensions ne soient payées à l'avenir, sans que le Maire en ait donné l'ordre.

"Taxe remise"

Que la taxe payée par Mde Drapeau pour son garçon, par erreur lui soit remise.

"Taxes remises"

Que les taxes municipales soient remises aux suivants:

Delle Philomène Blondeau, les veuves Bastien, Leroux, Bissonnette, Morissette, Martin et Proulx, Félix Latour, H. Charbonneau et Odilon Lacelle.

COMPTE DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

<i>Paie-liste No. 59</i>	<i>\$ 58 88</i>
<i>D. Dupuis</i>	<i>48 34</i>

<i>(Signé)</i>	<i>J.N. Fortin Président.</i>
	<i>A.D. Savard</i>
	<i>Jas. Thomas</i>
	<i>M. Burns.</i>
	<i>H. Dupuis.</i>

"Rapport"

2. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que le 164ème rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

"Rapport"

LE 18ème RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU & LUMIÈRE.

Votre Comité de Police, Feu & Lumière, dûment assemblé au bureau de votre Greffier, mercredi, le 5ème jour de juin 1902, présents; l'échevin D'Amour, président au fauteuil et les échevins Walker, Gagnon, Thibault et Desmarais, prie de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été déférés et recommande le paiement des suivants:

<i>Paie-liste des employés</i>	\$ 1603 00
<i>P. D'Aoust</i>	82 25
<i>Frank O'Reilly</i>	77 70
<i>The Ottawa Electric Co.</i>	58 77
<i>The Phoenix Glass Co.</i>	33 93
<i>P.A. Meilleur</i>	31 68
<i>The Bell Telephone Co.</i>	34 70
<i>Hull Electric Co.</i>	17 19
<i>The Canadian Rubber Co. of Montréal</i>	20 71
<i>Napoléon Leblanc</i>	10 00
<i>Caron, Carrière & Cie</i>	7 93
<i>F. Barette</i>	10 59
<i>Jacques Renaud</i>	5 60
<i>Thomas McFarlane</i>	5 00
<i>D. Dupuis</i>	3 42
<i>John McKay</i>	3 20
<i>Joseph Martel</i>	1 21
<i>Jean Lacroix</i>	1 00

"Arrangements avec la compagnie RÉ poteaux"

Votre Comité recommande, que l'arrangement pris par l'ex-ingénieur avec la Ottawa Electric Co., RÉ poteaux, soit confirmé, c'est-à-dire, vu que la dite compagnie consent à laisser poser les fils de l'alarme et de la lumière sur ses poteaux, sans charge, que la même permission lui soit accordée, lorsqu'elle voudra utiliser les poteaux appartenant à cette Corporation, de plus que la dite Compagnie soit exempte de payer taxes sur tels poteaux ainsi employés.

"Plan pour feu"

Qu'un plan de la ville montrant la position des bornes-fontaines des boîtes d'alarmes, etc., pour l'usage du département du Feu soit fourni à ce département.

"Pardessus Benoit"

Votre comité ayant examiné la demande de MM. Caron, Carrière & Cie, RÉ un pardessus qui aurait été vendu à l'ex-chef Benoit, sans autorisation, ni par le Greffier ni par aucun membre de ce conseil autorisé à donner tel ordre, recommande que le Greffier soit autorisé d'écrire que ce compte ne peut être accepté.

"Habillement etc."

Que des soumissions pour être ouvertes à la prochaine assemblée régulière de ce Comité, soient demandées pour l'abillement des hommes de feu et police.

Que certains effets demandés par l'électricien pour le système électrique, soient achetés.

"Bornes fontaines"

Votre Comité recommande aussi, pour la protection de cette partie de la ville, que deux bornes-fontaines soient posées aux meilleurs endroits possibles, sur la rue Inkerman dans le quartier No. 5.

*(Signé) C.M. D'Amour, Président.
G. W. Walker,
Thomas Gagnon.
Aug. Thibault,
Chas. Desmarais.*

"Rapport"

3. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le 18ème rapport du Comité de Police, Feu & Lumière, soit adopté.

Adopté.

"Rapport"

LE 18ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU.

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre Comité de l'Eau dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 4ème jour de juillet 1902, à laquelle assemblée sont présents: L'échevin Thibault président au fauteuil et les échevins Walker, Gagnon et Desmarais prie de faire rapport et recommande le paiement des comptes suivants:

Paie-listes des employés	\$ 466 26
Paie-liste No. 58	170 59
W.C. Campbell	344 20
Mde Jos. Lemieux	187 25
F. Barette	147 56
Wright & Co	137 31
The Baldwin Iron & Steel Works	91 50
C. Charette	69 00
The Powder Co	8 80
Albert Laroche	1 40
O. Ouellette	14 25

"Eau rue Langevin et Albert"

Votre Comité recommande, que l'eau soit posée sur la rue Langevin.

Que l'eau soit posée de la rue Philomon à Albert, afin de la fournir à M. Célestin Coulombe et autres.

"Eau pour Feeley"

Qu'un tuyau de 3" soit fourni à M. Wm. Feeley pour être posé à ses frais et dépens, de la rue Wright à sa propriété, sur le creek side, pourvu que cette corporation ait toujours le droit de se servir de ce tuyau pour d'autres fins, en remboursant M. Feeley de ses dépenses.

"Soumissions"

Que des soumissions soient demandées pour fournir le bois requis pour le fonctionnement de l'aqueduc.

(Signé)

Aug. Thibault, Président.
Chas. Desmarais
Thos. Gagnon
G.W. Walker

"Amendant le 18ème rep. du Com. de P F & L."

4. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Dupuis:

Que ce qui regarde la question de poser l'eau sur la rue Langevin et à MM. Coulombe et Feeley soit rayé du 18ème rapport du Comité de Police, Feu et Lumière, qui vient d'être lu, et qu'ainsi amendé le dit rapport soit adopté.

Pour l'amendement: Les échevins D'Amour, Fortin, Savard, Gagnon, Gendron et Dupuis -- 6.

Contre: Les échevins Thomas, Walker, Burns, Thibault, Desmarais et Labelle -- 6.

Le vote étant également partagé, Son Honneur vote pour et l'amendement est remporté.

"Compte F & C."

5. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Labelle;

Que le compte de MM. Foran & Champagne soit renvoyé au Comité des Finances, pour en faire rapport à une autre assemblée.

Adopté.

L'échevin D'Amour s'absente.

"Rue Ste Elisabeth"

6. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Fortin:

Que le Greffier soit autorisé d'écrire à l'Hon. Ministre des Travaux Publics, qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de la réclamation de la communauté de l'Hôpital Général des Soeurs de Charité d'Ottawa, vu que cette réclamation est mal fondée, que d'un autre côté, la corporation n'est pas actuellement en position d'assurer aucune obligation relativement à la dite réclamation.

Pour: Les échevins Walker, Fortin, Thibault, Labelle et Dupuis -- 5.

Contre: Les échevins Thomas, Burns, Savard, Gagnon, Gendron et Desmarais -- 6.

Motion perdue

"Certaines débentures"

7. Moved by Alderman Fortin, seconded by Alderman Gendron:

That, whereas the City of Hull has issued certain debentures under the following by-laws, to wit:

No of By-Laws	Date of issue		Date of Maturity	Amount
72	Dec., 4 1900	\$ 6,000		
	Apr., 1 1900	2,000	1 April 1940	\$ 8,000
	Sep. 10 1901	25,000		
77	May 1 1901	5,000		
	May 1 1900	15,000		
	May 1 1900	10,000	1 May 1840	55,000
	Nov. 6 1900		1 Nov. 1920	12,000
80	Jul. 4 1901	10,000		
81	May 1 1901	18,000	1 May 1931	28,000
	May 1 1901		1 May 1941	32,000
32	Jan. 3 1901	900		
1	Jul. 24 1901	1,300	1 Nov. 1918	2,200
	Sep. 18 1900		1 Oct. 1929	6,500
4	Sep. 18 1900		1 Oct. 1906	1,500
5	Oct. 20 1900		1 Sep. 1930	6,200
6	Jan. 3 1901	3,000		
7	Jul. 24 1901	11,800	1 Sep. 1920	14,800
	Jan. 3 1901	5,000		
8	Sep. 1 1900	6,500	1 Sep. 1907	11,500
	Jan. 3 1901	3,000		
9	Sept. 1 1900	7,800	1 Sep. 1930	10,800
	Sept. 1 1900		1 Sep. 1907	500
	Sept. 1 1900		1 Sep. 1920	1,100
	Nov. 1 1901		1 Nov. 1908	400
10	Nov. 1 1901		1 Nov. 1931	2,800

and:

"Afin de rectifier"

Whereas, in order to remove doubts as to the validity of said debentures, and objections raised in regard thereto, the City of Hull, petitioned for and obtained an act of the legislature of Quebec amending its charter, and ratifying the said by-laws and debentures, such act being chapter 52 of the statutes of 1902; and

Whereas the particulars of the said debentures are set forth in section one of said act; and

Whereas the dates of issue of the said debentures set out in the second column of the table of said section one, are incorrectly stated; and

Whereas the debentures herein before firstly referred to are the only debentures issued under the said respective by-laws, with the exception of an issue of one thousand dollars under local improvement by-law number one made in 1898, and are the debentures intended to be covered by the said act; and

Whereas the purchaser of the said debentures is desirous that the dates of issue of the said debentures be corrected to correspond with the dates set out in the said statute.

IT IS HEREBY RESOLVED:

Greffier autorisé à changer la date

That the City Clerk be and is hereby authorized whenever thereto requested by the holder of said debentures, or any of them, to change the dates of issue of said debentures so as to make them correspond with the dates set out in the said act, and to affix is initials to such correction or otherwise evidence to the satisfaction of such holder, the authority under which such correction has been made.

And it is further resolved that if at any time hereafter the holder of such debentures, or any of them, should desire to apply to the Legislature of the Province of Quebec for another act to remove doubts or to further ratify the said by-laws and debentures, that the City of Hull will facilitate the obtaining of such act, and that the City Clerk be and is hereby authorized and directed, when required thereto by the holder of such debentures, to take all such steps as may be necessary for the purpose provided, however, that the City of Hull shall be put in no expense in connection therewith.

Carried.

Boîtes à lettre

8. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Thomas:

That this Council do hereby request our representative at Ottawa, Mr Champagne, M.P., to use his influence with the government to have two more letter boxes placed in the City of Hull at convenient points in Tetreauville and Wrightville.

Carried.

Coin Albion & St-Omer

9. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Gagnon:

Que le président du comité des Rues & Améliorations soit autorisé à prendre les moyens d'ouvrir un chemin afin d'atteindre 25 familles aux encoignures des rues Albion et St-Omer, qui sont sans aucun passage ni chemin pour se procurer le nécessaire à la vie journalière.

Que, pour cette fin, la somme de \$50 soit prise sur les licences en plus des estimés qui ont été accordés cette année.

Pour: Les échevins Walker, Savard, Gagnon, Labelle, Dupuis et Desmarais -- 6.

Contre: Les échevins Thomas, Burns, Fortin et Gendron -- 4.

Motion remportée.

Remplacement de M. l'ex-Echevin Carrière

10. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Gendron:

Que l'échevin Labelle soit nommé membre de tous les comités dont faisait partie l'ex-échevin Carrière, y compris président du comité de Santé.

Adopté.

"Sentier d'eau à la ligne de M. Feeley"

11. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Burns:

That the amendment of the Water works committee report, be rescinded, and that the Chairman be instructed to have the service put to street line, on south side of Eddyville Bridge for Mr Feeley.

Carried.

A onze heures et demi, plusieurs échevins laissent leur siège, brisant ainsi le quorum.

***John F. Boult
Greffier***

***V.O. Falardeau
Maire***

**PROVINCE DE QUÉBEC,
Cité de Hull.**

SÉANCE DU 14 JUILLET 1902.

A Une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, conformément à son acte d'incorporation, à huit heures du soir, lundi, le quatorzième jour de juillet, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau, au fauteuil et les échevins Labelle, Burns, Thibault, Savard, D'amour, Dupuis, Fortin et Gagnon formant quorum du dit conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée spéciale et le certificat de signification à tous les échevins est déposé sur le bureau du conseil.

"Mme U. Gravelle"

1. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Burns:

Qu'un comité soit formé, composé des échevins Dupuis et Labelle afin de s'entendre avec les aviseurs légaux RÉ le Bref de Sommation de Dame U. Gravelle & Vir vs la Cité de Hull.

Adopté.

"Transfert"

2. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin D'Amour:

Que les transferts de licence d'hôtel demandés par Wm. Scott et Jos. Hurtibise, soient accordés.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Savard:

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer des billets à quatre mois en faveur de J.M. McDougall RÉ Benoit, pour la somme de \$555 et en faveur de Aylen & Duclos, pour \$1195 et l'escompte.

"Amendement"

Proposé en amendement par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Dupuis:

Que ce conseil n'approuve pas le surplus des frais encourus pour mener la cause Benoit vs la Corporation en appel.

Pour: Les échevins Labelle et Dupuis -- 2.

Contre: Les échevins Burns, D'Amour, Fortin, Thibault, Savard -- 5.

Pour la motion principale: Les échevins Burns, D'Amour, Fortin, Thibault, Savard et Labelle -- 6.

Contre: L'échevin Dupuis --1,

"L'amendement est perdu et la motion remportée."

"Compte."

4. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Savard:

Que le compte des évaluateurs et leur Greffier soit payé tel que présenté.

Adopté.

Les échevins Thomas et Desmarais arrivent.

"Comité général"

5. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Fortin:

Que ce conseil siège en comité général, afin de considérer la question des débentures.

Adopté.

Cette question est considérée

"Lève séance"

6. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin D'Amour:

Que ce comité lève séance rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

"Dépot de Deb."

7. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Thibault:

Que le Trésorier soit autorisé à déposer des débentures pour le montant de \$18,000 à la banque Nationale, et de mettre ce montant au crédit de cette corporation.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Burns, secondé par l'échevin Labelle:

Que ce conseil ajourne à vendredi, le 18 courant à 8 heures du soir.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

**PROVINCE DE QUÉBEC,
Cité de Hull.**

SÉANCE DU 18 JUILLET 1902.

A Une assemblée spéciale ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à huit heures du soir, vendredi, le dix-huitième jour de juillet, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Desmarais, Dupuis, Burns, Savard, Gendron, D'Amour, Walker, Fortin, Labelle, Thibault et Gagnon formant quorum du dit conseil.

"Offre du Sem. St Sulpice acceptée"

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que l'offre du Séminaire St-Sulpice du 16 courant, de prendre les débentures de la cité de Hull, suivant leur offre du 3 mai dernier, au montant de \$30,000 tel que pourvu par le règlement No. 85, soit acceptée et, que le greffier soit autorisé à écrire au dit Séminaire à cet effet.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:

Que ce conseil ajourne à mercredi le 23 courant à huit heures du soir, et, qu'à cette assemblée, la question de continuation des travaux de l'Hotel de Ville et de l'aqueduc, ainsi que tout ce qui s'y rapporte, soit considérée et disposée, avec la question des débentures.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1902.

A Une assemblée spéciale ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à huit heures du soir, mercredi, le vingt-troisième jour de juillet, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau, au fauteuil et les échevins Desmarais, Dupuis, Fortin, Thibault, Burns, Gagnon, Savard, Gendron, Thomas, Walker et Lobelle formant quorum du dit conseil.

Arrangements avec la banque Nationale.

1. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Et résolu:

Qu'ayant entendu le rapport verbal fait par Son Honneur le Maire, le Trésorier et l'aviseur légal, au sujet des négociations entamées entre cette corporation et la Banque Nationale, relativement aux avances d'argent que cette dite corporation désire se procurer, pour exécuter divers travaux urgents et prévus par règlements et résolutions autorisant l'émission de débentures, en attendant que la vente des dites débentures soit négociée, le crédit consenti, par la dite Banque Nationale pour la somme de \$40,000 pour les fins susdites soit acceptée, pour une période d'au moins douze mois, et à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, avec privilège pour cette corporation de rembourser les dites avances ou aucune parties d'icelles, avant l'expiration de cette dite période de douze mois, et que comme garantie collatérale du remboursement de telles avances à être ainsi faites, partie des dites débentures ci-haut mentionnées soient déposées entre les mains de la dite banque, jusqu'à concurrence des dites avances, et que le compte courant de cette corporation soit transféré à cette institution et qu'à cette fin Son Honneur le Maire et le Trésorier sont par les présentes autorisés à faire et à signer et à endosser tous chèques, traites, billets, et autres documents pour donner effet la présente résolution.

Adopté.

Offre Ker. acceptée

2. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Gendron:

That the offer of Mr N. J. Kerr, made by his letter just read be accepted on the conditions mentioned therein.

Carried, Alderman Gagnon dissenting.

"Rapport H.V."

Le rapport suivant est soumis.

LE 2ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'HOTEL DE VILLE.

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre Comité nommé pour surveiller les travaux de l'Hôtel de Ville, ayant étudié la question de savoir, si les travaux arrêtés depuis le mois de mars dernier, ne devraient pas être continués, recommande, que ces travaux soient continués immédiatement, sous la direction de votre comité et de l'architecte Brodeur.

"*Changements au plan de l'H.V.*"

Nous recommandons les changements suivants aux plans: Un système de chauffage à la vapeur au lieu de l'eau chaude, que le plafond de la grande salle soit en tôle au lieu de plastrage et que quelques petits changements soient faits, tel que percer deux portes dans les murs et changer quelques cloisons.

"*Soumissions pour chauffage*"

Que des soumissions soient demandées pour poser le système de chauffage à vapeur, les enduits et la pierre ainsi que le pointage. Les dites soumissions pour être ouvertes lundi.

*(Signé) F.A. Gendron, Président.
Jas. Thomas
H. Dupuis*

"Rapport H.V."

3. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le 2ème rapport du comité de l'Hôtel de Ville soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Gendron:

Que le compte de la "The Trump Mfg. Co." soit payé.

Adopté.

"*Continuation des travaux de l'aqueduc*"

5. Proposé par l'échevin Savard, secondé par l'échevin Gendron:

Que le Comité de l'Aqueduc soit autorisé à continuer les travaux d'aqueduc arrêtés par résolution de ce conseil, que le comité engage un contre-maître compétent pour surveiller ces travaux sous les ordres de l'ingénieur Ker et que les estimés du dit ingénieur soient présentés à ce conseil, à sa prochaine assemblée.

Adopté.

"Offre Taillon"

6. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thibault:

Que l'offre de M.S.S. Taillon, par sa lettre lue à cette assemblée, de vendre les débentures que cette corporation a à disposer, soit acceptée, pourvu toutefois qu'il réalise au moins le pair, sans frais de commission ni aucune autre dépense.

"Amendement"

Proposé en Amendement par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Savard:

Que cette question soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée régulière.

Pour l'amendement: Les échevins Thomas, Walker, Savard, Labelle, Gagnon et Dupuis -- 6.

Contre: Les échevins Burns, Thibault, Gendron & Desmarais -- 4.

"L'amendement est remporté"

7. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thomas:

Que ce conseil ajourne à lundi, le 28 courant à huit heures du soir.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1902.

A Une assemblée spéciale ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à huit heures du soir, lundi le vingt-huitième jour de juillet, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau, au fauteuil et les échevins Dupuis, Thibault, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Gendron, Fortin, et Desmarais, formant quorum du dit conseil.

"Option à M. Taillon"

1. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:

Qu'une option de six semaines soit donnée à M. A.A. Taillon, pour vendre les débentures de cette corporation, au montant de \$96,000 pourvu qu'elle rapporte à cette corporation 101%, net et sans aucun frais, pourvu aussi, que la somme de \$25,000 soit avancée sur icelles d'ici à trois semaines et la balance à la fin des dites six semaines, monsieur Taillon devra accepter cette offre d'ici à lundi prochain.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V. O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 4 AOUT 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demi du soir, lundi, le quatrième jour d'août, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardreau, président au fauteuil et les échevins Thibault, Desmarais, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Walker, Gendron, Fortin, Thomas et Dupuis formant quorum du dit conseil.

"Minutes"

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Desmarais:

Que les minutes du 2 et 14 juin et du 7 14 et 18 juillet derniers, qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

"Communication"

2. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. P. H. Durocher, Spencer, E.B. Eddy, Caron Carrière & Cie, Dr Beaudin, et J.B. Marleau.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

LE 164ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 1er août 1902, à laquelle assemblée sont présents: l'échevin Fortin, président au fauteuil et les échevins Burns, Savard, Gendron et Dupuis, Son Honneur le Maire, étant aussi présent prie de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés et recommande le paiement des comptes suivants:

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 276 00
<i>Foran & Champagne</i>	692 10
<i>"Le Spectateur"</i>	68 90
<i>D. O'Connor</i>	38 50
<i>Joseph Chénier</i>	28 00
<i>Fleet, Falconer & Cooke</i>	25 00
<i>Gouvernement Provincial</i>	11 90
<i>The Mortimer Co</i>	10 50
<i>E. Séguin</i>	9 12
<i>Wright Co</i>	6 35
<i>F.F. Desjardins</i>	5 00
<i>James Walsh</i>	3 00
<i>Louis Tréau</i>	2 10

COMPTES DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

<i>Paie-liste No. 64</i>	\$ 98 75
<i>D. Dupuis</i>	50 88

COMPTES DU COMITÉ DE POLICE, FEU & LUMIÈRE.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 1603 00
<i>The Ottawa Electric Co</i>	468 75
<i>P.H. Charron</i>	165 05
<i>P. D'Aoust</i>	99 36
<i>E.A. Muir</i>	31 15
<i>The Ottawa Electric Co</i>	30 00
<i>Caron & Frère</i>	20 14
<i>Mdé D. Savard</i>	18 50
<i>F. Barette</i>	9 40
<i>L. Genest</i>	6 96
<i>M.J. Laverdure</i>	5 37
<i>Isidore Paquin</i>	5 88
<i>The Pritchard-Andrew Co</i>	2 45
<i>Jos. Martel</i>	1 75
<i>Jos. Leduc</i>	1 90
<i>Thos. McFarlane</i>	20 00

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 310 84
<i>Paie-liste des journaliers No. 63</i>	76 55
<i>Victoria Foundry Co.</i>	45 51
<i>Mme Joseph Lemieux</i>	210 00
<i>C. Charette</i>	73 50
<i>O. Ouellette</i>	15 50
<i>Mag. Dumontier</i>	1 00
<i>G.A. Muir</i>	1 00

"Remise"

Votre Comité recommande, que l'amende imposée par le Recorder, dans le cas de l'épouse de M. Félix Sauvé, soit remise pourvu que les frais de cette cause soient payés.

"Intérêt et taxes remises"

Que l'intérêt réclamé par la the Trump Mfg. Co., par sa lettre du 28 juillet dernier, soit payé, et que les arrérages de taxe soient remises aux veuves Hébert et Martin.

"Soumissions acceptées"

Le Comité de Police, Feu et Lumière recommande que les soumissions suivantes soient acceptées. Celle de Caron & Frère pour costumes de police et \$14 et pour costumes de pompiers à \$16.50 et celle de H. Charlebois pour chaussures de police, et celle de Laurin & Patry pour bottes \$5.75. que le président du comité et le chef, soient chargés d'acheter les casquettes, au meilleur avantage possible.

"Eau remise"

Le Comité de l'Eau recommande, que la taxe d'eau soit remise à Dme Ernest Nadeau, Odilon Lacelle et le Père Félix Latour. Et,

"Constantineau - Chénier"

Que M. P. Constantineau soit engagé comme contre-maître pour remplacer M. Alphonse Chénier. L'échevin Thibault dissident à cette dernière clause.

<i>(Signé)</i>	<i>J.N. Fortin Président.</i>
	<i>A.D. Savard</i>
	<i>F.A. Gendron.</i>
	<i>M. Burns.</i>
	<i>H. Dupuis.</i>

"Rapport"

3. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le 165ème rapport du Comité des Finances, soit adopté, moins ce qui regarde l'engagement de M. Constantineau.

Adopté.

"Les endroits les plus dangereux"

4. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Gendron:

Que le Président au Comité des Rues et Améliorations soit autorisé à faire réparer les endroits les plus dangereux de la ville, jusqu'à concurrence des \$20.00 qui devra être pris sur les argents perçus des licences.

Adopté.

"Aviseur légal ré rue Brewery et poteaux"

5. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Burns:

Que l'aviseur légal soit autorisé à avertir la compagnie du chemin macadamisé, d'avoir à faire réparer la rue Brewery qui est en très mauvais état, et qu'il soit aussi chargé de forcer la compagnie propriétaire des poteaux électriques qui sont nuisibles à certains propriétaires de les transporter hors nuisance.

Adopté.

"Transfert"

6. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le transfert de licence, tel que demandé par la lettre de M. P. H. Durocher, soit accordé.

Adopté, l'échevin D'Amour dissident.

"Comptes"

7. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thibault:

Que le compte de MM. Caron, Carrière & Cie se montant à \$55.00 pour un pardessus à l'ex-chef Benoit, soit payée.

Adopté, l'échevin Dupuis dissident.

"Dommages Marleau"

8. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thibault:

Que la somme réclamée par MM. Major et Fortier ré J.B. Marleau pour dommages, se montant à \$17.50, soit payée.

Adopté, l'échevin Thomas dissident.

"Roi Ed. VII"

9. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que samedi, le 9 courant soit proclamé fête civique à l'occasion du couronnement de Sa Majesté le Roi Edouard VII, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à envoyer un cablegramme approprié pour cette occasion.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:

Que ce conseil ajourne à vendredi le 8 courant, à l'heure ordinaire.

Adopté.

John F. Boult
Greffier

V.O. Falardeau
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 8 AOUT 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, vendredi, le huitième jour d'août, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Labelle, Dupuis, Burns, D'Amour, Savard, Gendron, Thibault formant quorum du dit conseil.

"Communications"

1, Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thibault:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. U. Viau et Moore.

Adopté.

*"Expropriation D*** Chs. Leduc"*

2. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

*Que M. J. N. Kerr, Ingénieur Civil, soit nommé arbitre expert de cette corporation, dans l'expropriation *in ré* Dme Charles Leduc vs cette Corporation, que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer tout compromis et à donner son approbation pour le choix d'un troisième arbitre s'il y a lieu.*

Que dans le règlement des dommages que Mme Leduc pourrait réclamer en rapport avec le canal d'égout, qui traverse son terrain, cette question soit aussi réglée par le même arbitrage.

Que ces compromis soient soumis à l'aviseur légal avant d'être signés, et que les échevins Thibault et Dupuis soient chargés de donner les renseignements nécessaires à M. Kerr.

Adopté, les échevins Burns, et Dupuis dissidents.

"Reconsidération"

L'échevin Dupuis donne avis qu'il demandera la reconsidération de cette motion.

"Eclairage du pont."

3. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin D'Amour:

Que le Greffier soit chargé d'écrire aux autorités du pont Interprovincial, que ce conseil ayant déjà dépensé \$68.45 en travaux qui ont été défaits, ne peut contribuer aux dépenses de l'éclairage de ce pont cette année.

Adopté.

"U. Viau"

4. *Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin D'Amour:*

Que l'augmentation de salaire de \$100 demandé par M. U. Viau, soit accordée.

Adopté.

"Nivellement"

5. *Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Savard:*

Que le président du Comité des Rues et Améliorations soit autorisé à faire niveler la rue en face de la nouvelle église St-Rédempteur, à la Petite Ferme, et qu'une somme de cent piastres soit prise à même la prime accordée sur la vente des débentures de \$30,000.

Adopté.

"Wellington"

6. *Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Gendron:*

Que la somme de \$100 soit votée pour être dépensée sur la rue Wellington dans le quartier No. 3, et que cette somme soit prise sur la prime des débentures de \$30,000.

Adopté.

"Plaintes sur règlements d'Am. Loc."

7. *Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thibault:*

Que le 25 août courant soit le jour fixé pour entendre les plaintes des contribuables sur les règlements Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 pour améliorations locales et homologuer le rôle de perception sur les dits travaux.

8. *Proposé par l'échevin Savard, secondé par l'échevin Bursn:*

Que ce conseil ajourne au 25 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V. O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 25 AOUT 1902.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demi du soir, lundi, le vingt-cinquième jour d'août mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Thibault, Burns, D'Amour, Gagnon, Savard, Thomas, Gendron, Fortin, Dupuis et Labelle formant quorum du dit conseil.

"Communications"

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Labelle:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Moore, Carrière, Matte, Laframboise et Laferrière.

Adopté.

"Transfert"

2. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

Que le transfert de licence demandé par M. A. Nelson Moore et Mde Blais, soit accordé.

Adopté.

"Service d'eau"

3. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:

Que le comité de l'Aqueduc soit autorisé à mettre le service d'eau sur la rue Division au lieu de la rue Inkerman, sur la propriété de M. Frs. Laframboise. Attendu que sa maison est construite à l'extrémité de son lot, et qu'on ne lui charge qu'un service d'eau.

Pour: Les échevins Gendron et Labelle -- 2.

Contre: Les échevins Thomas, Burns, D'Amour, Fortin, Thibault, Savard, Gagnon et Dupuis -- 8.

Motion perdue.

"Rues Metcalfe & Queen"

4. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que le Président du Comité des rues et Améliorations soit autorisé à faire réparer les rues Metcalfe et Queen en face de la nouvelle école, jusqu'à concurrence de \$50, ce montant devant être pris sur les licences d'hôtel.

"Adopté, l'échevin Thomas dissident"

L'échevin Desmarais arrive et prend son siège.

"Trottoir rue Lac
Am. Loc."

5. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:

Que le comité des Rues et Améliorations soit autorisé à faire faire le trottoir sur la rue Lac, tel que pourvu par le règlement des améliorations locales à cet effet, suivant le contrat de MM. Foley & Cie.

Adopté.

"Rev. M. Sezlas"

6. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

Que les taxes dues sur la résidence et dépendances ainsi qu'un lot de terrain du Rev. M. Sezlas, ministre de l'église St-Marc, soient remises pourvu, qu'il paie les frais encourus sur ces arrérages, et que cette propriété soit exempte pour l'avenir, jusqu'à nouvel ordre.

Adopté.

"Succession Masson"

7. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

Attendu, que la succursale Masson, en achetant les bons de cette corporation au montant de \$96,415.00 entend faire un prêt ou placement d'argent, pour la garantie du remboursement duquel prêt ou placement elle compte non-seulement sur les bons, mais spécialement sur le fonds d'amortissement créé pour leur rachat, ainsi qu'il appert à la lettre de leurs avocats et procureurs en date de ce jour et adressé à M. A.A. Taillon lequel a reçu de cette Corporation l'option de disposer des dits bons:

Il est résolu: Que cette Corporation pour garantir le remboursement du dit prêt à la succession Masson se conformera rigoureusement aux dispositions des règlements, résolutions et ordonnances, pourvoyant à l'émission des dits bons, relativement au fonds d'amortissement à être placé annuellement, ainsi qu'aux dispositions de sa charte et des lois qui la concernent et notamment aux articles 375 et 376 du statut 56 Vict. Ch. 52, de Québec.

Que ce fonds d'amortissement soit aussi placé annuellement à la Banque Nationale ou à toute autre Banque qui pourrait être indiquée par la dite succession Masson et spécialement appliqué pour les fins du rachat des dits bons et qu'un certificat à cet effet soit annuellement fourni par cette Corporation à la dite suc. Masson.

Adopté.

"Rue Chaudière"

8. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Burns:

Que le président du Comité des rues et Améliorations soit autorisé à dépenser \$75 pour améliorer la rue Chaudière près de la nouvelle église, cette argent devant être pris sur le produit des licences.

Adopté.

"Construction de l'H de V."

9. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le rapport du Comité de l'Hôtel de Ville, recommandant les comptes suivants soit adopté: C.M. D'Amour \$269.27, A. Roy \$75, O. Archambault \$270,50 et I. Fleury \$202.50.

Adopté.

"Services d'eau"

10. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Dupuis:

Que, vu qu'il y a une certaine quantité de tuyau, non employé et vu qu'à peu de frais sept services d'eau pourraient être fournis à des contrables de la rue Britannia dans le quartier No, 5 qui en ont pas, le comité de l'Eau soit autorisé à faire poser ces services.

Adopté.

"Rue du Pont"

11. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Fortin:

Que la somme de \$100 soit mise à la disposition du président du Comité des rues et Améliorations afin de faire améliorer la rue du Pont, et que cette somme soit prise de la prime des débentures de \$30,000.

Adopté, l'échevin Thomas dissident.

"Arbitrage Gravelle"

12. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:

Que le nom de l'ingénieur R.W. Farley, soit substitué à celui de M. N.J. Kerr, dans l'arbitrage in ré Gravelle vs. cette Corporation.

Adoptée.

"Rôle de perception Am. Loc."

13. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que le rôle de perception des améliorations locales, ayant été déposé le temps voulu par la loi, soit déclaré homologué et en pleine force et vigueur, en substituant le nom d'Hormidas Dupuis à celui de P.A. Meilleur au lot No. 687 du dit règlement No. 8.

Adopté.

"rue Britannia"

14. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin D'Amour:

Que la somme de \$50 soit mise à la disposition du Président du Comité des rues et Améliorations, pour réparer la rue Britannia.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demi du soir, mardi, (hier étant la fête du Travail), le deuxième jour de septembre mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau, au fauteuil et les échevins Thibault, Dupuis, Burns, Gagnon, Savard, Thomas, Walker, Gendron, Fortin et Labelle, formant quorum du dit conseil.

Condoléances

1. *Proposé par l'échevin Gendron, secondé par tous les échevins présents:*

Que, vue le grand malheur qui vient de frapper M. L.N. Champagne un des Aviseurs légaux de cette Corporation et député de notre comté à la Chambre des Communes, par le décès de son fils unique, Maurice, ce conseil ajourne à lundi prochain, le 8 courant, à l'heure ordinaire des séances, que les compliments de condoléance de ce Conseil lui soient offerts, et que ce Conseil procède en corps à la résidence de M. Champagne afin de faire une visite au corps et offrir ses sympathies à la famille éploquée.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, luudi, le huitième jour de septembre, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Labelle, Dupuis, Thibault Savard, Gendron, Fortin, Burns, Gagnon, D'Amour, Thomas et Desmarais formant quorum du dit conseil.

"Minutes"

1. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin D'Amour:

Que les minutes du 23 et 28 juillet et du 4 et du 8 août derniers qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté, l'échevin Fortin dissident.

"Communications"

2. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Allard, St-Denis, Gravelle, Ardouin, Walters et requêtes ré Alphonse Chénier et rue Ste-Catherine.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

"Rapport"

LE 166ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre comité des finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 30ème jour d'août 1902, à laquelle assemblée sont présents: l'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Burns, Gendron et Dupuis, Son Honneur le Maire étant aussi présent, prie de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés et recommande le paiement des suivants:

<i>Paie-liste des employés</i>	\$ 134 17
<i>Paie-liste des Evaluateurs</i>	82 00
<i>R.C. General Hospital</i>	54 00
<i>Estate Mrs John Scott</i>	20 00
<i>The Ottawa Citizen</i>	16 00
<i>Le Temps</i>	10 00
<i>Jacques Renaud</i>	12 00
<i>The Ottawa Electric Co.</i>	7 45
<i>Gouvernement provincial</i>	6 75
<i>The Mortimer Co</i>	5 00
<i>James Hope</i>	85
<i>Wright & Co</i>	1 70

COMPTES DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

<i>Paie-listes Nos. 68, 70 et 71</i>	\$ 291 29
<i>D. Dupuis</i>	73 94
<i>Gilmour & Hughson</i>	10 00
<i>E. Bolduc</i>	55

COMPTES DU COMITÉ DE L'HOTEL DE VILLE.

<i>Paie-listes Nos. 65 et 69</i>	\$ 261 58
<i>D. Dupuis</i>	113 50
<i>O. Archambault</i>	22 00
<i>M. Vézina</i>	4 00

COMPTES DU COMITÉ DE POLICE, FEU & LUMIÈRE.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 400 75
<i>The Ottawa Electric Co.</i>	589 09
<i>H. Charlebois</i>	48 95
<i>P.A. Meilleur</i>	20 20
<i>E. Bolduc</i>	16 50
<i>R.J. Devlin</i>	15 25
<i>A. Gratton</i>	19 85

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU.

<i>Paie-liste des employés</i>	\$ 159 58
<i>Paie-liste Nos. 66, 67, 72 et 73</i>	862 97
<i>Paul David</i>	200 00
<i>Mde Jos. Lemieux</i>	198 00
<i>D. Dupuis</i>	85 99
<i>Christophe Charette</i>	76 00
<i>Hull Coal Co</i>	60 00
<i>Jérémie Gingras</i>	32 02
<i>Hamilton Powder Co</i>	26 55
<i>Ovide Ouellette</i>	13 00
<i>E. Bolduc</i>	6 95
<i>E.B. Eddy</i>	6 55
<i>J.J. Arbique</i>	5 00
<i>Albert Laroche</i>	1 25

"Taxes remises"

Votre Comité recommande, que les taxes soient remises à Napoléon Desjardins, Vve Paul Bélanger et Delle. Georgina St-Denis. Que la somme de \$2.82 étant erreur d'évaluation de la propriété d'Alfred Beauchamp et le montant encore dû, par Anselme Matte, à la Cour de Police soient aussi remises.

"Charbon"

Que des soumissions soient demandées, pour le charbon nécessaire à cette Corporation.

"Chiens"

Que le chef Genest soit autorisé à faire percevoir les taxes sur les chiens.

"Collection"

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer avec le Trésorier, tous les documents nécessaires à la collection des taxes.

Le Comité de l'Eau recommande:

"Eau remise"

Que la taxe d'eau soit remise à Vve. X. Larouche, Vve. Charles Dessaint, Vve. L. Guay, Vve. Charles Hébert, Jos. Albert et J. Turcot.

"Eau gelée"

L'eau ayant été gelée sur certains propriétés du Dr C. Graham, ce comité recommande, que l'eau soit remise, pour le temps certifié par l'ingénieur d'alors.

"Compte C. Charron"

Que le compte de M. Cyrille Charron, se montant à la somme de \$17.73 pour ouvrage et bois fourni avant le grand feu, soit payé.

<i>(Signé)</i>	<i>J.N. Fortin Président.</i>
	<i>A.D. Savard</i>
	<i>F. A. Gendron.</i>
	<i>Jas. Thomas.</i>
	<i>M. Burns.</i>
	<i>H. Dupuis.</i>

"Rapport"

3. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que le 166ème rapport du comité des Finances soit adopté.

Adopté.

"Construction de l'H de V."

4. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Desmarais:

que l'estimé No. 15, de l'architecte Chs. Brodeur, en faveur de M.I. Fleury, soit payé.

Adopté.

"Réparations"

5. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Desmarais:

"100 madriers"

Que M. Alphonse Sarrasin, soit autorisé à acheter 100 madriers pour faire les réparations recommandé par son rapport.

Adopté.

L'échevin Walker arrive.

"Ouverture de rue"

6. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que la somme de \$100 soit votée pour l'ouverture d'un bout de rue près du presbytère St-Rédempteur.

"Amendement"

Proposé en amendement par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le Maire et le président du Comité des Rues & Améliorations soient autorisés à faire arranger cette rue.

"Sous amendement"

Proposé en sous-amendement par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que cet ouvrage ne soit pas fait, vu l'état des finances actuel.

Pour le sous-amendement: Les échevins Thomas, Walker, Bruns, D'Amour, Fortin, Gendron et Dupuis -- 7.

Contre: Les échevins Thibault, Savard, Gagnon, Desmarais et Labelle -- 5.

Le sous-amendement est remporté.

Alp. Chénier

7. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Desmarais:

Que M. Alphonse Chénier soit remercié de ses services comme contremaître de cette Corporation.

Amendement

Proposé en amendement par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Thomas:

Que cette question soit renvoyée au comité de l'Aqueduc.

"Trottoir rue du Lac"

8. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

Que la pétition des contribuables de la rue du Lac se rattachant à la construction du trottoir à ou près de 5 pieds de la ligne, soit accordée, pourvu que les propriétaires intéressés entretiennent la lisière ainsi laissé libre, entre la dite ligne et le dit trottoir.

Adopté.

"Réparations nécessaires par C.P.R."

9. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Desmarais:

Que la compagnie du C.P.R., soit avertie d'avoir à faire des réparations nécessaires et urgentes sur la rue Chaudière, occasionnées par leurs voies, ces réparations devront être désignées par l'échevin Dupuis.

Adopté.

"Succession Masson"

L'échevin Thibault laisse la salle.

10. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Desmarais:

Que l'ajouté suivant soit fait aux résolutions adoptées par ce conseil le 25 août dernier relativement à l'achat des bons de cette corporation, par la succession Masson au montant de \$96,415.00: à défaut par la cité de Hull, de faire au temps et lieu, le placement annuel du dit fonds d'amortissement, la Succession Masson est autorisée à faire le dit placement aux frais et dépens de la dite cité, soit de ses propres deniers ou à même les intérêts payés, avec droit d'en revouvrir le montant avec intérêt légal soit à titre de capital ou d'intérêt.

Que le Maire et le greffier de la cité soient autorisés à signer en conséquence un contrat avec la dite succession Masson, en conformité des dites résolutions adoptées le 25 août 1902, telles que complétées ce jour.

Adopté, les échevins Walker et Thomas dissidents.

"Ratification au rôle"

11. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thomas:

Qu'après avoir consulté un des évaluateurs, la correction au rôle de perception demandé par la lettre de M. Jos. E. Gravelle, soit fait suivant le cahier original.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Burns, secondé par l'échevin Walker:

One ce conseil ajourne au 19 courant à l'heure ordinaire, et qu'à cette assemblée, entre autre sujet, la liste des jurés préparée par le Greffier, soit considérée.

Pour: Les échevins Thomas, Walker, Burns, Fortin et Gendron -- 5.

Coutre: Les échevins D'Amour, Labelle, Dupuis et Desmarais -- 4.

L'ajournement est remportée.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1902.

A Une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à huit heures du soir, lundi, le quinzième jour de septembre mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Burns, Dupuis, D'Amour, Thibault, Savard, Walker, Fortin et Gendron formant quorum du dit conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée spéciale est déposé sur le bureau du conseil.

"Se rendre à Montréal"

Il est entendu que les employés nécessaires devront se rendre à Montréal pour terminer la transaction et livrer les débentures dont il est question à la résolution du 28 juillet dernier, aux conditions mentionnées à la dite résolution.

"Pro-Maire"

1. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Savard:

Que l'échevin Fortin soit nommé pro-maire pour remplacer le maire et le pro-maire durant leur absence.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

John F. Boult
Greffier

V.O. Falardeau
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, vendredi, le dix-neuvième jour de septembre, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Desmarais, Labelle, Dupuis, Thibault, Burns, D'Amour, Savard, Walker, Gendron, Fortin, Thomas et Gagnon formant quorum du dit conseil.

"Communications"

1. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de M. Labelle, et concernant l'arbitrage Leduc.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

LE 20ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU.

A la Corporation de la Cité de Hull.

"Soumissions pour Tuyaux Campbell"

Votre Comité de l'Eau dûment assemblé ce 19ème jour de septembre 1902, recommande que les soumissions suivantes soient acceptées.

Celle de M. C.W. Campbell pour tuyaux, au prix mentionné à sa soumission, et celle de MM. McFarland et Douglass pour la couverture au nouveau Château d'Eau, pour \$317.

"Jas Walsh"

Votre Comité recommande aussi, que M. Jas. Walsh, mécanicien, soit engagé comme mécanicien et pour prendre charge des machines à la nouvelle maison des pompes et pour avoir le contrôle sur tous les autres contre-maîtres, employés à la construction de la dite maison des pompes au salaire de trois piastres par jour.

*(Signé) Aug. Thibault, Président.
Chas. Desmarais
C. M. D'Amour
G. W. Walker*

"Rapport"

2. *Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Burns:*

Que le 20ème rapport du Comité de l'Eau soit adopté.

Adopté.

"Int. P. Cem. Co."

3. *Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:*

Que:

Attendu qu'une compagnie dite "The International Portland Cement Company Limited", est sur le point de se former pour l'exploitation d'une manufacture de ciment dans les limites de la cité de Hull.

Attendu que certains promoteurs de la dite compagnie ont fait certaines propositions au conseil de la cité de Hull,

Attendu qu'un établissement de ce genre serait de nature à donner de grand avantages à cette cité,

Attendu que la dite corporation de la Cité de Hull ainsi que les citoyens en général sont d'opinion qu'il est opportun d'attirer des industries et manufactures dans la cité de Hull.

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil de la dite cité de Hull s'engage et s'oblige de donner et accorder à la dite compagnie "The International Portland Cement Company Limited" une exemption de taxes municipales pour une période de quinze ans, sur un certain terrain limité à cette partie ou seront construites les usines de la dite compagnie, sur les dites usines ainsi que sur les machineries et les accessoires devant servir à l'exploitation de la dite industrie de ciment.

2o Le privilège de passer aux endroits indiqués par l'ingénieur de la cité les fils nécessaires à la dite compagnie, pour conduire le pouvoir électrique à ses usines ou autres endroits en autant que le permettront les pouvoirs de la Corporation.

3o. D'induire la compagnie Hull électrique de poursuivre leur ligne de chemin de fer jusqu'aux usines de la dite compagnie.

4o. D'user de toute son influence pour faire avoir à la dite compagnie "The International Portland Cement Company" les meilleurs avantages possibles pour se procurer le pouvoir-moteur etc., et d'engager les citoyens de Hull à s'intéresser dans la dite compagnie en s'y inscrivant comme actionnaires.

Les susdits avantages ne sont accordés à la dite compagnie "The International Portland Cement Company Limited" qu'aux conditions que la dite compagnie emploie permanentement (à l'année) cent hommes ou plus.

2o. que les dits hommes demeurent et habitent dans les limites de la cité de Hull.

3. Qu'une somme totale d'au moins soixante mille piastres soit payée annuellement comme salaire aux dits employés.

4o. que la dite exemption de taxes et les avantages ci-haut cesseront d'exister du jour où l dite compagnie aura cessé ses opérations comme ci-haut mentionnées.

5o. Qu'un contrat entre la dite Corporation de la cité de Hull et la dite compagnie devra être fait sur les bases de la présente motion, avec privilège de la part de la dite corporation d'ajouter les clauses qu'elle jugera convenable d'y insérer, et de faire les restrictions qu'elle trouvera opportun. Lequel contrat devra avoir force et effet qu'après avoir été soumis à l'aviseur légal et sanctionné par le conseil.

Le dit contrat devant être signé par la dite compagnie d'ici à deux mois, et les constructions ci-mentionnés, construites, un an de la date du dit contrat.

Adopté.

"Canal d'égout rue Inkerman"

4. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:

Que le président du Comité des Rues & Améliorations soit par les présentes autorisé à commencer immédiatement, la construction du canal d'égout sur la rue Inkerman, suivant le règlement adopté, en suivant les travaux de l'aqueduc. Et que M. Lambert soit chargé de conduire les dits travaux.

Adopté, l'échevin Desmarais dissident.

"Liste de jurés"

5. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Labelle:

Que la liste des jurés préparée par le Greffier, soumis à ce conseil et examinée, soit approuvée.

Adopté.

"Frais affaire Gravelle-Leduc"

6. Poposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Desmarais:

Que le Trésorier soit autorisé à payer les frais ré Gravelle vs La Corporation de Hull, ainsi que la réclamation du même, déduction faite de taxes qui pourraient être dues à cette municipalité, par la dite Dame Gravelle-Leduc.

Adopté.

"*Escompte 5%*"

7. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Qu'un escompte de 5% soit accordé aux contribuables qui paieront leurs taxes, sur le nouveau rôle de perception avant le premier novembre prochain.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne.

John F. Boult
Greffier

V.O. Falardeau
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du Conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demi du soir, lundi, le sixième jour d'octobre, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Burns, Thibault, Desmarais, Gagnon, Labelle, Gendron, Walker, Savard, Fortin et Dupuis formant quorum du dit conseil.

"Minutes"

1. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que les minutes du 25 août et du 2, 8 et 15 septembre derniers qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Fortin:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Latour, Proulx, Laflamme, Fleuri, Champagne, Lefebvre, Tétreau, Sabourin, Barré, Laflèche, Taylor et la pétition demandant la vacance du siège de l'échevin Thomas.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

"Rapport"

LE 167ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre Comité des finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 3ème jour d'octobre 1902, à laquelle assemblée sont présents: l'échevin Fortin présidant au fauteuil et les échevins Thomas, Burns, Savard, Gendron et Dupuis, ayant examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, recommande que les comptes suivants soient payés:

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 417 76
<i>John F. Boult</i>	106 15
<i>"Le Spectateur"</i>	77 20
<i>F.A. Labelle, pour dépenses des délégués</i>	48 80
<i>Dame Moses Benedict</i>	40 00
<i>G.E. Gauvin</i>	31 75
<i>The Bell Telephone Co</i>	29 00
<i>C.M. Wright</i>	11 75
<i>Louis Vézina</i>	6 21
<i>E. Séguin</i>	5 70
<i>F.F. Desjardins</i>	5 00
<i>"Le Temps"</i>	3 60
<i>Le Gouvernement Provincial</i>	2 90
<i>T. St-Jean</i>	1 95
<i>Jos. Landreville</i>	6 00

COMPTE DU COMITÉ DE L'HOTEL DE VILLE.

<i>Paie-listes Nos. 77, 84 et 85</i>	\$ 391 56
<i>Bazile Carrière</i>	206 94
<i>O. Besse</i>	166 83
<i>F. Barette</i>	89 01
<i>W.C. Edward & Co</i>	53 83
<i>D. Dupuis</i>	30 20

COMPTE DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

<i>Paie-listes Nos. 76, 79, 82, 83, 86 et 87</i>	\$ 394 12
<i>Emmanuel Sauriol</i>	3 00
<i>Alfred Dicaire</i>	3 00
<i>O. Montsion</i>	2 15

COMPTE DU COMITÉ DE POLICE, FEU & LUMIÈRE

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 1181 37
<i>The Canadian Rubber Co</i>	1020 00
<i>Caron & Frère</i>	236 50
<i>H. Dumontier</i>	56 75
<i>The Queen City Oil Co</i>	31 73
<i>Deschamps & Carrière</i>	30 58
<i>Lorrain & Patry</i>	28 75
<i>The Cranston Novelty Co</i>	10 25
<i>Walter Boult</i>	10 00
<i>Victoria Foundry</i>	9 70
<i>L. Genest</i>	7 36
<i>The Ottawa Electric Co</i>	4 80
<i>J.P. & F.W. Esmonde</i>	3 50
<i>Edmond Moquin</i>	3 50
<i>D.H. McMurtry</i>	2 25
<i>F. Barette</i>	69

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 478 74
<i>Paie-listes Nos. 75, 78, 80, 81, 86, 87, 88, 89</i>	1502 79
<i>Mde Joseph Lemieux</i>	228 00
<i>The John McDougall Iron Works Co. Ltd</i>	198 00
<i>T. Sidney Kirby & Co</i>	135 82
<i>F. Barette</i>	128 06
<i>C. Charette</i>	88 00
<i>Wright & Co</i>	67 09
<i>D. Dupuis</i>	56 41
<i>Paul David</i>	49 30
<i>Lorrain & Patry</i>	35 00
<i>Hamilton Powder Co</i>	18 25
<i>Jérémi Gingras</i>	13 10
<i>O. Ouellette</i>	11 50
<i>C.M. D'Amour</i>	10 50
<i>A. F. Richard</i>	6 00
<i>P.H. Durocher</i>	50
<i>E. Duguay</i>	1 44

"Fonds d'amortissement A. Loc."

Votre Comité recommande que le Trésorier soit autorisé à déposer le fond d'amortissement pour les améliorations locales.

"Déduction allouée à la E.B. Eddy Co."

Votre Comité ayant eu une entrevue avec les représentants de la E. B. Eddy Co., ré son évaluation sur les murs restés debouts après l'incendie de ses usines, recommande qu'une déduction de \$586.25 soit faite sur ses taxes.

"Taxes"

Votre comité recommande aussi, que les taxes soient remises à Mme Vve Latulipe.

"Am. Loc. Burns"

Que M. Michael Burns, soit chargé que pour 90 pieds de front au lieu de 99 au rôle des améliorations locales.

"Changement au rôle"

Que votre Greffier soit autorisé à faire les changements suivants au rôle d'évaluation:

<i>Au</i>	<i>No.</i>	<i>1051 Subs. Wilfrid Gratton à l'Union St-Joseph.</i>
"	"	<i>2300 " Nap. Cabana à Ludger Vallière.</i>
"	"	<i>2672 " Olivier Rajotte à E. Carrière.</i>
"	"	<i>3066 " Mme N. Rajotte à O. Rajotte.</i>
"	"	<i>3422 " Dominique Poirier à Julie Galipeau.</i>
"	"	<i>3588 " George Gelespie à George Massie.</i>
"	"	<i>3615 " Dame H. Betrand à Godfroi Desjardins.</i>
"	"	<i>3616 " " " H. Bertrand.</i>

" 2597 Transférer Thomas Bolduc au No. 3878.
" 3438 " Jos. St-Hilaire au No. 3789 comme propriétaire.
" 3802 Ajouter Alexandre et George Barré comme co-propriétaires.

"Eau"

Le Comité de l'Eau recommande, que l'eau soit remise aux veuves suivantes: Dames Pascal Gagné, Gabriel Carpentier, Joseph Roussel, Samuel Marchand et Bastien.

(Signé) J.N. Fortin Président.
A. D. Savard
F.A. Gendron
M. Burns
H. Dupuis

"Rapport"

3. *Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:*

Que le 167ème rapport du Comité des finances soit adopté.

Adopté.

"Assurance H.V."

4. *Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Desmaraais:*

Que le comité de l'Hôtel de Ville soit autorisé à faire mettre \$10,000 d'assurance sur l'Hôtel de ville, en sus de celles qu'il y a déjà, dans les compagnies offrant le plus d'avantage.

Adopté.

"Temps perdu"

5. *Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmaraais:*

Que la motion passée par ce conseil ayant pour effet de ne pas payer les employés pour le temps perdu, soit rescindée, et que le montant du salaire dû, au constable Pelletier, à cause de sa maladie, lui soit payé.

Adopté.

"Pro-Maire"

6. *Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Burns:*

Que l'échevin F.A. Gendron soit, et par la présente, nommé pro-maire pour le terme courant.

Adopté.

"Ouverture de la rue Chaudière"

7. Proposé par l'échevin Savard, secondé par l'échevin Gagnon:

Que la somme de \$100 soit votée pour l'ouverture de la rue Chaudière, que le comité des Rues et Améliorations soit chargé de faire surveiller et exécuter les travaux, et, que l'argent soit pris sur la prime de la vente des débentures.

Pour: Les échevins Thibault, Savard et Gagnon -- 3.

Contre: Les échevins Walker, Burns, Fortin, Gendron, Labelle, Dupuis et Desmarais -- 7.

Motion perdue.

"Nettoyage de la rue P etc."

8. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:

Que le comité des Rues et Améliorations soit chargé de faire nettoyer la rue Principale, de réparer cette rue ainsi que le chemin conduisant à la Pointe-Gatineau, et aussi de réparer la rue Alfred, à partir de la rue Albion, allant vers l'est, et enfin, réparer tous autres endroits dans la ville, qui requéreraient des réparations urgentes; et qu'à cette fin, une somme de quatre cents piastres (\$400.00) soit prise à même la prime de la vente des débentures.

"Amendement"

Proposé en amendement par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Que vu qu'il n'y a pas assez d'argent, cette question soit remise à plus tard.

Pour l'amendement: Les échevins Savard et Gendron -- 2.

Contre: Les échevins Walker, Burns, Fortin Thibault, Gendron, Labelle, Dupuis et Desmarais -- 8.

Amendement perdu.

La motion principale est ensuite mise au vote et remporté sur la même division renversée.

"Reconsidération"

L'échevin Gagnon donne avis, qu'à la prochaine assemblée il demandera la réconsidération de cette motion.

"Transfert"

9. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Gendron:

Que les demandes de transfert de licence faites par MM. Alexandre Proulx et Adélard Latour soient accordés.

Adopté.

"Construction de l'H.V."

10. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le certificat No. 16 de l'architecte C. Brodeur accordant la somme de \$234 à M. I. Fleury, sur son contrat soit payé, en retenant le montant de son ordre, en faveur de la Banque Ottawa.

Adopté.

"Trottoir rue Langevin"

11. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:

Que le Coinité des Rues et Améliorations soit chargé de faire continuer le trottoir sur la rue Langevin, à partir de la rue Principale jusqu'au bout de la propriété de M. Michel Pelletier, et à partir de la propriété de M. J.H. Bernier jusqu'au bout de la propriété de M. Nap. Latour. Le tout suivant le règlement passé à cet effet et que tous les autres travaux prévus par règlements 8 et 9 des améliorations locales soient poussés à bonne fin.

Adopté.

"Destitution Chénier"

12. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:

Que la question de la destitution du contre-maître Chénier, soit référée à l'aviseur légal, vu qu'il est question de certaines accusations qui sont de son ressort, et que le dit aviseur légal fasse rapport à ce conseil et, s'il juge à propos, il soit autorisé de procéder suivant la loi, contre le ou les coupables, le tout suivant l'enquête.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:

Qu'ayant considéré la requête de Jos. Lafrance et autres:

Il est résolu comme suit:

"Remplacement de l'échevin Thomas"

Vu que l'échevin Thomas ne réside plus dans cette cité, depuis au delà de deux mois, et qu'il est absent de la cité pour plus de deux mois continus et consécutifs, son siège comme échevin du quartier No. 1, soit déclaré vacant, et qu'instructions soient données au Greffier de ce Conseil d'avoir à donner les avis, et adopter les procédures nécessaires pour l'élection devant avoir lieu le 20 octobre courant, et que l'échevin Thibault soit nommé pour présider la dite élection.

Adopté.

"Changement au rôle."

14. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que les changements au rôle demandées par MM. Laflèche, Sabourin et Barré soient accordés.

Adopté.

"Tracs doubles sur les rues M. A & L.

15. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Gendron:

That the City clerk be instructed to write the management of the Hull Electric Co. in view of ascertaining what concessions the Company is willing to make to the City of Hull, in regard to double track on Main, Albert and Laurier Sts.

Carried, Aldermen Dupuis, Burns and Gagnon Dissenting.

Les échevins Gagnon et Savard laissent la salle.

"Traverses rues Lorne, Chamberlain, Adelaïde et Brewery"

16. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Labelle:

Que le président du Comité des Rues et Améliorations soit autorisé à faire poser une traverse aux rues Lorne, Chamberlain, Adelaïde et Brewery et que l'argent pour cette fin soit prise sur la prime des débentures.

Adopté.

"Condoléances"

17. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par les echevins présents:

Qu'un vote de condoléance soit offert à l'échevin Thibault pour la perte douloureuse qu'il a éprouvée par la mort de sa fille bien aimée, Julia.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Desmarais:

Que ce conseil ajourne à lundi le 13 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

John F. Boult
Greffier

V.O. Falardeau
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi, le treizième jour d'octobre, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Gendron, Thibault, Burns, D'Amour, Fortin, Dupuis, Savard, Labelle, Desmarais et Walker formant quorum du dit conseil.

"Contrat Int. Cim. Co."

1. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Dupuis:

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et les échevins Labelle, Gendron, Fortin, Walker et Desmarais soit nommé pour étudier le contrat entre la "The International Ciment Company", avec l'aviseur légal et d'en faire rapport à ce conseil.

Adopté.

"Report"

Le rapport suivant est soumis.

LE 21ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU.

"Raccordement de tuyaux."

Votre Comité de l'eau dûment assemblé au bureau de votre Greffier, le dixième jour d'octobre 1902, à laquelle assemblée sont présents: L'échevin Thibault au fauteuil et les échevins Walker, D'Amour et Labelle ainsi que son Honneur le Maire et les échevins Burns, Fortin, Savard, Gendron et Dupuis, prie de faire rapport, qu'il a considéré la question d'avoir un approvisionnement d'eau pure et saine pour l'usage de la ville et recommande, qu'un raccordement soit fait entre les nouveaux tuyaux à eau claire et le Chateau actuel.

"Com & Sal. Ker."

Votre comité recommande aussi, que la somme de \$75.90 soit payée à N.J. Ker, pour sa commission et salaire, jusqu'au 1er octobre 1902.

(Signé)

*Aug. Thibault; Président.
C.M. D'Amour.
F. A. Labelle.
F.A. Gendron.
J.N. Fortin.
Chas. Desmarais.
Geo. W. Walker.*

"Rapport"

2. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Walker:

Que le 21e rapport du comité de l'Eau soit adopté.

Adopté.

"Soumissions demandées"

3. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin D'Amour:

Que des soumissions pour l'habillement des hommes du feu et de police, soient demandées suivant la demande du chef.

Adopté.

"Comptes"

4. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Dupuis:

Que les comptes suivants soient payés comme suit:

The Queen City Oil Co	\$ 22 50
R.A. Helmer	50 60
O. Archambault, Certificat No. 17 de l'architecte	801 00
I. Fleurie, Certificat No. 18 de l'architecte	77 00
Jos. Sauvé, Certificat " 19 de l'architecte	365 00

N. Tétreau, pour le montant de son compte tel qu'approuvé par l'aviseur légal.

Adopté.

"Bonus D'Aoust"

5. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Desmarais:

Que la somme de \$50 soit votée au constable D'Aoust pour salaire comme inspecteur sanitaire de cette cité pour l'année courante.

Adopté.

"Changement au rôle"

6. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que le Greffier soit autorisé à faire les changements suivants aux rôles, tel que demandé:

Au No. 1101 Sub. Walter McDougall à E. Mousseau.

" " 1535 " J. Rochon à Wm. McEwen.

" " 2338 " Joseph Maurice à Dolphis Charron.

"Remise taxe"

L'échevin Desmarais laisse la salle.

7. *Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:*

Que la remise de taxes demandée par M. J. White, sur un terrain qu'il ne possède pas, soit accordée.

Adoptée.

"Remise W.J."

8. *Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Fortin:*

Que le Greffier soit autorisé à M. Wilfrid Gratton de Tétreauville, d'avoir à enlever sa remise de dans la rue, vue qu'un grand nombre de citoyens de cette endroit le demande.

Adopté, l'échevin D'Amour dissidents.

"Niveau rue Ottawa"

9. *Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:*

Que le président des Rues et Améliorations soit autorisé de faire baisser le niveau de la rue Ottawa, suivant la requête déjà devant ce conseil. Pourvu que M. Josepp Leduc fasse les dits travaux gratuitement en gardant la pierre comme compensation de ses travaux, tel qu'offert et que les dits travaux soient faits sous la surveillance du président du Comité des Rues et Améliorations.

Adopté.

"Traverse"

10. *Proposé par l'échevin Savard, secondé par l'échevin D'Amour:*

Que le président du comité des Rues et Améliorations soit autorisé à faire réparer la traverse sur la rue Wall chez MM. Doucette et Tellier, ainsi que la traverse coin des rues St-Henri et Queen et que ce montant soit pris sur la prime des débentures.

Adopté.

"Comptes"

11. *Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Savard:*

Que la somme de \$25 soit votée à M. l'échevin Thibault comme président des élections. \$25 à Dlle Covington pour dommages encourus sur les trottoirs, \$7 au Dr Fontaine pour services à Dlle Covington et les frais de la lettre de l'avocat dans cette affaire.

Adopté.

"Terrain Chs Leduc"

12. *Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Gendron:*

Que l'aviseur légal soit chargé d'avertir Mde Chs. Leduc de ne pas employer la lisière de terrain vis-à-vis sa propriété sur la rue Main, appartenant à cette Corporation, pour aucune chose que ce soit, sans autorisation de ce conseil.

Adopté.

13. *Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Dupuis:*

Que ce conseil ajourne à demain soir à l'heure ordinaire.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1902.

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à sept heures et demie du soir, mardi, le quatorzième jour d'octobre, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Burns, D'Amour, Savard, Walker, Fortin, Gendron, Desmarais, Dupuis et Thibault formant quorum du dit conseil.

"A huis clos"

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Desmarais:

Que ce conseil siège à huis clos avec les représentants de la International Portland Ciment Co., afin d'étudier le contrat entre cette compagnie et la cité.

Adopté.

"The Int. Port. Cim. Co.,"

2. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Dupuis:

That the contract agreed upon by the city of Hull and the International Portland Ciment Co., on the 14th of October 1902, be adopted and the original resolution of this council, passed at the meeting of the 19th September last, be modified accordingly.

Carried.

"Signer contrat"

3. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman D'Amour:

That His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the contract mentioned in the above resolution.

Carried.

"Trottoir asphalte Labelle"

4. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin D'Amour:

Que le président du Comité des Rues et Améliorations soit par les présentes autorisé de faire construire un trottoir en asphalte en face de la propriété de M. Adelmar Labelle, au coin des rues Victoria, du Lac et Charles, pourvu que le dit M. Adelmar Labelle paie le coût de la dite construction.

Et que les dits travaux soient faits sous la surveillance du président du Comité des Rues et Améliorations et de l'ingénieur R. W. Farley qui surveille présentement la construction des trottoirs sur la rue du Lac.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1902.

A Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue pour la première fois, en l'Hôtel de ville, nouvellement construit, à sept heures et demie du soir, lundi, le troisième jour de novembre, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Desmarais, Wright, Thibault, D'Amour, Labelle, Burns, Savard, Walker, Gendron, Fortin, Dupuis et Gendron formant quorum du dit conseil.

Rapport d'E.

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

Je, Augustin Thibault, Président de l'élection, déclare et fait rapport: Que le vingtième jour d'octobre, mil neuf cent deux, à dix heures de l'avant-midi, en vertu des pouvoirs à moi conférés par mon office, j'ai ouvert dans la salle de l'hôtel de ville, en la cité de Hull, district d'Ottawa, une assemblée publique telle que convoquée par l'avis ci-joint aux fins de recevoir la nomination d'un échevin pour représenter le quartier No. 1. Que j'ai tenue la saide assemblée ouverte jusqu'à onze heures du dit jour et que pendant cette intervalle, j'ai reçu et mis devant le public, en la manière ordinaire le bulletin de nomination de M. Joshua Wright. Et, qu'à onze heures du dit jour, le vingt octobre 1902, Joshua Wright sus-nommé pour le sus-dit quartier et aucun autre candidat n'ayant été mis en nomination, j'ai déclaré comme je le déclare par les présentes, dûment élu par acclamation, échevin, pour représenter dans la cité de Hull, pour le reste du terme d'office.

Donné en la cité de Hull, ce vingtième jour d'octobre 1902.

*(Signé) AUGUSTIN THIBAULT,
Président de l'élection.*

Rapport d'E.

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Daemarais:

Que le rapport du président de l'élection qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

Communication

2. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Gendron:

Que les communications qui viennent d'être lues et déposées sur le bureau de ce conseil, soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Bergeron Chénier, Beemer, Dubois, Lafranchise, The Bell Telephone Co, Hull & Ottawa Power Co., et requêtes de Tétreauville et rue Lorne.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

"Rapport"

LE 168ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi, le 31ème jour d'octobre 1902, à laquelle assemblée étaient présents, l'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Burns, Savard, Gendron, Dupuis et Wright, Son Honneur étant aussi présent, prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferées et recommande, que les comptes suivants soient payés:

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 276 09
<i>Henri Courcelle</i>	60 00
<i>L'Hospice St-Charles</i>	30 15
<i>Mag Charbonneau</i>	11 50
<i>The "Ottawa Citizen"</i>	8 60
<i>Gouvernement Provincial</i>	7 50
<i>Madrick Landreville</i>	6 00
<i>H.H. Lapierre</i>	4 52
<i>Affaire Goyette, jugement, frais et intérêts</i>	3538 20
<i> " Stenographe pour la cité</i>	23 70

COMPTES DU COMITÉ DE L'HOTEL DE VILLE.

<i>Paie-listes Nos. 90 et 95</i>	404 48
<i>W.C. Edward & Co</i>	116 21
<i>O. Besse</i>	60 37
<i>D. Dupuis</i>	56 87
<i>F. Barette</i>	13 48

COMPTES DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

<i>Paie listes Nos. 92, 93, 95 et 97</i>	316 55
<i>D. Dupuis</i>	181 69
<i>C.M. Wright</i>	45 45

"Am. Loc. remise à BK.O. & Wainwright"

Votre Comité recommande ce qui suit:

1o. que la taxe pour améliorations locales soit remise à la banque Ottawa et à M. Wainwright pour le trottoir en face de leurs propriétés, suivant les arrangements à cet effet qu'un contrat en soit passé.

"Taxe remise Compte Tetreau"

2o. Qu'un an de taxes soient accordées à Charles Ménard.

3a. Que l'intérêt et l'escompte dont M. N. Tetreau a été dépourvu l'an dernier, lui soit remis, vu que son compte était alors dû.

"Paiement de D"

40. Que la débenture de \$100, dont possède la compagnie E.B. Eddy, soit payée avec ses coupons.

"Exempt de taxes"

50. que le terrain des commissaires d'écoles, sur la rue Church, soit exempts de taxes suivant la loi.

"Changement au rôle"

60. Que le Greffier soit autorisé à faire les changements suivants:

<i>Au No. 254</i>	<i>Subs. James à Jon Dalglish.</i>
<i>" " 321, 322</i>	<i>Subs. H. James et Moreley Watters à Estate.</i>
<i>" " 1214</i>	<i>Subs. Salem Charette à Thos. Lizotte</i>
<i>" " 1675</i>	<i>" Propriétaire à locataire</i>
<i>Au No. 1898 (Z)</i>	<i>Ajoutez Joseph Séguin comme locataire.</i>
<i>" " 2155</i>	<i>Subs. Pierre Villeneuve à Jean Caron.</i>
<i>" " 2766</i>	<i>" Gilbert à Philibert Leblanc.</i>
<i>" " 2366</i>	<i>" Joseph Boucher comme loc.</i>
<i>" " 3530</i>	<i>" Jacques Binette à Joseph Gravelle.</i>

"Dommages Beauchamp"

70. Que le règlement de la poursuite de Madame Beauchamp contre cette cité soit effectué à \$500 y compris les dommages qu'elle peut réclamer et les frais par elle encourus, y compris ceux de ses avocats. Sans préjudice aux droits de cette Corporation, dans le cas où il ne sera pas donné suite à tel règlement.

(Signé) *J.N. Fortin* *Président.*
A.D. Savard.
F.A. Gendron.
M. Burns.
H. Dupuis.

"Rapport"

3. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que le 168ème rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

"Rapport"

Le 22ème RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU

A la corporation de la Cité de Hull

Votre Comité de l'Eau dûment assemblé, ce 3ème jour de novembre prie de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommande le paiement des comptes suivants:

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 319 16
" Nos. 91, 92, 93, 94, 96, 97 et 98	1324 09
<i>F. Barette</i>	65 55
<i>Jérémie Gingras</i>	5 41
<i>C.E. Graham</i>	3 00
<i>The Bell Telephone Co</i>	22 00
<i>O. Besse</i>	30 40
<i>Mde Jos. Lemieux</i>	226 50
<i>D. Dupuis</i>	142 01
<i>C. Charette</i>	88 00
<i>Victorio Foundry</i>	10 52
<i>Wm. Ahearn</i>	10 50
<i>O. Ouellette</i>	9 50
<i>Arthur Plamondon</i>	8 00
<i>J.B. Larose</i>	3 58
<i>J.B. Hébert</i>	3 50

"Remise d'eau"

Votre Comité recommande, que la taxe de l'eau soit remise à Dme Vve J. B. Hébert.

(Signé) *Aug. Thibault, Président.*
C.M. D'Amour
F.A. Labelle.
Thos. Gagnon.

"Rapport"

4. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Savard:

Que le 22ème rapport du comité de l'Eau soit adopté.

Adopté.

LE 19ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE.

"Rapport"

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité de Police, Feu & Lumière, dûment assemblé ce 3ème jour de Novembre 1902, prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommande que les suivants soient payés:

<i>Paye-listes des employés</i>	\$ 801 50
<i>The Ottawa Electric Co</i>	587 31
<i>The Canadian Rubber Company, Montreal</i>	7 50
<i>Jos. Leduc</i>	7 35
<i>F. Barette</i>	15 44
<i>D. Dupuis</i>	8 11
<i>Thomas, MacFarlane</i>	7 00
<i>Jos. Martel</i>	55

"Borne fontaine"

Votre comité recommande qu'une borne fontaine soit posée à la station du feu, qui pourra servir au lavage des appareils.

*(Signé) C.M. D'Amour,
Président.
F.A. Labelle.
Aug. Thibault,
Thomas Gagnon*

"Rapport"

5. Proposé par l'échevin D'Amour, secondé par l'échevin Thibault:

Que le 19ème rapport du Comité de Police, Feu & Lumière soit adopté.

Adopté.

"Travaux Campbell"

6. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Desmarais

Que l'échevin Thibault et l'ingénieur Kerr, soient autorisés de s'entendre avec M. Campbell, concernant des tuyaux mentionnés à sa lettre du 29 octobre dernier.

Adopté.

"Mde C. Leduc"

7. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Gendron:

Que permission soit accordée à Mde Charles Leduc, de continuer ses travaux d'embellissement à sa propriété, sur la rue Main, sans préjudice aux dommages qui pourraient s'en suivre, sous la surveillance du président du Comité des Rues et Améliorations.

Adopté, les échevins Dupuis et Desmarais, dissidents.

"Remplacement de l'ex-E. Thomas"

8. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:

Que l'échevin Wright soit nommé membre de tous les comités dont faisait partie l'ex-échevin Thomas.

Adopté.

"Lampe"

9. Proposé par l'échevin D'amour, secondé par l'échevin Burns;

Qu'une lampe soit posée en face de l'église Saint-Rédempteur.

Adopté.

"Transfert"

10. *Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:*

Que le transfert de lieence, demandé par M. Dolphis Charron soit accordé en faveur de M. H.H. Goulet.

Adopté.

"Transfert et téléphone"

11. *Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:*

Que la licence de boucher, accordée à M. Dubois soit transférée à M. Michon.

Et, qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et l'aviseur légal et des échevins Fortin, Labelle et Wright soit formé afin de s'entendre avec la Bell Telephone Co. ré. taux pour résidences.

Adopté.

"Tiers saisis"

12. *La cité de Hull. Dans la cause No. 1028 de 558 de 321 de la Cour de Circuit, dans ce district, où Joseph Leduc est demandeur vs. Thomas J. Fortin, défendeur, de la cité de Hull, tiers-saisie;*

Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron.

Que le greffier de la cité, John F. Boult, soit autorisé à déclarer pour et au nom de cette cité, la tierce-saisie dans la cause susdite, qu'elle, la dite Cité, est endetté envers les défendeurs en la somme de \$239.27, pour les causes mentionnées dans le rapport soumis à ce conseil, par l'architecte Brodeur, ici annexé. Le tout sujet aux droits des fournisseurs et employés en rapport avec les travaux en question.

Adopté.

"Toll Gates"

13. *Moved by Alderman Wright, seconded by Alderman Burns:*

That a committee composed of Aldermen Gendron, Labelle, Desmarais and the mover be appointed to interview the Gatineau & Aylmer Road companies re Toll Gates inside City Limits, and report to this council.

Carried.

"Pour construction de l'H de V."

14. *Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Fortin:*

Que les estimés de l'architecte Brodeur Nos. 20, 21 et 22 en faveur de MM. A. Parent, Jos. Leduc et Jos. Sauvé soient payés, sujet, tant qu'à ce dernier, à la tiers saisie mentionnée plus haut, et aux droits des ouvriers et des fournisseurs de matériaux.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1902.

A Une assemblée spéciale et informelle du conseil de la cité de Hull, tenue en l'Hotel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, vendredi, le vingt-unième jour de novembre mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Walker, Wright, Burns, Fortin, Thibault, Gagnon, Savard, Labelle et Dupuis formant quorum du dit conseil

"Mort de l'échevin D'Amour"

1. Proposé par l'échevin Labelle, et adopté à l'unanimité:

Que les membres du conseil de la cité de Hull ont appris avec regret, la mort de leur confrère l'échevin C.M. D'Amour, et que chacun des membres sympathise avec l'épouse et la famille du défunt, aans le malheur qui les frappent.

2. Moved by Alderman Wright, seconded by Alderman Thibault:

That a copy of the above resolution be sent to the bereaved family and that the members of this council attend the funeral in a body.

Carried.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1902.

A Une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue en la cité de Hull, tenue en l'Hotel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi, le vingt-quatrième jour de novembre mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents; Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Wright, Desmarais, Burns, Savard, Gagnon, Walker, Gendron, Fortin, Labelle, Dupuis et Thibault formant quorum du dit conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée spéciale est lu et déposé sur le bureaux du conseil.

"Trottoirs"

1. Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:

Qu'un trottoir soit construit sur toute la largeur de l'église St-Rédempteur, ainsi que les travaux nécessaires pour arriver à la dite église, le coût ne devant pas dépasser \$75, laquelle somme devra être prise sur la prime obtenue de la vente des débentures, et que le président du comité des Rues et améliorations soit autorisé à faire un estimé du coût d'un trottoir sur la rue St-Etienne, de la rue Chaudière à St-Henri, et d'un autre, sur la rue Chaudière, de la rue Queen au chemin de fer.

Adopté, l'échevin Fortin dissident.

"Compte H de V."

2. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le montant du certificat No. 23 de l'architecte Brodeur en faveur de M. Jos. Sauvé et se montant à la somme de \$125 soit payé, sujet à la tierce saisie.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

"Rapport Sp."

The report of the Special Committee appointed to make new arrangements with "The Bell Telephone Company of Canada"

To the Corporation of the City of Hull.

Your Special Committee appointed to have an understanding with "The Bell Telephone of Canada", beg leave to report, that jointly with delegates of the Board of Trade, met the representatives of the said Company, in the Committee Chambers last Wednesday, the 19th instant, at which meeting the following agreement was come to, which your Committee recommend, that the same be adopted:

"The Bell Telephone Co."

***Proposed heads of agreement between the Corporation of the
City of Hull and the Bell Telephone Co.,
of Canada Limited***

1. *The Corporation agrees that it will not, for a period of five years from date, give to any person, firm or company, other than the Bell Telephone Company of Canada, any license or permission to use any of the streets or lanes of the City, for the purpose of placing in, upon, over, or under such streets or lanes, any poles ducts or wires for the purpose of carrying on the telephonic business in the City of Hull.*
2. *The Corporation agrees that it will permit the Company to erect in the streets and lanes, under the control and approval of its engineer, its wires and cables and poles of such a height as may be necessary to carry the Company's wires and cables, and also to construct such line as the Company may desire to carry under underground, provided the Company shall not interfere in any case with the public right of traveling on or using any streets or lane.*
3. *The Company agrees that upon application of any person, firm or corporation within the city, it will, where the telephone is required for any lawfull purposes, with all resonnable dispatch, furnish telephonic apparatus upon the under mention terms and conditions:*
4. *For offices or houses use for trade or any other commercial purposes an annual rent of \$45.00; and for residences where the telephone is required for domestic purposes only an annual rent of \$30.00. Payments are to be made semi-annually in advance, and the service to be furnished for the above rental charges to comprise free intercommunication with all Bell Telephone Company subscribers in the City of Ottawa and Hull, upon the usual terms and conditions of the Échange Line Contract used by the Bell Telephone Company of Canada, Limited.*
5. *Should a general reduction be made by the Company in the current telephone rates, for business houses of \$45 per annum, and for residences of \$30 per annum, in the City of Ottawa, during the period of this agreement, the subscribers situated within the limits of the City of Hull, shall be entitled to, and shall receive the benefit of a similar reduction in rates, all reductions in rates generally in said City of Ottawa, to apply to the of City Hull, and not in any event to be in excess of the rates mentioned in this contract.*
6. *The Company agrees to maintain six Public Telephone pay Stations in the City of Hull, during the continuance of this contrat, viz: One at Tetreauville, one at Wrightville, one at Little Farm, one at Gilmour's Mills, and two other stations to be suggested by the Council.*
7. *The Company will furnish to the City of Hull, while the agreement is in force, the telephone stations for the purposes of the Corporation, in connection with the Ottawa Telephone Exchange, at an annual rental of twenty-five dollars (\$25), per annum for each station.*

"Bell Telephone"

8. *In case the Company should cease to exist or operate in the City of Ottawa, this contract shall become null and void.*

9. *Nothing in this contract shall be construed as giving acquired rights to the Bell Telephone Company Limited for the renewal of said contract or otherwise; and at the expiration of the term of said contract the renewal the parties shall be in the same position as they are this day. The City not binding itself to renew said contract at its expiration. The terms and conditions of the proposed agreement to apply to the present subscribers from the contract to be entered into, between the said Bell Telephone Co., and this Corporation, and said reduction to be given them accordingly.*

(Signed) *V.O. Falardeau.
F.A. Labelle, Président.
Joshua Wright.
J.N. Fortin.
L.N. Champagne.*

"Rapport"

3. *Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Wright:*

Que le rapport du comité spécial qui vient d'être lu soit adopté.

Bell Telephone

4. *Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Fortin:*

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat qui devra être préparé par l'aviseur légal, entre la "The Bell Telephone Co., of Canada" et cette Corporation, basé sur le rapport ci-dessus.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

SÉANCE DU 1er DECEMBRE 1902.

A Une assemblée régulière et mansuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le premier jour de Décembre mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Dupuis, Wright, Thibault, Gagnon, Savard, Labelle, Walker, Gendron, Fortin et Burns, formant quorum du dit conseil.

Minute

1. Proposé par l'échevin Walker, secondé par l'échevin Thibault:

Que les minutes du 19 septembre, du 6, 13 et 14 octobre et du 3 novembre derniers qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

Communication

2. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau du conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de l'architecte, de Mme. Gaudry, de MM. Paquin et Lafrance, de la E.B. Eddy Co., des transferts de licence, et de la paie-liste de l'aqueduc.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

Rapport

LE 169ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé à la salle des Comités, vendredi, le 28ème jour de novembre 1902, étaient présents, l'échevin Fortin président au fauteuil, et les échevins Wright, Burns, Savard, Gendron et Dupuis, Son Honneur le Maire était aussi présent prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés et recommande que les comptes suivants soient payés:

<i>Paie-liste des employés</i>	\$ 134 17
<i>R.W. Farley</i>	111 75
<i>Jos. Lafrance</i>	7 60
<i>Gouvernement Provincial</i>	6 15
<i>The Ottawa Electric Co</i>	3 21
<i>A. Sarrasin</i>	3 00
<i>Garrioch, Godard & Co</i>	3 70
<i>The Pritchard-Andrew Co</i>	2 00
<i>P.T. Desjardins</i>	2 00
<i>The Mortimer Co</i>	1 00
<i>A. Laroche</i>	1 00
<i>G.E. Gauvin</i>	13 50

COMPTES DU COMITÉ DE L'HOTEL DE VILLE.

<i>Paie-listes Nos. 99 et 3</i>	\$ 356 18
<i>Jos. Leduc</i>	157 50
<i>D. Dupuis</i>	153 57
<i>Basile Carrrière</i>	126 62
<i>Jos. Isabelle</i>	67 30
<i>W.C. Edward</i>	48 92
<i>Robt. Cyr</i>	40 00
<i>J.B. Larose</i>	13 94
<i>P.E. Marchand</i>	13 07
<i>A. Labelle</i>	8 25

COMPTES DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

<i>Paie-listes Nos. 00, 05, 06, 08, 09</i>	\$ 538 87
<i>A. Labelle</i>	29 24
<i>D. Dupuis</i>	18 08
<i>B. Carrière</i>	15 28
<i>Joseph Albert</i>	3 25
<i>P.A. Meilleur</i>	1 25

COMPTES DU COMITÉ DE POLICE, FEU & LUMIÈRE.

<i>Paie-listes des employés</i>	\$ 400 75
<i>L. Genest</i>	9 03
<i>P.A. Meilleur</i>	16 13
<i>Jos. Lafrance</i>	5 00
<i>Clifford & Lesk</i>	2 50
<i>Jean Lacroix</i>	1 40
<i>Paie-liste Nolan</i>	10 90

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU.

<i>Paie-liste des employés</i>	\$ 159 58
<i>Paie-listes Nos. 03, 01, 02, 04, 1, 2, 4, 5</i>	1078 16
<i>D. Dupuis</i>	390 81
<i>McFarlane & Douglas</i>	338 00
<i>Mde Jos. Lemieux</i>	262 00
<i>M.J. Campbell en a/c</i>	1000 00
<i>Wright & Co</i>	101 57
<i>Victoria Foundry</i>	106 53
<i>C. Charette</i>	60 00
<i>F. Barette</i>	57 60
<i>H. Charlebois</i>	47 75
<i>Hull Coal Co</i>	25 33
<i>Moïse Galipeau</i>	12 50
<i>O. Ouellette</i>	7 50
<i>L.P. Lebeau</i>	6 64
<i>Horace Beemer</i>	2 47

Alex. Fleck \$ 80
Foley & Co 2375 39

Salaire du gardien

Votre Comité recommande, que le salaire du gardien de l'Hôtel de Ville, soit continué comme lorsqu'il couchait dans l'Hôtel de ville temporaire.

Que les taxes de Mme John Gagnon lui soient remises.

Taxe de locataire remise

Que la propriété de M. Cyrille Cousineau, achetée de M. Louis Laberge soit déchargée de la taxe de locataire dont elle est grévée et la chargée à qui de droit.

Remise de taxe à Dme Lafranchise

Que la taxe de locataire au No. 369 étant partie du lot 246 due par Mme Lafranchise, lui soit remise suivant sa lettre à cet effet.

Que le Greffier soit autorisé à faire les changements suivants au rôle d'évaluation.

Changements au rôle

<i>Au No.</i>	<i>415</i>	<i>Substituer</i>	<i>H. Dupuis pour un lot partie bloc 450</i>
" "	<i>760</i>	"	<i>Jos. Letarte à M. Laviolette</i>
" "	<i>797</i>	"	<i>Jos. Gagné à C.E. Graham comme Oc.</i>
" "	<i>829,830</i>	"	<i>Dorsino Coallier à Dme Ludger Navion.</i>
" "	<i>954</i>	"	<i>Hypolite Legrand à Alexis Boivin.</i>
" "	<i>2366</i>	"	<i>Wilfrid Gauvreau comme propriétaire.</i>
" "	<i>2640</i>	"	<i>George A. Gagnon à Jacob Gagnon.</i>
" "	<i>2989</i>	"	<i>Eugène Berthiaume à Ludger Leclerc.</i>
" "	<i>2881</i>	<i>Ajouter</i>	<i>Oswald May comme co-propriétaire à Mme St-Jean</i>
" "	<i>2442</i>	"	<i>Jos. Carrière comme co-propriétaire à J.B. St-Jean.</i>
" "	<i>3440</i>	"	<i>Thomas Pilon comme locataire à \$24.</i>
		"	<i>Emery Fréchette comme co-propriétaire à Mde Wm. Fréchette</i>
		<i>Substituer</i>	<i>Mde Augustin Grenon à Mde Alex. Grenon.</i>
		"	<i>Mde Yve. Sévère Germain à Sévère Germain.</i>
		"	<i>P.H. Durocher à W.H. Marston pour le bloc 8, quartier 3a.</i>

Neige & glace

Le Comité des Rues et Améliorations, recommande: Que le Chef de Police soit chargé de mettre le règlement concernant la neige et la glace sur les trottoirs, strictement en force et que des avis signés par le chef de Police soient posés pour l'information du public.

O. Chénier décharge d'A.L.

Que la propriété de M. Ovila Chénier, coin des rues Wellington et Duc soit déchargée de taxes d'améliorations locales pour les fins d'égouts sur la rue Duc, vu qu'elle est déjà chargée sur la rue Wellington.

Soumissions acceptées

Le Comité de Police, Feu et Lumière recommande, que les soumissions suivantes, pour l'habillement des hommes de Police et Feu soient acceptées.

*Celle de Gédéon Lafond, pour 12 casques à \$10.00.
" " Caron et Carrière, pour 15 paires de mitaines à 90c.
" " Genest & Cie., pour 7 paires de pantalons à \$3.75.
" " Bédard & Phillion, pour 8 paires de pantalons à \$3.50.
" " Caron & Frère, 1 uniforme au prix courant.
" " J. Pharand, pour 1 casque et une paire de mitaine.*

Remplacement de l'ex-E D'Amour

Ce Comité recommande aussi, que l'échevin C. Desmarais soit nommé Président de ce Comité en remplacement de l'ex-échevin D'Amour, décédé.

Remise d'eau

Le Comité de l'Eau recommande, que la taxe de l'eau soit remise à Delle Philomène Blondeau pour jusqu'à l'été prochain.

Que trois mois de taxe d'eau soit remis à Dame B. Sabourin, et qu'un service d'eau soit retranché de la maison de M. Hanson.

*(Signé) J.N. Fortin Président.
A. D. Savard
Joshua Wright
F.A. Gendron
M. Burns
H. Dupuis*

Rapport

3. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Gendron:

Que le 169ème rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

Transfert

5. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Wright:

Que le transfert de licence, demandé par M.F.A. Gauthier, à M. Richard McLaren, soit accordée.

Adopté, l'échevin Thibault dissident.

4. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Gendron:

Que la demande du transfert de la licence de M. Jacques Goyette à F.A. Gauthier, soit accordée.

Adopté.

Tierce-saisie

6. *Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gendron:*

Que le Greffier de la cité, M. John F. Boult, soit autorisé à déclarer, pour et au nom de cette cité, la tierce-saisie dans la cause de Evans & Sons Ltd., plaignant vs. Joseph Beaudin, défendeur et la Cité de Hull Tierce-Saisie, qu'elle, la dite Cité, est endetté envers le défendeur en la somme de \$16,67 comme salaire, et en la somme additionnelle de \$5.00 pour services professionnels, formant une somme de \$21.67, sur laquelle somme la dite Tierce-Saisie, en retenue pour la dite cause, la somme de \$8,33 étant le plein montant du compte de \$5 pour services professionnels, et 1/5 de \$16.67, pour salaire du dit Joseph Beaudin.

Adopté.

Trottoir et terrain Labelle

7. *Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:*

Qn'en considération de l'usage d'une partie du terrain appartenant à Aldamar Labelle, pour la construction du trottoir au coin des rues Lac et Victoria, une remise de \$30.17 soit faite au dit M. Labelle, sur le coût de la construction du dit trottoir.

Adopté.

Remerciements

8. *Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Gendron:*

Qu'un vote de remerciement soit offert à la compagnie E.B. Eddy pour les services rendus à cette ville, lors du raccordement des tuyaux de l'aqueduc.

Adopté.

Exemption de taxes d'I. Paquin

9. *Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Labelle:*

Que l'exemption de taxes demandé par M. Isidore Paquin, par sa lettre de ce jour, soit accordée, et qu'un contrat soit passé, suivant la teneur de cette lettre, pour être soumis, le dit contrat, à la prochaine assemblée de ce conseil, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire préparer tel contrat, par l'aviseur légal, suivant le règlement concernant la construction des bâtisses.

Adopté.

Shed de W. Gratton

10. *Moved by Alderman Wright, seconded by Alderman Walker:*

That the City Clerk be instructed to write once more to Mr Wilfrid Gratton of Tetreauville, that if his sheds are not removed from the street where they are built, within ten days, legal proceedings will be taken against him.

Carried.

Dommage de Mme Gaudry.

11. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

Que la demande de Madame Gaudry, pour la remise de ses taxes de l'année courante, en compensation de tous dommages occasionnés par le canal d'égoût, soit accordée, et, que le président du comité des Rues et Améliorations, soit autorisé de voir à faire remédier à cet état de chose.

Adopté, l'échevin Dupuis dissident.

Concerne construction de l'H de V

12. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gendron:

Que la somme de \$200 soit votée suivant le certificat No. 26 de l'architecte Brodeur en faveur de Jos. Sauvé, sujet à la tierce-saisie; que la somme de \$17.54 soit votée suivant le certificat No. 25 de l'architecte Brodeur en faveur de l. Fleury, et que le chèque retenu pour l'accomplissement du contrat de ce dernier lui soit remis; que la paie-liste du comité de l'Eau pour le temps de certains hommes dont les services sont terminés samedi dernier, soit payée, et que le chèque de M. Basile Carrière de \$100, mis en garanti pour l'accomplissement du contrat de M. Jos. Sauvé soit remis à M. Carrière.

Adopté.

Pas d'améliorations, si la rue n'est pas ouvertees par propriétaires

13. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gagnon:

Qu'à l'avenir la corporation de la Cité de Hull ne fera aucune amélioration quelconque, soit pour service d'eau, construction de canaux d'égoût ou réparages de rues, à moins qu'au préalable, les dites rues ne soient ouvertes par les propriétaires des terrains, dans des endroits approuvés par l'ingénieur de la Cité de Hull, ou par le conseil, et qu'un règlement soit passé à cet effet.

Adopté.

Déposer

14. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Dupuis:

Que le Trésorier soit chargé de déposer au département d'épargne, le montant que cette Corporation a en banque, au crédit des divers règlements.

Adopté.

Obstructions sur av. Laurier

15. Moved by Alderman Walker, seconded by Alderman Labelle:

That all persons using Laurier Avenue for the purpose of piling wood or obstructing street in any way be instructed by City Clerk to remove same, not later than ten days from date.

Carried.

Président d'E.

16. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Walker:

Que l'échevin Wright soit nommé président des élections, pour les prochaines élections municipales.

Adopté.

Dommages Trudel

17. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Labelle:

Que la somme de \$100, soit votée à M. Moïse Trudel, en règlement des dommages occasionnés par l'exhaussement, de la rue Principale, et, que les compagnies appartenant les poteaux, vis-à-vis ses portes, soient avertis de changer les dits poteaux de place.

Adopté, l'échevin Dupuis dissident.

18. Proposé par l'échevin Gendron, secondé par l'échevin Thibault:

Que ce conseil ajourne à lundi le 22 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

*John F. Boult
Greffier*

*V.O. Falardeau
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1902.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue en la nouvelle salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, pour la première fois, à sept heures et demie du soir, lundi, le ving-deuxième jour de décembre, mil neuf cent deux, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Wright, Burns, Fortin, Thibault, Gagnon, Gendron, Dupuis, Savard, Labelle et Desmarais formant quorum du dit conseil.

Communications

1. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Burns:

Que les communications qui viennent d'être déposées sur le bureau du conseil soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celle de MM. Proulx, Eddy, Chénier, Mignault, McCormick, Gendron, Foley & Co., Berthiaume, Jones, Marie, Walters, Reinhardt, Brodeur, Sauvé, Durocher, du Rév. Père Valiquette, Mde. Gaudry et des changements au rôle.

Adopté.

Règl. No. 87

Le règlement No. 87 concernant l'ouverture des rues et autres améliorations est soumis.

2. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gagnon:

Que le règlement No. 87, concernant l'ouverture des rues et autres améliorations dans la cité, et les conditions s'y rattachant, ayant été lu trois fois, soit adopté, et qu'il soit publié suivant la loi.

Adopté.

Contrat

3. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Thibault:

Que le contrat relativement à l'exemption de taxe d'Isidore Paquin tel que lu soit exécuté suivant ses formes et teneurs.

Adopté.

Compte

4. *Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Fortin:*

Que le compte de M. N.J. Kerr se montant à \$157,93 et celui de la Victoria Foundry se montant à \$495.00 soient payés, tel que décidé en assemblée du Comité de l'Eau, le 18 courant.

Adopté.

Institutions charitables

5. *Proposé par l'échevin Gagnon, secondé par l'échevin Savard:*

Que la somme de \$125.00 soit votée pour venir en aide aux sociétés St-Vincent de Paul de la cité comme suit \$12.50 sur certificat du Rev. M. Smith, \$12.50 sur certificat du Rév. Scott et la balance à être séparée entre les paroisse Notre-Dame de Grâce et St.-Rédempteur.

Adopté.

Polls

6. *Moved by Alderman Wright, seconded by Alderman Burns:*

That Wards Nos. 2, 3, 3a, 4 & 5 containing more than 300 municipal electors each, be subdivided for the purpose of the approaching municipal elections, into two subdivisions each, under the names of Poll A and Poll L., Polls A to contain all names commencing by the letters A to K inclusively, and Polls L to contain all names commencing by the letters L to Z inclusively.

Carried.

Transfert

7. *Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gagnon:*

Que le transport de licence de boucher demandé par M. Isidore Michon, soit accordé au faveur de M. J.O. Cloutier.

Adopté.

Compte Mignault

8. *Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Savard:*

Que le trésorier soit autorisé à payer le compte de M. Mignault se montant à \$300.00.

Adopté.

L'échevin Fortin laisse la salle.

Cheque Fortin & Sauvé

9. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Gendron:

Que les comptes produits par MM. Sauvé et Durocher soient payés à même le chèque de dépôt de Fortin & Sauvé et que la balance du dit chèque de mille piastres, soit confisquée au bénéfice de la corporation. Le tout sans préjudice, et la dite corporation n'assumant aucune responsabilité relativement à tous autres comptes de cette nature qui pourraient étre produits à l'avenir.

Adopté, les échevins Gagnon et Wright dissident.

Changement au rôle

10. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Savard:

Que le greffier soit autorisé de faire les changements au rôle, demandés par les applications qui viennent d'être lus.

Adopté.

Comptes

11. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Gendron:

Que les comptes de MM. Parent, Sauvé, Reinhardt et Foley & Co., soient payés et que \$300.00 soient payés à M. Archambault en accompte.

Adopté.

Résignation & élection

12. Proposé par l'échevin Labelle, seconde par l'échevin Dupuis:

Que la résignation de l'échevin Gendron, l'un des échevins du quartier No. 4 de la cité de Hull, qui vient d'être lue, soit acceptée et que la date de l'élection de son remplaçant à la dite charge, pour le restant du terme d'office du dit échevin Gendron, soit fixé au deuxième lundi de janvier prochain, pour la nomination des candidats et au troisième lundi du dit mois de janvier prochain pour la votation, si telle votation a lieu, et que les avis soient donnés en conséquence.

Adopté.

L. Jones

13. Moved by Alderman Wright, seconded by Alderman Thibault:

That the petition of Mr L. Jones, for a water service be granted and that a service be put in the spring.

Carried.

L'échevin Burns se retire.

Compte Brodeur

14. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Labelle:

Que le trésorier de la cité soit autorisé à payer à Chs. Brodeur, architecte, la somme de \$337.35 en règlement final de tout compte relativement à la construction de l'Hôtel de Ville, Et que sur tel paiement un reçu final soit donné avec renonciation à toute réclamation ultérieure relativement au dit contrat.

Adopté.

Salle des pères O.M.I.

15. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Desmarais:

Que la demande du Rev. Père Valiquette, relativement à l'exemption de taxes municipales sur salle publique, soit accordée pour une période de 20 ans, suivant la lettre lue ce soir, ou en autant que la dite salle restera sous le contrôle des Pères Oblats, et sera usitée pour les fins mentionnées à la dite lettre.

Adopté.

L'échevin Thibault se retire.

Contrat Marie

16. Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Labelle:

Que le Greffier soit autorisé à passer un contrat avec M. Geo. Marie pour les vidanges, pour la période de 5 ans, sur les bases du contrat avec feu M. Renaud.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne.

*John F. Boult
Greffier*

*F.A. Gendron
Maire*

CANADA
Province de Québec.
District d'Ottawa

C I T É D E H U L L .

A Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, ce vingt-deuxième jour de décembre 1902, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire V.O. Falardeau au fauteuil et les échevins Gendron, Fortin, Walker, Savard, Labelle, Thibault, Wright, Burns, et Dupuis formant quorum du dit conseil. Le règlement suivant fut passé et adopté.

REGLEMENT No. 87.

*Concernant l'ouverture des rues et autres améliorations
dans la Cité, et les conditions s'y rattachant.*

Il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la cité de Hull, et le conseil de la dite cité ordonne et statue comme suit, savoir:

Attendu que par une certaine résolution adoptée et passée par le conseil de la cité de Hull, à son assemblée régulière du premier décembre courant, 1902 il a été décrété, sur proposition de l'échevin Labelle, secondé de l'échevin Gendron, ce qui suit, savoir:

Qu'à l'avenir la corporation de la cité de Hull, ne fera aucune amélioration quelconque, soit pour le service d'eau, construction de canaux d'égoût et reparage de rues, à moins qu'au préalable, les dites rues ne soient ouvertes par les propriétaires des terrains, dans des endroits approuvés par l'ingénieur de la cité de Hull, en par le conseil, et qu'un règlement soit passé à cette effet.

Attendu qu'il est dans l'intérêt des habitants de cette cité, de passer et d'adopter, et faire promulguer tel règlement, à l'effet ci-dessus mentionné.

A ces causes, il est par le présent règlement, ordonné et statué comme suit, savoir:

1o. A l'avenir, conformément et pour donner suite à la résolution sus-dite du premier décembre courant (1902), adopté par le conseil de la dite cité de Hull, la corporation de la dite cité ne fera aucune améliorations quelconque, soit pour service d'eau, construction de canaux d'égoût et reparage de rues, ou autres travaux, à moins, qu'au préalable, les dites rues ne soient ouvertes par les propriétaires des terrains, le long ou sur le parcours des dites rues à être ainsi ouvertes, dans des endroits approuvés par l'ingénieur de la cité, ou par le conseil.

Le présent règlement deviendra en force, le jour de sa passation par le conseil de la cité de Hull, et sera publié et promulgué, en et de la manière prévu par l'acte d'incorporation de la cité de Hull, et ses amendements.

*Fait et passé en la cité de Hull, ce vingt-deuxième jour de décembre 1902, sous
le sceau de la dite cité.*

*John F. Boult
Greffier de la Cité.*

*(Signé) V.O. FALARDEAU,
Maire.*

POUR CONSULTATION
SUR PLACE SEULEMENT

INDEX DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL
ANNÉE 1902

- A -

ALBION (RUE)

- autorisé à ouvrir un chemin aux encoignures des rues Albion et St-Omer afin d'atteindre 25 familles pour se procurer le nécessaire à la vie journalière.....113

ALFRED (RUE)

- réparer rue à partir de la rue Albion, allant vers l'est.....153

AQUEDUC

- rapports pour 1901 soumis.....9
- qu'un règlement de \$22,000. soit préparé - travaux de l'aqueduc.....10
- que l'Ingénieur fasse rapport des argents dépensés à la construction de la nouvelle aqueduc.....10
- Compagnie E.B. Eddy n'a pas fait travaux nécessaires pour le raccordement de leur système d'aqueduc à celui de la cité - rés. 6 du 4 juillet 1898 rescindée.....81
- pour s'entendre avec la Banque afin d'avoir l'avance de fonds pour faire continuer travaux.....102
- pour s'entendre avec la succession Scott pour l'achat du terrain utilisé par la corporation aux fins de la confection de l'aqueduc.....103
- pour considérer la question de continuation des travaux d'aqueduc.....117
- pour continuer travaux d'aqueduc arrêtés et engage un contre-maître pour surveiller travaux.....120

AROSAGE DES RUES

- pour prendre arrangements nécessaires avec M. Thomas Pilon - rapport spécial sur l'arosage des rues adopté.....96

ASSURANCE

- mettre \$10,000 d'assurance sur l'Hôtel de ville.....152

AUDITEUR

- MM. T.P. Sabourin et R. G. Nesbitt réengagés pour l'année courante.....32

RESERVE (HULL)

BIBLIOTHÈQUE DE HULL

18 FEB. 1939

352.0714
H913m
1902
RES.CH

II

AVISEUR LEGAL

- lettres de M. J. M. McDougall ré Benoit et Beauchamp soient renvoyées à l'aviseur légal et \$600 mis à leur disposition.....41
- que l'avis de M. H.A. Goyette soit renvoyé aux aviseurs légaux.....46
- que l'action servi à M. Eucher Caron dans l'affaire de Louis Vézina vs E. Caron soit renvoyé aux aviseurs légaux.....47
- chargé d'avertir qui de droit, de transporter certains poteaux nuisibles.....98

AYLMER MACADAMIZED ROAD

- members of council meet the directors of the Aylmer Macadamized road and make best arrangements in regard to tolls collected from ratepayers living in Tetreauville and report at next meeting.....69
- committee appointed to interview the company re Tool Gates inside City Limits.....168

- B -

BANQUE D'OTTAWA

- pour mettre la Banque en demeure d'avoir à clore la transaction concernant la vente de débentures.....101
- Maire et Trésorier autorisés à signer billets à quatre mois pour renouveler billet de \$1,200.....105

BANQUE DES MARCHANDS

- pour accepter l'offre de M. le Gérant de la Banque d'avancer les fonds nécessaires à cette Corporation, jusqu'à concurrence de \$10,000.....16

BANQUE NATIONALE

- pour accepter les avances d'argent de la Banque pour \$40,000 pour exécuter divers travaux urgents et prévus en attendant que la vente des débentures soit négociée.....119

BELL TELEPHONE CO.

- comité formé afin de s'entendre avec la Bell Telephone Co. ré. taux pour résidences.....168
- rapport soumis - make new arrangements - adopter et signer contrat.....173

BENOIT (CAUSE)

- conseil n'approuve pas le surplus des frais encourus dans la cause Benoit vs la Corporation.....115

BIBLIOTHÈQUE

- qu'un comité soit nommé à propos de l'établissement d'une bibliothèque.....5

BILL

- pour considérer le bill devant la Législature pour amender la charte.....43

BOUCHER

- qu'un comité soit nommé pour s'entendre avec les bouchers.....31
- rapport du comité chargé de s'entendre avec les bouchers.....39
- pour faire arrangements pour l'enfouissement des déchets des bouchers.....81

BRITANNIA (RUE)

- pour réparer la rue.....134

BREWERY (RUE)

- aviseur légal autorisé à avertir la compagnie du chemin macadamisé d'avoir à faire réparer la rue et forcer la compagnie de transporter poteaux électriques nuisibles à certains propriétaires.....128

BY-LAW 85

- concerning the issue of debentures of \$30,000.00.....49

BY-LAW 86

- concerning the issue of debentures of \$73,000.00.....57

- C -

CANAL

- que le canal de l'Avenue Laurier soit débouché.....97
- propriétaire du canal partant de l'Avenue Laurier averti de fermer ce canal - eaux impures.....103

CHARTE

- amendements.....23
- Trésorier autorisé à payer l'argent nécessaire à la délégation devant aller à Québec ré les amendements à la charte.....43
- M.C.B. Major, M.P.P. autorisé à retirer montants déposé par conseil avec le gouvernement du Québec lors de la passation des bills - amendements à la charte.....83

CHÂTEAU D'EAU

- président de l'Aqueduc autorisé d'acheter bois pour continuer travaux.....15
- que les travaux soient discontinués et M. Euger Caron remercié de ses services.....41
- rapport de l'Ingénieur sur les dommages.....45
- travaux discontinué.....73

CHAUDIÈRE (RUE)

- pour dépenser \$75 - améliorer la rue près de la nouvelle église.....133
- compagnie C.P.R. avertie à faire réparations sur la rue.....141
- somme de \$100 votée pour l'ouverture de la rue.....153

CHÉNIER, ALPHONSE

- remercié de ses services comme contremaître.....140
- question de sa destitution référé à l'aviseur légal.....154

CHURCH (RUE)

- pour examiner ouvrage à faire et d'en faire rapport.....81

COMITÉ DE L'EAU

- comptes à payer.....	8
- recommandations.....	9
- formation du Comité.....	20
- comptes à payer.....	38
- recommandations.....	39
- que le dégeleur dégèle services dans des cas très urgents.....	45
- comptes à payer.....	70
- recommandations.....	71
- comptes à payer.....	91
- comptes à payer et recommandations.....	100
- 18ème rapport soumis et recommandations.....	110
- service put to street line, on south side of Eddyville Bridge for Mr Feeley.....	114
- comptes à payer.....	126
- comptes à payer.....	137
- 20ème rapport, recommandations et adoption.....	145
- comptes à payer.....	151
- 21ème rapport, recommandation et adoption.....	157
- 22ème rapport, comptes à payer et adoption.....	165
- comptes à payer.....	178

COMITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

- 1er rapport du Comité soumis et adopté.....	96
- 2ème rapport soumis, recommandations et adoption.....	120
- comptes à payer.....	137
- comptes à payer.....	150
- comptes à payer.....	164
- comptes à payer.....	178

COMITÉ DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE

- comptes à payer.....	8
- recommandation.....	9
- 17ème rapport soumis, recommandation et adoption.....	29
- comptes à payer.....	38
- recommandation.....	39
- rapport concernant le coût des effets et réparations pour le département du feu.....	45
- comptes à payer.....	70
- 18ème rapport soumis, recommandations et adoption.....	108
- comptes à payer.....	126
- comptes à payer.....	137
- comptes à payer.....	150
- 19ème rapport soumis, recommandation, comptes à payer, adoption.....	166
- comptes à payer.....	178

COMITÉ DE SANTÉ

- que la somme de \$50 soit votée au constable D'Aoust pour services extras rendus en agissant comme Inspecteur.....	9
- l'échevin Labelle nommé président.....	113

COMITÉ DES FINANCES

- 150ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	7
- formation du Comité.....	20
- 151ème rapport, recommandation et adoption.....	23
- 158ème rapport soumis, recommandations et adoption.....	25
- 159ème rapport soumis, recommandation et adoption.....	35
- 160ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	37

- comité chargé d'établir montant pour terminer travaux commencés, les besoins de l'année et préparer règlement.....	41
- comité produit liste des sommes nécessaires pour compléter travaux commencés et couvrir l'excédent des dépenses sur les revenus de 1902 et certaines dettes contractées en 1901.....	46
- 161ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	70
- 161ème rapport rescindé et amendé - gardiens d'enclos.....	86
- 162ème rapport soumis, comptes à payer, recommandation et adoption.....	90
- que la liste des comptes approuvés par le Comité de l'Eau soit ajoutée au rapport du Comité.....	92
- 163ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	99
- 164ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	107
- 164ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	125
- 166ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	136
- 167ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	149
- 168ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	164
- 169ème rapport soumis, comptes à payer, recommandations et adoption.....	177

COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

- comptes à payer.....	8
- formation du Comité.....	20
- comptes à payer.....	38
- recommandation.....	39
- comptes à payer.....	70
- recommandation.....	71
- recommandation.....	91
- rapport spécial adopté sur l'arrosage des rues.....	96
- comité autorisé à faire réparer places dangereuses dans les rues.....	97
- comptes à payer.....	126
- comptes à payer.....	137
- comptes à payer.....	150
- comptes à payer.....	164
- comptes à payer.....	178

COMITÉS

- échevin Wright nommé membre de tous les comités dont faisait partie l'ex-échevin Thomas.....	167
--	-----

COMPTES À PAYER

- que les comptes concernant l'Hôtel de Ville soient payés.....	3
- pour payer M. H. Charlebois \$39.25.....	4
- que le compte de M. Lafrance qui a remplacé M. Ferdinand Trudel soit payé.....	4
- comptes des auditeurs, MM. Sabourin et Nesbitt de \$200 chacun soient payés.....	15
- Maire et Trésorier autorisés à signer un billet de \$12,000 pour payer les comptes en souffrances et payer les hommes qui ont travaillé à la construction de l'Hôtel de Ville, payer ouvrages très urgentes et concernant le pouvoir d'eau et de l'aqueduc.....	33
- que le compte de M. J.B. Labelle à \$60.60 pour matériaux et ouvrage à l'Hôtel de Ville soit payé.....	46
- que la somme de \$400 soit payée à M. Joseph Leduc.....	65
- que la paie-liste No. 49 du règlement No. 77, soit payée.....	76
- que le compte de M. Jacques Renaud de \$19.50 soit payé.....	81
- que le compte de M.J.W. Eyre à \$108 soit payé.....	98
- que la paie-liste No. 55 pour réparages des rues à 489.32 soit payée.....	101
- que le compte des évaluateurs de \$273.00 soit payé.....	102
- que le compte des évaluateurs et leur Greffier soit payé.....	116
- que le compte de la "The Trump Mfg. Co." soit payé.....	120
- que le compte de MM. Caron, Carrière & Cie de \$55.00 - pardessus à l'ex-chef Benoit, soit payée.....	128

- que la somme réclamée par MM. Major et Fortier ré J.B. Marleau pour dommages à \$17.50 soit payée.....	128
- à C.M. D'Amour \$269.27, à A. Roy \$75, à O. Archambault \$270,50 et à I. Fleury \$202.50.....	133
- estimé No. 15 en faveur de M.I. Fleury, payé.....	140
- certificat No. 16 de \$234 à M. I. Fleury, payé.....	154
- The Queen City Oil Co \$22.50 - R.A. Helmer \$50.60 - O. Archambault \$801.00 - I. Fleury \$77.00 - Jos. Sauvé \$365.00 - N. Tétreau.....	158
- \$25 à M. l'échevin Thibault - \$25 à Delle Covington - \$7 au Dr Fontaine.....	159
- que les estimés de MM. A. Parent, Jos. Leduc et Jos. Sauvé soient payés.....	169
- certificat No. 23 en faveur de M. Jos. Sauvé \$125 payé.....	173
- certificat No. 26 en faveur de Jos. Sauvé, payé - certificat No. 25 en faveur de I. Fleury, payé.....	182
- \$100 à M. Moïse Trudel - règlement des dommages occasionnés par l'exhaussement de la rue Principale.....	183
- comptes de M. N.J. Kerr à \$157,93 et de la Victoria Foundry à \$495.00, payés.....	186
- \$300.00 à M. Mignault.....	186
- payer comptes produits par MM. Sauvé et Durocher.....	187
- comptes de MM. Parent, Sauvé, Reinhardt et Foley & Co., payés et \$300.00 à M. Archambault, payés en accompte.....	187
- payer à Chs. Brodeur, architecte, \$337.35 - règlement final de tout compte relativement à la construction de l'Hôtel de Ville.....	188

COUR DE CIRCUIT

- Greffier autorisé à faire déclaration requis dans les tiers-saisis.....	65
- Greffier autorisé à déclarer que la dite Cité est endetté envers les défendeurs en la somme de \$239.27 pour les causes mentionnées.....	168
- Greffier autorisé à déclarer que la dite Cité est endetté envers le défendeur Joseph Beaudin en la somme totale de \$21.67.....	181

- D -

DÉBENTURES

- Comité autorisé d'adopter mesures nécessaires pour disposer des dites débentures dans les meilleurs intérêts de la cité.....	10
- pour s'entendre avec la Banque Ottawa à propos des débentures.....	21
- que M. L.N. Champagne fasse demandes à propos du bill concernant les débentures.....	23
- soumissions pour la vente des débentures demandées pour le 5 mai.....	76
- que des débentures soient émises au montant de \$18,000.....	79
- Trésorier autorisé à faire imprimer débentures pour \$18,000.....	80
- ouverture des soumissions.....	92
- offre de MM. Jose, Parker & Co. de 107,46 pour débentures de \$30,000 acceptée.....	93
- soumissions pour la vente des débentures de \$73,000 et \$18,000 demandées.....	93
- ouverture des soumissions.....	95
- offre de MM. Jose Parker & Co. pour les débentures autorisées par le règlement No. 86 au montant de \$91,000 est acceptée.....	95
- pour mettre la banque d'Ottawa en demeure d'avoir à clore la transaction concernant la vente de débentures.....	101
- Maire et Trésorier autorisés à signer billets - débentures \$30,000.....	105
- City changes dates of issued débentures.....	111
- Trésorier autorisé à déposer débentures pour \$18,000 à la banque Nationale.....	116
- que l'offre du Séminaire St-Sulpice de prendre débentures de \$30,000 par le règlement 85, soit acceptée.....	117

- pour considérer la question des débentures.....	117
- pour accepter les avances d'argent de la Banque Nationale pour \$40,000 pour exécuter divers travaux urgents et prévus en attendant que la vente des débentures soit négociée.....	119
- que l'offre de M.S.S. Taillon de vendre débentures que cette corporation a à disposer, soit acceptée.....	121
- option de six semaines donnée à M. A.A. Taillon pour vendre débentures de cette corporation au montant de \$96,000.....	123
- se rendre à Montréal pour terminer transaction et livrer débentures.....	143

DÉBRIS ET DÉCHETS

- que l'offre d'un terrain faite par M. Courcelle pour les débris des boucheries et les déchets de la ville, ainsi que les animaux morts, soit acceptée.....	86
--	----

DÉCÈS

- Maurice Champagne, fils de M. L.N. Champagne, aviseur légal.....	135
- Julia Thibault, fille de l'échevin Thibault.....	155
- échevin C.M. D'Amour.....	171

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

- Trésorier autorisé à déposer au département le montant que cette Corporation a en banque, au crédit des divers règlements.....	182
--	-----

DESMARAIS (ÉCHEVIN)

- nommé Pro-maire.....	26
------------------------	----

DU PONT (RUE)

- pour faire améliorer la rue.....	133
------------------------------------	-----

- E -

EAU

- M. Noé Paradis exempté de payer l'eau pourvu qu'il laisse ses voisins en prendre chez lui.....	15
- MM. Sarazin et Chénier autorisés à remédier au trouble d'eau à la propriété de M. Marcotte coin rues Albion et Alfred.....	31
- pour faire poser services d'eau à ceux qui en feront la demande.....	98
- pour mettre service d'eau sur la rue Division au lieu de la rue Inkerman, sur la propriété de M. Frs. Lafraimboise.....	131
- sept services d'eau fournis à des contriabiles de la rue Britannia.....	133
- petition of Mr L. Jones for a water service be granted and put in spring.....	187

E.B. EDDY CO. (THE)

- to interview the company concerning the sewer and make arrangement.....	81
- remerciement à la compagnie pour services rendus lors du raccordement des tuyaux de l'aqueduc.....	181

ÉCLAIRAGE DE RUE

- que la Ottawa Electric Co. soit avertie que le courant électrique, pour l'éclairage des rues, ne sera plus requis.....	73
--	----

ÉCOLE DES ARTS & MÉTIERS

- comité formé afin de surveiller le bon fonctionnement de l'école.....31

ÉLECTIONS

- que l'échevin Wright agisse comme président de l'élection partielle.....4
- président soumet rapport.....17
- résultat d'élection.....19
- que l'élection d'un échevin pour représenter le quartier No. 4 soit tenue....76
- rapport du président d'élection - mise en nomination - élection du 5 mai....89
- poste d'échevin du quartier No. 1.....154
- rapport du président de l'élection adopté - nomination d'un échevin pour représenter le quartier No. 1.....163
- échevin Wright nommé président.....183
- élection du quartier No. 4 pour le restant du terme d'office fixé au deuxième lundi de janvier.....187

EMPLOYÉS

- tous les employés considérés comme non réengagés.....15
- motion passée de ne pas payer employeur pour temps perdu, rescindée et payer salaire dû au constable Pelletier, maladie.....152

ÉTAT FINANCIER

- que l'état financier de la Corporation et de l'aqueduc lues, soient adoptés et publiés.....9

ÉVALUATEUR

- que les applications de MM. Campagna, Landry et Mullen comme évaluateurs soient acceptées.....42
- M. Honoré Richer nommé Greffier des évaluateurs.....42
- résignation de M. Honoré Richer comme Greffier des évaluateurs acceptée et M. Joseph Chénier nommé pour le remplacer.....86
- pour examiner et surveiller l'ouvrage des évaluateurs.....87

ÉVALUATION

- que l'offre fait par le conseil du comté de Wright de payer un tiers du coût du bureau d'enregistrement au lieu de la proportion suivant l'évaluation soit accepté.....4

EXPROPRIATION

- M. J. N. Kerr nommé arbitre expert dans l'expropriation in ré Dame Charles Leduc vs cette Corporation.....129

- G -

GARDIEN D'ENCLOS

- M. Jérémie Dufresne nommé gardien pour le quartier No. 3A.....92

GATINEAU ROAD COMPANY

- committee appointed to interview the company re Toll Gates inside City Limits.....168

GRATTON, WILFRID

- if his sheds are not removed within ten days legal proceeding will be taken.....181

GRAVELLE, DAME U.

- comité formé afin de s'entendre avec les aviseurs légaux Ré le Bref de sommation de Dame Gravelle & Vir vs la Cité de Hull.....115
- nom de l'ingénieur R.W. Farley substitué à celui de M. N.J. Kerr dans l'arbitrage.....133
- Trésorier autorisé à payer frais et réclamation.....147

- H -

HÔPITAL GÉNÉRAL DES SOEURS DE CHARITÉ D'OTTAWA

- réclamation mal fondée.....111

HÔTEL DE VILLE

- échevins Dupuis, Gendron et Thomas soient un comité pour surveiller les travaux.....26
- hommes travaillant à la construction de l'Hôtel de Ville avertis que la cité n'est pas responsable des salaires ni des autres comptes et Maire et Président du Comité des Finances chargés de trouver l'argent pour payer salaires des hommes.....31
- comité général chargé de voir l'Aviseur légal pour faire abandonner le contrat de la construction.....36
- architecte Brodeur tenu de faire son devoir vis-à-vis les contracteurs.....43
- que le comité nommé pour surveiller travaux soit autorisé à faire terminer travaux en bois.....47
- que la somme de \$200 soit payée à M. Chs. Brodeur sur les plans de l'Hôtel de Ville.....73
- pour faire examiner ouvrage fait par MM. Normand et Cossette et en faire rapport.....92
- que la question de continuation des travaux soit considérée.....117
- mettre \$10,000 d'assurance sur l'Hôtel de ville.....152

HULL & WAKEFIELD MACADAMISE OR GRAVEL ROAD CO.

- échevin Walker nommé pour représenter la cité à l'assemblée et échevin Thomas nommé pour l'accompagner.....102

HULL ELECTRIC CO.

- to instruct the management of the Company in view of ascertaining what concessions the Company is willing to make to the City in regard to double track on Main, Albert and Laurier Sts.....155

- I -

INCENDIE

- que le rapport du chef Genest concernant l'incendie chez feu Thomas Hill est satisfaisant.....85

INGÉNIEUR

- que M.R. W Farley, ingénieur de la cité, soit remercié de ses services
- question renvoyée au Comité des Finances.....30

INKERMAN (RUE)

- commencer construction du canal d'égoût sur la rue.....147

INTERNATIONAL PORTLAND CEMENT COMPANY LIMITED (THE)

- pour accorder à la dite compagnie une exemption de taxes municipales
pour quinze ans - construction de leur usine.....146
- comité nommé pour étudier contrat entre la compagnie avec l'aviseur
légal.....157
- pour étudier contrat entre compagnie et la cité.....161
- contract adopted and signed.....161

- J -

JOHN McDougall COLEDONIAN IRON WORK CO. (THE)

- Greffier autorisé à écrire à la firme pour lui dire qu'il est
impossible de recevoir les machines.....31
- pour signer un billet à quatre mois en faveur de la Compagnie pour
le montant qui est dû à la dite Compagnie.....76
- pour signer billets à quatre mois en faveur de J.M. McDougall RÉ
Benoit pour \$555 et en faveur de Aylen & Duclos, pour \$1195 et l'escompte....115

JOURNALIER

- que les journaliers soient payés comme par le passé.....87

JURÉS

- liste préparée par le Greffier, approuvée.....147

- L -

LABELLE (ÉCHEVIN)

- nommé membre de tous les comités y compris président du Comité de santé.....113

LAC (RUE DU)

- réparer la rue.....74

LAURIER (AVENUE)

- all persons using Avenue for the purpose of piling wood or
obstructing street in any way be instructed to remove same, not
later than ten days.....182

LEDUC, CHARLES (MDE)

- pour avertir Mde Chs Leduc de ne pas employer la lisière de terrain
vis-à-vis sa propriété sur la rue Main.....160
- permission accordée de continuer travaux d'embellissement à sa
propriété sur la rue Main.....167

LETTER BOX

- Council requests to have two more letter boxes in Tetreauville and Wrightville.....113

LICENCE

- request of Israel Durocher for the transfer of his hotel licence to Charles O'Connor be granted.....21
- licence d'hôtel accordée à M. Marcel Dagenais.....27
- licence d'hôtel de M. D. Charron transférée au coin des rues Wall et du Pont.....30
- licence de boucher accordée à M. Pierre Dubois.....30
- licences de boucher accordées à MM. Isidore Desrosiers et Groulx et permis de colporter l'huile de charbon à M. Joseph Tremblay.....41
- dépôt pour la licence d'hôtel de M. F. Bernier.....73
- que les demandes et certificats de licences soit pris en considération.....74
- pour considérer les certificats de licence.....81
- licences pour la vente des liqueurs accordées à plusieurs personnes.....82
- conseil s'engage à ne donner aucune autre licence pour l'année courante après cette date.....82
- applications pour licences accordées.....86
- Mr T.J. Warnock's demand for a baker's license to sell bread be granted.....91
- transferts de licence d'hôtel demandés par WM Scott et Jos. Hurtibise, accordés.....115
- transfert de licence demandé par M. P.H. Durocher accordé.....128
- transfert de licence demandé par M. A. Nelson Moore et Mde Blais, accordé.....131
- transferts de licence demandé par MM. Alexandre Proulx et Adélard Latour accordés.....153
- transfert demandé par M. Dolphis Charron accordé en faveur de M. H.H. Goulet.....168
- licence de boucher accordée à M. Dubois transférée à M. Michon.....168
- transfert de licence demandé par M.F.A. Gauthier à M. Richard McLaren, accordée et demande de transfert de licence de M. Jacques Goyette à F.A. Gauthier, accordée.....180
- transport de licence de boucher demandé par M. Isidore Michon, accordé au faveur de M. J.O. Cloutier.....186

LISTE ÉLECTORALE

- que les changements soient faits.....3
- que la liste électorale soit déclarée close et complète.....5
- reviser la liste et faire changements.....12
- que la liste électorale de la Législature soit approuvée.....81

- M -

MAIRE

- échevin Fortin nommé pro-maire - absence du Maire et pro-maire.....143
- échevin F.A. Gendron nommé pro-maire pour le terme courant.....152

MASSON (SUCCESSION)

- Corporation se conformera aux dispositions des règlements pour garantir le remboursement du prêt à la succession - achat de bons de \$96,415.00.....132
- faire un ajouté à l'achat des bons par la succession de \$96,415.00.....141

METCALFE (RUE)

- réparer rue en face de la nouvelle école.....132

- N -

NEIGE

- ouvrir rues Albion, St-Hyacinthe et Chaudières, bloquées par la neige.....31

- O -

OTTAWA

- pour faire baisser le niveau de la rue.....159

OTTAWA ELECTRIC CO.

- que la Ottawa Electric Co., soit avertie, que le courant électrique, pour l'éclairage de rues, ne sera plus requis.....73

- P -

PONT

- que le gouvernement fédéral soit averti que le pont Pond Creek est dans un état dangereux.....97
- Greffier chargé d'écrire aux autorités du pont Interprovincial - éclairage du pont.....129

POSITION FINANCIÈRE DE LA VILLE

- pour prendre moyens d'expliquer la position financière de la ville.....66

POUVOIR D'EAU

- Trésorier autorisé à payer \$1,000, prix convenu avec le gouvernement de la Province de Québec, pour le pouvoir d'eau.....66
- aviseur légal autorisé à mettre le gouvernement de Québec en demeure de donner possession à la corporation, du pouvoir d'eau.....102

PRINCIPALE (RUE)

- nettoyer et réparer la rue.....153

- Q -

QUAI DE HULL

- travaux de construction du quai bientôt terminés et faire exécuter travaux d'approche sur la rue Ste-Elisabeth à partir de l'Avenue Laurier jusqu'au dit quai.....97
- motion de la page 97 en partie rescindée.....103

QUEEN (RUE)

- réparer rue en face de la nouvelle école.....132

- R -

RAPPORT

- rapport de l'Ingénieur RÉ dépenses au pouvoir d'eau, rapport annuel du chef du feu et rapport annuel de l'électricien lus et soumis.....15
- que le rapport de l'Ingénieur soumis en langue anglaise soit imprimé en français.....15

RÉCLAMATION

- que la somme de \$300 et les frais soit remis à M. Victor Tellier, ré sa réclamation.....46

RÈGLEMENT À PRÉPARER

- qu'un règlement de \$22,000. soit préparé - travaux de l'aqueduc.....10

RÈGLEMENTS 6, 7, 8, 9 ET 10

- 25 août, jour fixé pour entendre plaintes des contribuables sur les règlements pour améliorations locales et homologuer le rôle de perception....130

RÈGLEMENT 85

- concernant l'émission de débentures de \$30,000.00.....53
- adopté et publié.....67
- rapport du Maire et du Greffier concernant le règlement est adopté.....73

RÈGLEMENT 86

- concernant l'émission de débentures de \$73,000.00.....61
- adopté et publié.....67
- rapport soumis pour l'émission de débentures au montant de \$73,000.....75
- que le rapport concernant la votation sur le règlement soit adopté.....76

RÈGLEMENT 87

- concernant l'ouverture des rues et autres améliorations dans la cité - soumis et adopté.....185
- règlement passé et adopté.....189

REMERCIEMENTS

- à Son Honneur le Maire et aux divers présidents des divers comités.....16
- à M.C.B. Major, M.P.P. concernant les amendements à la charte.....65
- à M. L'échevin F.A. Gendron comme promoteur du pouvoir d'eau.....66
- à la compagnie E.B. Eddy pour services rendus lors du raccordement des tuyaux de l'aqueduc.....181

REMISE

- pour demander à M. Wilfrid Gratton de Tétreauville d'enlever sa remise de dans la rue.....159

RÉPARATIONS

- pour faire réparer les endroits les plus dangereux.....	127
- pour acheter 100 madriers pour faire réparations.....	140
- nettoyer et réparer rue Principale ainsi que le chemin conduisant à la Pointe-Gatineau - réparer rue Alfred à partir de la rue Albion vers l'est - réparer tous autres endroits dans la ville.....	153
- aucune amélioration ou réparage ne se fera fait à moins que les dites rues ne soient ouvertes par les propriétaires des terrains et qu'un règlement soit passé.....	182

REPORTERS

- somme de \$30 votée pour être distribuée entre les reporters des quatre journaux.....	26
---	----

RÉSIGNATION

- échevin Gendron.....	187
------------------------	-----

RÔLE D'ÉVALUATION

- que les changements au rôle soient faits.....	3
- que la demande de M. Jacques soit acceptée.....	10
- correction demandé par M. Jos. E. Gravelle, fait.....	141
- changements demandées par MM. Laflèche, Sabourin et Barré accordés.....	155
- faire changements aux rôles.....	158
- faire changements.....	165
- faire changements.....	179
- Greffier autorisé à faire changements.....	187

RÔLE DE PERCEPTION DES AMÉLIORATIONS LOCALES

- rôle déclaré homologué et en pleine force et vigueur.....	134
---	-----

- S -

SA MAJESTÉ LE ROI EDOUARD VII

- samedi, le 9 août 1902 proclamé fête civique à l'occasion du couronnement de Sa Majesté.....	128
--	-----

SALAIRE

- augmentation de salaire de \$100 accordée à M. U. Viau.....	130
- somme de \$50 votée au constable D'Aoust pour salaire comme inspecteur sanitaire.....	158

SCOTT (HÉRITIERS)

- aviseur légal autorisé à adopter procédures pour porter la cause devant la Cour Suprême du Canada.....	10
- qu'un comité soit formé pour savoir si le gouvernement est disposé à intervenir dans la cause pendante concernant le pouvoir d'eau du Brewery Creek.....	33
- que la succession soit avertie que cette corporation lui remet le terrain qu'elle employait pour déposer les déchets de la ville.....	102
- pour s'entendre avec la succession pour l'achat du terrain utilisé par la corporation aux fins de la confection de l'aqueduc.....	103

SOUMISSION À DEMANDER

- pour l'arrosage des rues.....65
- pour l'habillement des hommes du feu et de police.....158

ST-OMER (RUE)

- autorisé d'ouvrir un chemin aux encoignures des rues Albion et St-Omer
afin d'atteindre 25 familles pour se procurer le nécessaire à la vie
journalière.....113

ST-RÉDEMPTEUR (RUE)

- pour niveler la rue en face de l'église St-Réempteur, à la Petite
Ferme.....130
- \$100 pour l'ouverture d'un bout de rue - vote défait.....140
- poser lampe en face de l'église.....167

ST-VINCENT DE PAUL

- somme de \$125.00 votée.....186

STATION DE FEU

- pour s'entendre avec le chef Genest pour faire estimé des articles
et ouvrages requis.....40

STATION DE POLICE

- que la porte de communication soit faite.....66

STE-ELISABETH

- travaux de construction du quai bientôt terminés et faire exécuter
travaux d'approche sur la rue Ste-Elisabeth à partir de l'Avenue
Laurier jusqu'au dit quai.....97
- motion de la page 97 en partie rescindée.....103

SUBDIVISION DE LA VILLE

- subdivisions de la ville pour fins électorales.....40

- T -

TAXE

- échevin Thomas proposera qu'un tiers des taxes payées pour propriétés
situées en dehors des barrières de péages, soient remises.....92
- those who are situated outside of the toll-gate, a deduction on one
third shall be made in the amount of taxes.....98
- taxes remises au Rev. M. Sezlas, ministre de l'église St-Marc sur la
résidence et dépendances pourvu qu'il paie les frais encourus sur
arrérages et que cette propriété soit exempte pour l'avenir.....132
- pour accorder exemption de taxes municipales pour quinze ans à "The
International Portland Cement Company Limited".....146
- escompte de 5% accordé aux contribuables qui paieront leurs taxes
avant le premier novembre prochain.....148
- remise de taxes à M. J. White sur un terrain, accordée.....159
- exemption de taxes demandé par M. Isidore Paquin, accordée.....181
- demande de Madame Gaudry pour la remise de ses taxes de l'année
courante, accordée.....182

- contrat relativement à l'exemption de taxe d'Isidore Paquin, exécuté.....185
- demande du Rev. Père Valiquette relativement à l'exemption de taxes municipales sur salle publique, accordée pour 20 ans.....188

TRAVERSE

- poser une traverse aux rues Lorne, Chamberlain, Adelaïde et Brewery.....155
- faire réparer la traverse sur la rue Wall ainsi que celle au coin des rues St-Henri et Queen.....159

TROTTOIR

- pour faire enlever le trottoir de la rue Albert, de l'avenue Laurier à la rivière - trottoir de la rue Kent reconstruit.....97
- to appropriate \$50.00 for each ward to make the necessary repairs on sidewalks and streets.....103
- pour faire faire le trottoir sur la rue Lac.....132
- pétition - construction du trottoir sur la rue du Lac.....141
- pour continuer le trottoir sur rue Langevin, à partir de Principale jusqu'au bout de la propriété de M. Michel Pelletier et à partir de la propriété de M.J.H. Bernier jusqu'au bout de la propriété de M. Nap Latour.....154
- construire trottoir en asphalte au coin des rues Victoria, du Lac et Charles.....161
- construire un trottoir sur toute la largeur de l'église St-Rédempteur - faire un estimé du coût d'un trottoir sur la rue St-Etienne, de la rue Chaudière à St-Henri et un autre sur la rue Chaudière, de la rue Queen au chemin de fer.....173
- remise de \$30.17 à Aldamar Labelle - usage d'une partie de son terrain pour la construction du trottoir au coin des rues Lac et Victoria.....181

- V -

VALUATOR

- applications for the position be laid on the table.....42

VIDANGES

- Greffier autorisé à passer un contrat avec M. Geo. Marie pour les vidanges, pour 5 ans.....188

- W -

WARD

- wards Vos. 2, 3, 3a, 4 & 5 be subdivided for the purpose of the approaching municipal elections.....186

WELLINGTON (RUE)

- somme de \$100 votée pour être dépensée sur la rue.....130

WRIGHT (DAME NANCY LOUISA) - SUCCESSION

- aviseur légal autorisé à s'entendre avec les avocats de la succession - régler frais pour le pouvoir d'eau.....102

NOTE AU LECTEUR:

Le lecteur remarquera que certains mots sont dactylographiés en respectant le langage et les règles d'écriture de l'époque.